Quatre-vingt-quatrième année. — N° 22. Le Numéro : 35 francs. Vendredi 25 Janvier 1952

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 23 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 1075).

Arrêté du 23 janvier 1952 portant délégation de signature (p. 1075).

Ministère de la justice.

Arrêté du 16 janvier 1952 fixant les conditions et le programme du concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 1075).

Arrêté du 18 janvier 1952 fixant les conditions et le programme de l'examen pour le recrutement des économes des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 1076).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés du 21 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1076).

Arrêté portant détachement (traducteurs) (p. 1077).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés du 21 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 1077).

Décrets du 21 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1077).

Décret du 21 janvier 1952 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur (p. 1081).

Arrêtés des 21 et 24 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat et délégations de signature (p. 1081).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 24 janvier 1952 portant nomination du directeur du cabinet du ministre de l'armement et délégation de signature (p. 1081).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 1081).

Décret du 17 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1082).

Décret n° 51-1449 relatif à la situation des personnels contractuels relevant du ministère de la défense nationale en service en Afrique du Nord (rectificatif) (p. 1082).

Arrêtés du 2 janvier 1952 portant remises de débets (p. 1082).

Arrêté du 7 janvier 1952 modifiant l'arrêté du 18 novembre 1912 relatif à la comptabilité des trésoriers des directions de travaux et autres services des arsenaux et établissements de la marine (p. 1082).

Arrêté portant homologation de grades au titre des forces françaises de l'intérieur (rectificatif) (p. 1082).

Arrêté portant nomination d'officiers de police judiciaire (gendarmerie) (rectificatif) (p. 1083).

Arrêtés portant promotions, nominations et titularisations :

Etudes et fabrications d'armement (p. 1083).

Régisseurs d'avances (p. 1083).

Travaux maritimes (p. 1084).

Décision relative à l'organisation des concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales pour l'année 1952 (additif) (p. 1084).

Décision portant réintégration dans le grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (p. 1084).

Liste de classement pour l'emploi d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres (active) (p. 1084).

Liste complémentaire de candidats aptes à être incorporés dans une école d'application d'arme avec le grade de sergent ou de maréchal des logis (p. 1084).

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1952 (p. 1084).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des chefs de travaux et agents techniques des constructions navales (cadre latéral) (p. 1094).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des agents administratifs des directions de travaux (cadre latéral) (p. 1094).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers manœuvriers, timoniers, hydrographes, pilotes de la flotte (p. 1095).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 15 décembre 1951 portant remise de débet (p. 1099).

Arrêté du 11 janvier 1952 portant rectification au tableau II annexé à l'arrêté du 30 juin 1948 portant répartition des biens de l'ancien domaine colonial dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion (p. 1099).

Arrêté portant rattachement d'autorisations de programme et de payement pris en application de l'article 3 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 (rectificatif) (p. 1099).

Arrêtés portant promotions et détachements:

Inspection générale des finances (p. 1099).

Administrateurs civils (p. 1099).

Administration centrale des finances (p. 1099).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 1099).

Percepteurs (p. 1099).

Services extérieurs du Trésor (p. 1099).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nominations et détachements:

Architecture (p. 1100).

Enseignement supérieur (p. 1100).

Enseignement du premier degré (p. 1100).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 5 janvier 1952 portant transfert du centre d'apprentissage public de garçons de Maromme, à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure) (p. 1101).

Arrêté du 19 janvier 1952 relatif au règlement de l'examen pour le recrutement des inspecteurs de l'enseignement technique (p. 1101).

Arrêtés portant détachements (enseignement technique) (p. 1102).

Arrêté portant attribution du diplôme d'ingénieur et du certificat d'ancien élève des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (rectificatif) (p. 1102).

Liste des candidats admis à la deuxième session 1951 du concours d'entrée à l'école technique supérieure du laboratoire (section ingénieurs) (p. 1102).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 27 octobre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1112).

Arrêté du 18 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Dunkerque à effectuer un prélèvement sur les péages perçus à son profit au port de cette ville (p. 1112).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 1112).

Arrêté portant nomination du chef du service météorologique de la Réunion (p. 1112).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 17 janvier 1952 portant modification à l'arrêté du 17 juillet 1911 relatif à l'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie (p. 1102).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant nomination, intégration, titularisations, réintégration, classement, reclassement, détachements, mises en position de mission, radiation des contrôles et modifiant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration générale (p. 1103).

Administrateurs (p. 1103).

Elevage et industries animales (p. 1103).

Gouverneurs (p. 1103).

Météorologie (p. 1103).

Transmissions (p. 1103).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 1107).

Tableau d'avancement du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer et *arrêté* portant promotions (rectificatifs) (p. 1107).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 22 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 1107).

Arrêtés du 5 janvier 1952 limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries des départements du Doubs, du Gard, du Jura et de l'Oise (p. 1108).

Arrêté du 5 janvier 1952 portant agrément d'une société bancaire pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes de caisses de congés payés (p. 1112).

Arrêté du 18 janvier 1952 approuvant le règlement d'une caisse autonome mutualiste de retraites (p. 1112).

Arrêtés des 18 et 22 janvier 1952 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 1112).

Arrêté portant statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale (rectificatif) (p. 1112).

Arrêté modifiant l'arrêté du 13 décembre 1950 portant nomination des membres de la commission interministérielle prévue par l'arrêté du 12 décembre 1950 fixant les conditions d'agrément pour la vérification des installations électriques (rectificatif) (p. 1112).

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale (p. 1112).

Directions régionales de la sécurité sociale (p. 1112).

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 1112).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 19 janvier 1952 portant application des dispositions de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 à la ville du Mans (p. 1113).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 22 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1107).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, mise en disponibilité, détachements, réintégration, acceptation de démission:

Administrateurs (p. 1113).

Administration centrale (p. 1113).

Services extérieurs (p. 1113).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 1113).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1115).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commissions. — Réunions de commissions du jeudi 24 janvier 1952 (p. 1116).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour l'admission à l'école du service de santé militaire et à l'école principale du service de santé de la marine (p. 1117).

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats du tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 1117).

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 1117).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis relatif au concours de recrutement de professeurs techniques adjoints de commerce dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques (p. 1117).

Avis relatif à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (1re partie) et au concours d'admission en troisième année à l'école normale supérieure de l'enseignement technique (p. 1118).

Avis relatif aux concours pour l'obtention du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (2e partie, ancien régime) (p. 1118).

Avis relatif aux dates des examens de monitrice et de professeur d'enseignement ménager familial, pour la session 1952 (p. 1118).

Situation de la Banque de France (p. 1119).

Annonces (p. 1120).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 11 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 janvier 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 323).

N° 8 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 janvier 1952. — Questions écrites (p. 229).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 3

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 24 janvier 1952 (p. 17).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 23 janvier 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Raymond Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, représente le président du conseil des ministres auprès des assemblées.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. André Ségalat, secrétaire général du Gouvernement, à l'effet de signer, au nom du président du conseil des ministres, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique notamment à la signature de tous arrêtés, de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, ordres de payement, chèques, pièces justificatives de dépenses, ordres de recettes et autres pièces comptables, de tous marchés, conventions, contrats et avenants, des arrêtés de débet et des états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Conditions et programme du concours pour le recrutement d'éducateurs adjoints et d'éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 45-627 du 10 avril 1945 fixant le statut du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée, modifié par les décrets n° 49-900 du 6 juillet 1949 et n° 50-78 du 13 janvier 1950;

Vu l'arrêté interministériel en date du 10 janvier 1952, portant ouverture d'un concours pour le recrutement dans les services extérieurs de l'éducation surveillée de trente-cinq éducateurs adjoints stagiaires et quinze éducatrices adjointes stagiaires,

Arrête:

Art. 1er. — Les candidats doivent:

1° Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique fixées par l'article 23 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946;

2° Etre âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1952, la limite d'âge étant prolongée d'un an par enfant à charge et reculée, en outre, d'un temps égal à la durée des services civils antérieurs ouvrant droit à une pension d'ancienneté de l'Etat et d'un temps égal à celui passé sous les drapeaux;

3° N'avoir été l'objet d'aucune condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle, à l'exception toutefois des peines d'amende pour délit non intentionnel;

4° Etre titulaire du baccalauréat ou du brevet supérieur.

Les candidatures doivent être adressées au ministère de la justice (direction de l'éducation surveillée, 1er bureau, 1re section), 4, place Vendôme, Paris (1er).

Une notice détaillée sera fournie aux candidats, indiquant: les pièces à produire; les lieux des examens et des épreuves, leur nature et leur déroulement; les fonctions exercées par les éducateurs adjoints et la carrière qui leur est ouverte dans les services de l'éducation surveillée.

Art. 2. — Les candidats seront examinés par un médecin de médecine générale, un psychiatre et un phtisiologue assermenté. Ils seront également soumis à un examen psychologique comportant des tests d'intelligence, moteurs et de sondage affectif.

Art. 3. — Seuls les candidats remplissant les conditions de l'article 1er et déclarés aptes aux examens prévus à l'article 2 seront admis à concourir.

Les inscriptions seront closes le 31 mars 1952. Les examens médicaux et psychologiques se dérouleront à partir de cette date. Les épreuves du concours auront lieu à partir du 1er juin 1952.

Art. 4. — Le jury du concours sera composé comme suit:

Le directeur ou le sous-directeur de l'éducation surveillée, président;

Deux inspecteurs de l'éducation surveillée;

Deux directeurs ou sous-directeurs d'établissement d'éducation surveillée;

Une directrice ou sous-directrice d'établissement d'éducation surveillée;

Un magistrat de la direction de l'éducation surveillée, qui sera chargé du secrétariat.

Un professeur d'éducation physique sera adjoint au jury pour l'examen des épreuves de sa spécialité.

Art. 5. — Le concours comprend:
Des épreuves pratiques;
Une épreuve écrite;
Une épreuve orale;
Des épreuves physiques.

Art. 6. — Les épreuves pratiques, qui se dérouleront au cours d'un stage effectué dans un établissement d'éducation surveillée, donneront lieu à notation sur 60, le système de notation du personnel d'éducation des services extérieurs de l'éducation surveillée étant appliqué.

Art. 7. — L'épreuve écrite consiste en une rédaction, notée sur 30, d'une durée de quatre heures, sur un sujet ayant trait à une des activités du stage, permettant d'apprécier les connaissances techniques du candidat et de vérifier sa culture générale.
L'épreuve écrite aura lieu à l'issue du stage pratique.

Art. 8. — L'épreuve orale, notée sur 30, consiste en une interrogation orale sur la psychologie des mineurs délinquants et les méthodes de la rééducation.

Art. 9. — Les épreuves physiques, notées sur 20, comportent une course de vitesse, une course de demi-fond, un saut en hauteur avec élan et un grimper de corde.

Art. 10. — Les candidats ayant obtenu au total dans les différentes épreuves au moins 70 points seront inscrits par ordre de mérite, jusqu'à concurrence du nombre de places mises au concours, sur deux listes d'aptitude: la première aux fonctions d'éducateur adjoint stagiaire, la seconde aux fonctions d'éducatrice adjointe stagiaire.

Art. 11. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du cabinet,
OLAF LECARPENTIER.

Conditions et programme de l'examen pour le recrutement d'économes des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 50-28 du 13 janvier 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif des services extérieurs de l'éducation surveillée, et notamment son article 8;
Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — Chaque année, au moins deux mois avant la date de l'examen institué par l'article 8 du décret du 13 janvier 1950 susvisé en vue du recrutement des économes des services extérieurs de l'éducation surveillée, un arrêté publié au *Journal officiel* fixe la date et le lieu des épreuves ainsi que le nombre de postes susceptibles d'être pourvus.

Art. 2. — Les candidats doivent produire une demande d'admission à subir les épreuves de l'examen. Cette demande est transmise par la voie hiérarchique, assortie d'une notice individuelle sur laquelle le directeur d'établissement consigne son avis sur la valeur du candidat.

Art. 3. — Le garde des sceaux arrête la liste des candidats admis à subir les épreuves de l'examen. Après trois échecs, les candidats ne peuvent plus être admis à se présenter.

Art. 4. — Le jury de l'examen est présidé par le directeur de l'éducation surveillée ou par le sous-directeur de l'éducation surveillée. Il est composé, en outre, de:
Un inspecteur de l'éducation surveillée;
Un magistrat de la direction de l'éducation surveillée;
Deux directeurs de centre d'observation ou d'institution publique d'éducation surveillée.

Un magistrat ou fonctionnaire de la direction de l'éducation surveillée est chargé des fonctions de secrétaire.

Art. 5. — L'examen comprend:
Une épreuve écrite ayant pour objet l'organisation pédagogique, administrative et financière des établissements d'éducation surveillée d'Etat;
Deux épreuves orales ayant pour objet, la première le droit administratif, les finances et la comptabilité publiques, la seconde l'administration et la comptabilité des établissements d'éducation surveillée.

Art. 6. — Les épreuves sont notées de 0 à 20.
Seront admissibles aux épreuves orales les candidats ayant obtenu au moins la note 10 à l'épreuve écrite.

Art. 7. — A l'issue de l'examen, le jury établit une liste d'admission par ordre de mérite. Seuls pourront être inscrits sur cette liste, dans la limite des postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu au moins la moyenne de 10.

Art. 8. — Le programme de l'examen est le suivant:

Droit administratif:

L'organisation administrative; principes généraux. La centralisation et la décentralisation. Le service public. La fonction publique. Organisation de l'Etat, du département, de la commune, des établissements publics.
La responsabilité de l'administration et celle des fonctionnaires.
Le domaine public, l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les travaux publics. La concession de service public. Les contrats administratifs; les marchés et adjudications.
Organisation et attributions des juridictions administratives. Recours contentieux, recours pour excès de pouvoir. Séparation des pouvoirs et conflits.

Finances publiques:

Budget de l'Etat: préparation, vote et exécution. Exercice financier; sa durée. Crédits additionnels.
Engagement et ordonnancement des dépenses de l'Etat. Contrôle. Ordonnateurs, leurs fonctions, incompatibilités.
Payement des dépenses; pièces justificatives; obligations et droits du payeur, délais dans lesquels les mandats de payement doivent être présentés aux comptables, déchéance quadriennale, payements sur exercice clos et sur exercice périmé.
Principes de la comptabilité publique. Règlement du 31 mai 1862. Ordonnateurs et comptables. Contrôle des comptes publics. Comptes deniers et matières.
Comptabilité en partie simple et en partie double. Compte d'exploitation. Inventaire. Bilan.

Etablissements d'éducation surveillée:

Organisation des centres d'observation et des institutions publiques d'éducation surveillée (arrêtés des 20 juillet 1950 et 25 octobre 1945).
Application des règles de la comptabilité publique et des méthodes comptables à la gestion des établissements d'éducation surveillée. Instruction du 10 décembre 1938. Documents comptables. Comptabilité deniers et matières.
Fonctions de l'économe dans la gestion administrative et financière d'un établissement d'éducation surveillée.

Art. 9. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 janvier 1952.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur de l'éducation surveillée,
JACQUES SIMÉON.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Délégations de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret n° 50-533 du 10 mai 1950 transférant au ministère des affaires étrangères les attributions fixées par le décret n° 45-0141 du 26 décembre 1945;
Vu l'arrêté du 11 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Alexandre Parodi, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes, marchés et décisions ressortissant aux services des affaires allemandes et autrichiennes, à l'exclusion des décrets. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Parodi, la délégation sera exercée par M. Raymond Bousquet, directeur général du personnel, ou, à son défaut, par M. Roger Bloch, directeur des services des affaires allemandes et autrichiennes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret n° 50-533 du 10 mai 1950 transférant au ministère des affaires étrangères les attributions fixées par le décret n° 45-0141 du 26 décembre 1945;
Vu les arrêtés du 11 août 1951 portant délégation de signature;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont confirmés les arrêtés du 11 août 1951 (publiés au *Journal officiel* du 23 août 1951) et du 8 décembre 1951 (publié au *Journal officiel* du 22 décembre 1951) portant délégation de signature:

1° En ce qui concerne la gestion administrative du personnel:

Aux hauts commissaires de la République française en Allemagne et en Autriche:

2° En ce qui concerne la partie du budget du ministère des affaires étrangères relative aux services des affaires allemandes et autrichiennes (II. — Services des affaires allemandes et autrichiennes) :

A M. Roger Bloch, directeur des services des affaires allemandes et autrichiennes; à M. Savin, chef de la division du budget et de la comptabilité, et à M. Jestin, adjoint au chef de la division du budget et de la comptabilité;

A M. André François-Poncet, ambassadeur de France, haut commissaire de la République en Allemagne; à M. Dobler, inspecteur des finances, directeur général des affaires administratives et budgétaires; à M. Nacivet, directeur adjoint au directeur général des affaires administratives et budgétaires; à M. Peyrou, chef des services financiers; à M. Mersier (Emile), sous-directeur du budget et de la comptabilité, et à M. Longe, adjoint au sous-directeur du budget et de la comptabilité;

A M. Payart, ambassadeur de France, haut commissaire de la République en Autriche; à M. Lalouette, haut commissaire adjoint; à M. Haulpetit-Fourichon, directeur du cabinet civil du haut commissaire; à M. Bottin, chef du service du budget, de la comptabilité et des prestations, et à M. Selamme, chef du bureau du budget.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

SCHUMAN.

Traducteurs.

Par arrêté du 17 janvier 1952, le détachement de M. Boutineau (Henri-Edmond), traducteur de 3e classe, 5e échelon, auprès du Bureau international du travail, à Genève, en qualité de membre de section au service de la série législative de la section d'édition, est renouvelé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1950.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'intérieur:

Directeur du cabinet,

M. Jean Verdier, préfet hors cadres.

Chefs de cabinet.

M. Jean Brachard, sous-préfet hors cadres.
M. Jacques Millot, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Chefs adjoints.

M. Pierre Jaillet, agrégé de l'Université.
Mme Sonia de Wilde, journaliste (Assemblée nationale).

Chef du secrétariat particulier.

M. Paul Sudre, receveur percepteur des finances.

Attachés.

M. Fabien Lacombe, licencié ès lettres (Conseil de la République).
M. Paul Saint-Cyr, licencié en droit (secrétariat particulier).

Chargé de mission.

M. Michel Petit, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Conseillers techniques.

M. Pierre Guibert, magistrat.
M. Jean-Paul Martin, contrôleur d'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 20 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Délégations de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1952 portant constitution du cabinet du ministre de l'intérieur,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Jean Verdier, préfet, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, à l'effet de signer au nom de celui-ci tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 17 avril 1951 nommant M. Hirsch (Robert), préfet, directeur général de la sûreté nationale,

Arrête :

Art. 1er. — M. Robert Hirsch, directeur général de la sûreté nationale, a délégation permanente pour signer,

1° Les arrêtés portant nomination, promotion, licenciement, suspension, mise à la retraite, mutations et sanctions de tous les fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels relevant de la sûreté nationale, à l'exclusion des arrêtés de nomination, promotion, licenciement, mise à la retraite et sanctions concernant les contrôleurs généraux de la sûreté nationale, les directeurs départementaux des services de police, les commissaires divisionnaires, les commandants de groupement de C. R. S.;

2° Les arrêtés portant mutation dans l'intérêt du service ou mutation pour convenances personnelles de commissaires divisionnaires;

3° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale et de la police d'Etat des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;

4° Les arrêtés portant expulsion d'étrangers du territoire français et arrêtés rapportant ces mesures;

5° Les arrêtés portant assignation à résidence des étrangers qui, ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion, sont dans l'impossibilité d'y déférer;

6° Les arrêtés interdisant l'accès des hippodromes et des cynodromes à certains individus ou les arrêtés rapportant cette interdiction;

7° Les arrêtés portant autorisation de loteries;

8° Les arrêtés portant fermeture des débits de boissons ou rapportant des mesures de fermeture;

9° Les arrêtés d'interdiction de séjour (loi du 27 mai 1885);

10° Les arrêtés portant autorisation pour les étrangers de détenir un colombier de pigeons voyageurs pendant une période d'un an;

11° Les arrêtés prononçant la déchéance d'étrangers de la qualité de résident privilégié;

12° Les arrêtés portant renouvellement d'autorisation de jeux;

13° Les décisions concernant les présomptions de décès;

14° Les arrêtés portant autorisation ou retrait d'autorisation des associations étrangères ou constatant leur nullité;

15° Les marchés ou décisions de résiliation des marchés de travaux ou de fournitures, quel qu'en soit le montant, si la commission consultative des marchés du ministère de l'intérieur a donné son accord;

16° Les actes portant acquisition amiable d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce et les baux de location d'immeubles, quel que soit le montant du prix, à condition que la commission de contrôle des opérations immobilières compétente ait donné son accord dans les cas où cet accord est requis par les textes en vigueur;

17° Les conventions fixant une indemnité pour remise en état d'immeubles évacués, quel qu'en soit le montant;

18° Les arrêtés portant concession de logement.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 23 février 1949 nommant M. Pagès (Marcel) directeur de la réglementation,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pagès (Marcel), directeur de la réglementation, a délégation permanente pour signer:

1° Les arrêtés interdisant l'accès des hippodromes et des cynodromes à certains individus ou les arrêtés rapportant cette interdiction;

2° Les arrêtés portant autorisation de loteries;

3° Les arrêtés portant fermeture de débits de boissons ou rapportant les mesures de fermeture;

4° Les arrêtés d'interdiction de séjour pris en application de la loi du 27 mai 1885 et les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

5° Les arrêtés portant autorisation pour les étrangers de détenir un colombier de pigeons voyageurs pendant une période d'un an.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 3 juillet 1951 nommant M. Gey (Marcel) directeur du personnel et du matériel de la police, adjoint au directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Marcel Gey, directeur du personnel et du matériel de la police, a délégation permanente pour signer:

1° Les arrêtés portant nomination, promotion, mutation (sauf pour motif disciplinaire), mise à la retraite des officiers de paix des corps urbains, à l'exclusion des officiers principaux, officiers de C. R. S. au-dessous du grade de commandant de C. R. S., inspecteurs et agents spéciaux de la sûreté nationale;

2° Les arrêtés portant nomination, promotion, mutation, mise à fin de stage et mise à la retraite des secrétaires, inspecteurs et agents spéciaux de police d'Etat, des brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de police urbaine et de C. R. S.;

3° Les arrêtés, contrats, avenants et décisions concernant le personnel contractuel et auxiliaire de la sûreté nationale, à l'exception des chargés de mission;

4° Les arrêtés portant revision de la situation administrative de tous les fonctionnaires, titulaires, auxiliaires et contractuels de la sûreté nationale et de la police d'Etat, à l'exclusion des contrôleurs généraux et des sous-directeurs de la sûreté nationale, des directeurs départementaux des services de police, des commissaires divisionnaires et des commandants de groupement de C. R. S.;

5° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale et de police d'Etat des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;

6° Les décisions d'imputabilité au service des conséquences d'accidents survenus aux fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels de sûreté nationale et de police d'Etat;

7° Les décisions ou pièces comptables portant engagement de dépenses de personnel à imputer sur le budget de la sûreté nationale. Sont expressément compris dans ces décisions d'engagement les états de remboursement de frais de déplacement d'enquête et de surveillance;

8° Les cartes professionnelles des magistrats;

9° Les marchés ou décisions de résiliation des marchés de travaux ou de fournitures dont le montant n'excède pas 10 millions de francs lorsque la commission consultative des marchés du ministère de l'intérieur a donné son accord dans les conditions prévues par les textes en vigueur;

10° Les mesures concernant l'exécution des marchés de travaux et de fournitures (sursis, pénalités de retards, etc.), quel que soit le montant du marché;

11° Les actes de vente portant acquisition amiable d'immeubles, de droits immobiliers et de fonds de commerce d'une valeur n'excédant pas six millions de francs, à condition que la commission de contrôle des opérations immobilières compétente ait donné son accord dans les cas où cet accord est requis par les textes en vigueur;

12° Les baux de location d'immeubles dont le loyer annuel n'excède pas 500.000 F, sous la même réserve;

13° Les conventions fixant une indemnité pour remise en état d'immeuble dont le montant n'excède pas un million de francs;

14° Les arrêtés portant concession de logement.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 7 décembre 1951 nommant M. Damelon (Pierre), directeur de l'administration départementale et communale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Damelon (Pierre), préfet, directeur de l'administration départementale et communale, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, les arrêtés et décisions se rapportant aux matières suivantes:

1° Finances départementales et communales;
2° Personnel des collectivités locales;
3° Services publics des départements et des communes;
4° Domaines des collectivités locales;
5° Urbanisme, reconstruction et vicinalité;
6° Ordonnancement des dépenses des conseils, comités et commissions fonctionnant auprès de la direction;
7° Secours d'urgence aux victimes de calamités publiques.

Art 2 — Le préfet, directeur de l'administration départementale et communale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret du 7 décembre 1951 nommant M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, par délégation spéciale:

1° Les arrêtés de virement, les ordonnances de payement, de virement de délégation ou de régularisation, ainsi que les ordres de recettes et autres pièces comptables du ministère de l'intérieur;
2° Les décisions portant engagement de dépenses, ainsi que les pièces d'administration relatives aux questions contentieuses, les réparations civiles, les secours, les pensions, les œuvres sociales et le service du dépôt légal et de la bibliothèque;
3° Les arrêtés relatifs aux créations, modifications et suppressions de régies d'avances ou de recettes, ainsi que les arrêtés relatifs à la nomination des régisseurs;
4° Les arrêtés de débet, de remise de débet et les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;
5° Les décisions opposant aux créanciers de l'Etat la déchéance quadriennale;
6° Les mémoires en réponse au tribunal des conflits ainsi qu'aux pourvois formés devant le conseil d'Etat.

Art. 2. — Le directeur des services financiers et du contentieux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret en date du 28 août 1951 nommant M. Simoneau (Eugène) préfet hors cadres, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — M. Simoneau (Eugène), préfet hors cadres, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions:

A. — *Affaires algériennes.*

Les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières suivantes :

Engagement de dépenses et toutes opérations relatives à la gestion des crédits inscrits au budget du ministère de l'intérieur au titre de l'Algérie;

Approbation des emprunts départementaux et communaux autorisés par arrêté interministériel;

Approbation des pensions ecclésiastiques;

Remises gracieuses de débets concernant le Trésor algérien;

Approbation des emprunts contractés par des organismes d'habitations à loyer modéré autorisés par arrêtés interministériels;

Approbation des délibérations des conseils généraux et des conseils municipaux accordant la garantie des départements et des communes aux emprunts contractés par des organismes d'habitation à loyer modéré, autorisés par arrêtés interministériels;

Détachement ou mise à la disposition du gouverneur général de personnels des cadres métropolitains pour servir en Algérie.

B. — *Départements d'outre-mer.*

Les actes administratifs entrant dans la mission de coordination du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne les départements d'outre-mer.

Art. 2. — Le préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret en date du 24 août 1951 nommant M. Lobut (Christian) directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lobut (Christian), directeur du personnel et des affaires politiques, a délégation permanente pour signer les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant:

1° *Personnels.*

Le personnel de l'inspection générale de l'administration du corps préfectoral et des conseils de préfecture;

Le personnel titulaire de l'administration centrale, à l'exclusion toutefois, pour les administrateurs civils et les agents supérieurs, des avancements de grade et des mesures disciplinaires;

Le personnel du service intérieur;

Le personnel titulaire du cadre des préfectures, à l'exclusion pour les chefs de division de préfecture, des nominations et mesures disciplinaires;

Le personnel non titulaire de l'administration centrale et des cadres d'Etat des préfectures;

Le personnel des centres administratifs et techniques interdépartementaux.

2° *Affaires politiques et élections.*

Les marchés de travaux de fournitures ainsi que les conventions passés avec les entreprises publiques ou privées à l'occasion de la préparation matérielle des élections.

3° *Cultes, associations et affaires d'Alsace et de Lorraine.*

L'attribution de secours budgétaires aux anciens ministres des cultes concordataires et à leurs familles;

L'attribution de secours aux membres des anciennes congrégations religieuses enseignantes sur les fonds provenant de la liquidation desdites congrégations;

Les subventions aux collectivités locales pour la réparation des édifices cultuels leur appartenant;

Les autorisations d'aliénations de biens, de constitution, d'hypothèques et d'emprunts des associations reconnues d'utilité publique (article 5 du décret n° 49-19 en date du 4 janvier 1949.

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 7 avril 1948 nommant M. Brunschwig-Bordier (Jacques), inspecteur général de l'administration, en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration,

Arrête:

Art. 1er. — M. Brunschwig-Bordier, chef du service de l'inspection générale de l'administration, est habilité à signer par délégation spéciale les décisions portant engagement de dépenses relatives aux frais de mission de l'inspection générale de l'administration.

Art. 2. — Le chef du service de l'inspection générale de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

CHARLES BRUNE.

Décret du 24 janvier 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 7 décembre 1951 nommant M. Damelon (Pierre), directeur de l'administration départementale et communale;

Vu l'arrêté en date du 28 février 1949 affectant à la direction de l'administration générale, départementale et communale, M. Fourrier (Henri), directeur adjoint et M. Laforest (Robert), sous-directeur;

Vu le décret en date du 23 mars 1950 nommant M. Bouffard (Pierre), sous-directeur au ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté en date du 21 janvier 1952, portant délégation de signature à M. Damelon (Pierre), directeur de l'administration départementale et communale,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damelon, directeur de l'administration départementale et communale, M. Fourrier, directeur adjoint, et MM. Laforest et Bouffard, sous-directeurs, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières visées à l'article 1er de l'arrêté en date du 21 janvier 1952, portant délégation de signature à M. Damelon, directeur de l'administration départementale et communale.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 24 janvier 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 11 septembre 1951 réintégrant M. Couty (Jean) dans ses fonctions de directeur adjoint au ministère de l'intérieur à la direction des services financiers et du contentieux;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1952 portant délégation de signature de M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux,

Décrète:

Art. 1er. — M. Couty (Jean), directeur adjoint à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces d'administration

se rapportant aux matières visées au paragraphe 2 de l'article 1er de l'arrêté du 21 janvier 1952 portant délégation de signature de M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux, à l'exception de celles intéressant le service du dépôt légal et de la bibliothèque.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 24 janvier 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 2 décembre 1949 nommant M. Granger (Robert), sous-directeur des services financiers à la direction des services financiers et du contentieux;

Vu l'arrêté du 21 janvier 1952 portant délégation de signature de M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux,

Décrète:

Art. 1er. — M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les ordonnances et autres pièces administratives se rapportant aux matières visées aux paragraphes 1er, 4, 5, de l'article 1er de l'arrêté du 21 janvier 1952 portant délégation de signature de M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux.

M. Bailly, administrateur civil de classe exceptionnelle, chef du bureau de la comptabilité centrale, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les ordonnances et autres pièces comptables visées aux paragraphes 1er et 4 de l'article 1er de l'arrêté susvisé.

M. Granier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau des pensions, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les carnets d'avance sur pension.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Emile Marron, directeur des services financiers et du contentieux, M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, par délégation spéciale:

1° Les arrêtés de virement, les ordonnances de payement, de virement, de délégation ou de régularisation, ainsi que les ordres de recettes et autres pièces comptables du ministère de l'intérieur;

2° Les décisions portant engagement de dépenses ainsi que les pièces d'administration relatives aux questions contentieuses, les réparations civiles, les secours, les pensions, les œuvres sociales et le service du dépôt légal et de la bibliothèque;

3° Les arrêtés de débet, de remise de débet et les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

4° Les décisions opposant aux créanciers de l'Etat la déchéance quadriennale;

5° Les mémoires en réponse au tribunal des conflits ainsi qu'aux pourvois formés devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 24 janvier 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté en date du 25 février 1949 portant affectation de M. Favre (Maurice) en qualité de sous-directeur du personnel;

Vu l'arrêté en date du 11 septembre 1950 portant affectation de M. Farcat (Roger) en qualité de sous-directeur des affaires politiques,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du personnel et des affaires politiques, M. Favre (Maurice), sous-directeur du personnel, est habilité, par délégation permanente du ministre de l'intérieur, à signer les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant:

Le personnel de l'inspection générale de l'administration, du corps préfectoral et des conseils de préfecture;

Le personnel de l'administration centrale, à l'exclusion toutefois des avancements de grade et des mesures disciplinaires;

Le personnel du service intérieur;

Le personnel titulaire du cadre national des préfectures, à l'exclusion toutefois, pour les chefs de division, les attachés et chefs de bureau, des nominations, promotions de classe ou mesures disciplinaires;

Le personnel non titulaire de l'administration centrale et du cadre national des préfectures;

Le personnel des centres administratifs et techniques interdépartementaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du personnel et des affaires politiques, M. Farcat (Roger), sous-directeur des affaires politiques, est habilité, par délégation permanente du ministre de l'intérieur, à signer les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant:

1° Affaires politiques et élections.

Les marchés de travaux de fournitures ainsi que les conventions passées avec les entreprises publiques ou privées à l'occasion de la préparation matérielle des élections.

2° Cultes, associations et affaires d'Alsace et de Lorraine.

L'attribution de secours budgétaires aux anciens ministres des cultes concordataires et à leurs familles;

L'attribution de secours aux membres des anciennes congrégations religieuses enseignantes sur les fonds provenant de la liquidation desdites congrégations;

Les subventions aux collectivités locales pour la réparation des édifices cultuels leur appartenant;

Les autorisations d'aliénations de biens, de constitution d'hypothèques et d'emprunts des associations reconnues d'utilité publique (art. 5 du décret n° 49-19 du 4 janvier 1949).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 24 janvier 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu l'article 2 du décret en date du 31 octobre 1951 chargeant M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration, en mission extraordinaire, des services de la protection civile,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pelabon (André), inspecteur général de l'administration, en mission extraordinaire, chargé auprès du cabinet du ministre des services de la protection civile, a délégation permanente du ministre de l'intérieur, pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés et décisions relatifs au service national de la protection civile.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Décret du 24 janvier 1952 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Sous l'autorité et par délégation de M. Charles Brune, ministre de l'intérieur, M. André Colin, secrétaire d'Etat à l'intérieur, a, dans ses attributions, les affaires ressortissant aux directions et services énumérées au décret du 17 novembre 1951, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de l'intérieur, pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions, dans les limites fixées par l'article 1er du présent décret.
Il peut contresigner les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la composition des cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951;
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Directeur du cabinet.

M. Michel-Jean Mafart, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chef de cabinet.

M. Jacques Flaud.

Chargé de mission.

M. Jacques Roy, sous-préfet.

Chef adjoint de cabinet.

M. Maurice Duault, docteur en droit.

Attaché de cabinet

M. Marcel Laugier, rédacteur au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Ompes.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 20 janvier 1952.

Fait à Paris, le 21 janvier 1952.

ANDRÉ COLIN.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 21 janvier 1952 portant constitution du cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur;
Vu le décret du 24 janvier 1952 portant délégation d'attribution et de signature au secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Michel-Jean Mafart, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur, à l'effet de signer au nom de celui-ci tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mafart, la délégation prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée par M. Jacques Flaud, chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

ANDRÉ COLIN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Cabinet du ministre de l'armement.

Le ministre de l'armement (coordination),
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé:

Directeur du cabinet du ministre de l'armement (coordination).

M. Charles Cristofini, chef de service à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 20 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Délégation de signature.

Le ministre de l'armement (coordination),
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 52-103 du 22 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'armement (coordination);
Vu l'arrêté du 24 janvier 1952 portant nomination au cabinet du ministre de l'armement (coordination),

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Charles Cristofini, directeur du cabinet du ministre de l'armement (coordination), à l'effet de signer, au nom de celui-ci, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1952.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Par décision du 22 janvier 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'air, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée aérienne.

Lacroix (René-André), lieutenant-colonel, S/G. M. M. T. A., en Extrême-Orient.
Fontaine (Robert), commandant, groupement aérien tactique Sud.
Bosse (Louis-Joseph), capitaine, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Defendini (Jacob-Joseph), capitaine, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Jouve (Jean), capitaine, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
L'Heveder (Roger), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Sagot (Yves), capitaine, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Cinquin (Louis-Henri), lieutenant, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Clément (Pierre), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Du Boisguehenneuc (Hervé-Louis), lieutenant, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Dutheil de La Rochère (Léonce), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Flachard (Jean), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Guignard (Jacques), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Hanssens (Pierre-Emile), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Helye (Jean), lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Person (Jean-Yves), lieutenant, groupe de transport 2/64 « Anjou ».
Rollin (Claude-Louis), lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».

Saint-Martin (René-Léon-Boniface), lieutenant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Soleille (Roger), lieutenant, groupement aérien tactique Sud.
Minvielle-Moncla (Vincent), sous-lieutenant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Troussard (Maurice), sous-lieutenant, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Farina (Italo-Baptiste-Antoine), aspirant d'active, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Mays (Jacques-Yvon-William), aspirant d'active, groupement aérien tactique Sud.
Bru (Georges-François), adjudant-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Despinoy (Gaston), adjudant-chef, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Devove (Marcel-Camille), adjudant-chef, 22e groupe aérien d'observation d'artillerie.
Hebert (Raymond), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/19 « Gascogne ».
Biroleau (Jean), adjudant, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Blanchet (Roger), adjudant, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Gavoye (Jean-Michel), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Libert (Jean), adjudant, groupement aérien tactique Sud.
Mattei (Fritz), adjudant.
Richard (Camille), adjudant, groupe de transport 2/61 « Anjou ».
Delmonaco (Charles), sergent-chef, escadrille de liaisons aériennes n° 53.
Dutrey (Jean), sergent-chef, groupe de transport 2/62 « Franche-Comté ».
Guerre-Genton (Félix), sergent-chef, groupement aérien tactique Sud.
Le Padellec (Jean-Marie), sergent-chef, groupement aérien tactique Sud.
Campergue (François), sergent, groupement aérien tactique Sud.
Lavigne (Roger), sergent, groupe de transports et de liaisons aériennes 1/60.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 17 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 janvier 1952 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décret n° 50-661 du 14 juin 1950, reliquat du travail concernant les années 1949-1950):

Au grade de chevalier

Arnaud (Guy-Rémy-Joseph-Antoine).
Auboin (Jacques-Joseph-Antoine).
Bariou (Jean-Guy).
Bonnefond (Georges-Jean-Alphonse).
Boussel (Henri-Louis).
Caze (Madeleine-Louise).
Meric (Lucien-Marcel-Firmin).
Combes (Pierre).
Cottentin (Maurice-Roger).
Drillaud (Jean-Alexandre).
Dupuy (Pierre-Marcel).
Foulon (Michel).
Grange (André-Roger-Marcel).
Griboux (Henri).
Klotz, alias Faure (Jean-Pierre-Gustave).
Maurice (Pierre-Louis).
Ovazza (Max-Marc).
Piquemal (Paul-Lucien).
Rodier, ex-épouse David (Elisabeth-Gérardine).
Rolland (Aimé-Maurice).
Tinaud (Jean-Louis).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret n° 51-1440 relatif à la situation des personnels contractuels relevant du ministère de la défense nationale en service en Afrique du Nord.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1951: page 12638, article 2, au lieu de: « autre que les personnels ouvriers régis par les décrets du 26 juin 1897 (guerre)... », lire: « autres que les personnels ouvriers régis par les décrets du 26 février 1897 (guerre)... ».

Remises de débets.

Par arrêté du 2 janvier 1952, sous réserve d'un versement préalable de 8.000 F; il est fait remise gracieuse à Mme Lequeux (Louise), demeurant à la Jubaudière, par Jallais (Maine-et-Loire), de la somme de 16.024 F représentant le montant d'un trop-perçu de délégation de solde.

Par arrêté du 2 janvier 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Martin (Eugène), née Benoit, résidant 2, rue Voltaire, à Segré, de la somme de 4.987 F indûment perçue par la succession du sergent Martin au titre de la solde de réforme pendant la période du 1 novembre au 31 novembre 1947.

Modification à l'arrêté du 18 novembre 1912 relatif à la comptabilité des trésoriers des directions de travaux et autres services des arsenaux et établissements de la marine.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu l'article 148 du décret du 15 janvier 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la marine, et les textes l'ayant modifié et complété;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1912 sur la comptabilité des trésoriers des directions de travaux et autres services des arsenaux et établissements de la marine et les textes qui l'ont modifié, notamment les arrêtés des 4 mars 1949 et 12 février 1951;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement de dépenses imputables au budget de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le paragraphe I de l'article 6 de l'arrêté du 18 novembre 1912, modifié par l'article 1er de l'arrêté du 4 mars 1949 et complété par l'arrêté du 12 février 1951, est à nouveau modifié comme suit:

« I. — Dans les directions, services et établissements de la marine, le fonds d'avances constitué comme le prévoit l'article 5 ci-dessus est unique. Il est régi par économie.

« Le montant de ce fonds d'avances est fixé par le directeur local ou chef de service sans pouvoir excéder 3 millions de francs. Toutefois, il peut être porté à 5 millions de francs pour le service des subsistances du commissariat de la marine.

« Dans les services de l'habillement, du couchage et du casernement du commissariat de la marine, le montant du fonds d'avances déterminé comme il est dit ci-dessus, est augmenté de la somme strictement nécessaire pour assurer pendant une quinzaine le payement des ouvrières confectionneuses à domicile. L'importance de cette somme est fixée par le directeur local du commissariat, elle ne peut en aucun cas excéder 5 millions de francs ».

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté du 4 mars 1949 précité est abrogé.

Art. 3. — Le directeur de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat à la marine et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du 1er novembre 1951, et sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la marine.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Homologation de grades au titre des Forces françaises de l'intérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1952:

Page 411, 1re colonne:

9e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boisson (Julien), né le 24 avril 1919.

Lire:

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beisson (Julien), né le 24 avril 1919.

Page 411, 2e colonne:

4e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Moulinier (René), né le 12 septembre 1917.

Lire:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Moulinier (René), né le 12 décembre 1917.

Page 412, 1re colonne:

5e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Loustaunou (Marius-Joseph), né le 11 mars 1924, recrutement de Toulouse, classe 1944, mle 8063.

Lire:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Loustaunou (Marie-Joseph), né le 11 mars 1924, recrutement de Toulouse, classe 1944, mle 8063.

Nomination d'officiers de police judiciaire (gendarmerie).

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1952:

Page 12639, 1re légion de gendarmerie, au lieu de: « Degousse (Jean) », lire: « Degoussée (Jean) »; 3e légion de gendarmerie, au lieu de: « Coupel (Roger) », lire: « Coupel (Eugène) »; 3e légion *bis* de gendarmerie, au lieu de: « Thuau (Jacques) », lire: « Tuau (Jacques) ».

Page 12640, 4e légion de gendarmerie, au lieu de: « Biret (Joseph) », lire: « Biret (Roger) »; 5e légion *ter* de gendarmerie, au lieu de: « Peytet (René) », lire: « Reytet (René) ».

Page 12642, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo, au lieu de: « Lagrave (Robert) », lire: « Lagrave (Jacques) ».

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté en date du 4 janvier 1952, les employés auxiliaires de l'administration centrale et des services extérieurs de la direction des études et fabrications d'armement, dont les noms suivent, sont titularisés à compter du 1er juillet 1951, dans les cadres complémentaires créés en application de l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945, aux classes indiquées ci-après:

Agents de bureau du cadre complémentaire de 2e classe.

Raspeyras (Guy), administration centrale.
Colla (Denise), laboratoire central de l'armement.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 3e classe.

Weidmann (Jeanne), atelier de construction de Puteaux.
Toutin (Emile), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon.
Hilaire (Rose), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Roesle (Suzanne), atelier de construction de Tarbes.
De Bigouse (Marcel), atelier de fabrication de Toulouse.
Garros (Germaine), atelier de fabrication de Toulouse.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 4e classe.

Monier (Alfred), administration centrale.
Rigollot (Suzanne), administration centrale.
Boucher (Marie), atelier de construction de Rueil.
Moine (Georgette), atelier de construction de Puteaux.
Guennec (Marcelle), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Villory (Edmond), atelier de construction de Rennes.
Ugolini (Gisèle), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Andrieux (Léon), atelier central des automobiles de Limoges.
Cathelinaud (Fanny), atelier central des automobiles de Limoges.
Foulon (Angèle), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Girod (Joséphine), atelier de construction de Lyon.
Petot (Simone), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Lanzeray (Marcelline), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Komor (Rose), direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Durantet (Etienne), atelier de construction de Roanne.
Tamburino (Francine), direction régionale de surveillance d'Afrique du Nord.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 5e classe

Fraboulet (Thérèse), administration centrale.
Heudes (Geneviève), administration centrale.
Plas (Madeleine), administration centrale.
Bourdet (Marguerite), laboratoire central de l'armement.
Dufrechou (Emma), laboratoire central de l'armement.
Le Gars (Jacqueline), laboratoire central de l'armement.
Dechaux (Esther), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Krauss (Jeanne), manufacture nationale d'armes de Levallois.
Grandin (Andrée), station d'essais machines outils.
Avignon (Yvonne), service central des marchés.
Chiaramonti (Janine), service central des marchés.
Imbert (M.-Louise), service central des marchés.
Mayout (Raymonde), service central des marchés.
Manzanarez (Yvette), service central des marchés.
Marin (Fernande), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Mignon (Henriette), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Nowak (Huguette), direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Waree (Aurélie), direction régionale de surveillance du Nord Est.
Lefort (Hélène), atelier de chargement de Salbris.
Fornet (Jeanne), atelier de chargement de Salbris.
Morvan (Suzanne), atelier de fabrication du Mans.
Le Bihan (Rachel), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Favreau (Marthe), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Febraud (Renée), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Bouye (Odette), direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Besanger (M.-Louise), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Doumergue (M.-Jeanne), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Soularue (Yvonne), manufacture nationale d'armes de Tulle.
Gondelle (Baptistine), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Rocher (Ginette), manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Lees (Marguerite), atelier central des automobiles de Limoges.
Bessières (Louis), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Colombies (Germaine), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Ange (Marcelle), direction régionale de surveillance du Sud Ouest.
Abadie (Andrée), atelier de construction de Tarbes.
Cariadous (Emilienne), atelier de construction de Tarbes.
Ducasse (Augusta), atelier de construction de Tarbes.
Farrando (Berthe), atelier de construction de Tarbes.
Laspoumadères (Jeanne), atelier de construction de Tarbes.
Pecoste (Julienne), atelier de construction de Tarbes.
Peyrou (Lucie), atelier de construction de Tarbes.
Saffroy (André), atelier de construction de Tarbes.
Alayrac (M.-Louise), atelier de fabrication de Toulouse.
Delmas (Benjamin), atelier de fabrication de Toulouse.
Granja (Maurice), atelier de fabrication de Toulouse.
Borderieux (M.-Josette), établissement d'expériences techniques de Bourges.
Gaze (Suzanne), atelier de construction de Lyon.
Robert (Suzanne), atelier de construction de Lyon.
Cevoz (Hugues), atelier de construction de Lyon.
Sevoz (Paul), atelier de fabrication de Saint-Priest.
Allier (Josette), atelier de construction de Roanne.
Chuzeville (Paulette), atelier de construction de Roanne.
Drevet (Francine), atelier de construction de Roanne.
Matot (Paul), atelier de construction de Roanne.
Viral (Lucienne), atelier de construction de Roanne.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 6e classe.

Cherpi (Madeleine), administration centrale.
Peyrard (Lucienne), administration centrale.
Colin (Germaine), administration centrale.
Januel (Marthe), laboratoire central de l'armement.
Malcurt (Marius), direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Mellon (Juliette), atelier de construction de Tarbes.
Eychenne (Eugénie), atelier de fabrication de Toulouse.
Salies (Jeanne), atelier de fabrication de Toulouse
Cremilleux (Germaine), atelier de construction de Lyon.

Agents de bureau du cadre complémentaire de 7e classe.

Girard (Angèle), administration centrale.

La titularisation dans le cadre complémentaire des agents visés à l'article 1er reste subordonnée au résultat des examens médicaux prévus par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 11 janvier 1952, M. le lieutenant Coulet (Marcel-Romain) est nommé régisseur d'avances auprès du parc d'aviation n° 2/160 à Dakar-Ouakam (Afrique occidentale française), en remplacement de M. le lieutenant Romary (Deslé-Pierre-Raphaël).

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 1er janvier 1952:

1° Ont été promus à l'emploi de chefs de travaux, pour compter du 1er décembre 1951, les agents techniques principaux de 1re classe dont les noms suivent:

M. Gelade (Louis), port matriculaire: Brest.

M. Cauvin (Almyre), port matriculaire: Cherbourg.

2° Sont avancés en classe, dans l'emploi d'agent technique principal, pour compter du 1er décembre 1951:

3e tour (choix). M. l'agent technique principal de 2e classe Donval (Robert), port matriculaire: Brest, reliquat de bonifications: 11 jours.

1er tour (ancienneté). M. l'agent technique principal de 2e classe Turc (Paul), port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 14 janvier 1952, a été promu à la classe fonctionnelle, en tant qu'exerçant les fonctions de chef de subdivision, le chef de travaux de classe exceptionnelle:

M. Kerhoas (René), port matriculaire: Brest, de la direction des travaux maritimes de Brest.

Le présent arrêté aura effet du 1er décembre 1951.

Organisation des concours scientifiques du service de santé des troupes coloniales pour l'année 1952.

Additif au *Journal officiel* du 8 janvier 1952: page 308, 2e colonne, après: « 3° Les concours pour les titres de spécialistes des hôpitaux coloniaux auront lieu à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris », ajouter: « Ils s'ouvriront le jeudi 27 novembre 1952 » (le reste sans changement).

Réintégration dans le grade d'aspirant (armée de terre, réserve).

Par décision ministérielle du 17 janvier 1952, a été réintégré dans le grade d'aspirant d'administration de réserve du service de santé:

(Rang du 25 octobre 1951.)

M. Campet (Michel-André), 6e S. I. M., sergent, classe 1948, recrutement de Poitiers.

Liste de classement pour l'emploi d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres (active).

Par décision en date du 17 janvier 1952, la liste de classement pour l'emploi d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres, établie à la suite du concours ouvert le 29 octobre 1951, est fixée ainsi qu'il suit:

MM.

1 Dupouy (Robert), agent administratif de la poudrerie nationale du Ripault.

2 Rosnier (Paul), commis administratif de la poudrerie nationale de Sorgues.

3 Luché (Pierre), commis administratif de la poudrerie nationale de Sorgues.

4 Boudinelle (Marceau), secrétaire administratif de la poudrerie nationale de Saint-Chamas.

Liste complémentaire des candidats reçus aux examens du « cycle accéléré » de préparation militaire supérieure, aptes à être incorporés dans une école d'application d'arme avec le grade de sergent ou de maréchal des logis.

MM Raimond (Jean-Bernard), recrutement de Paris.
Robineau (Jean-Albert), recrutement de Poitiers.
de Rocca Serra (Jean-Henri), recrutement de Marseille.

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1952

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partis d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

a) Le G. I. T. C. M. s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

b) Le D. I. T. C. de Marseille s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

c) Leur corps d'origine s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permisison en Afrique du Nord.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres, au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section transports, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres, au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvea ordre;

b) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

Sont désignés:

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à partir du 10 février 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

PHARMACIEN

Commandant.

M. Petard (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales (régularisation).

2° Embarquement à partir du 15 février 1952.

Pour servir hors cadres au Togo.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Montangerand (Yves), 110e régiment d'infanterie coloniale (régularisation).

3e Embarquement à partir du 25 février 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

PHARMACIEN

Capitaine.

M. Gaulier (Roger), école d'application du service de santé des troupes coloniales (lieutenant au tableau d'avancement).

4e Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Pour servir dans les cadres.

Chef de bataillon.

M. Raux (Charles), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux S. M. B. C., conducteur de travaux (capitaine au tableau d'avancement).

Capitaines.

MM.

Robert de Latour (Joseph), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Ferrandi (Jean-Baptiste), 21e régiment d'infanterie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).

Lieutenants.

MM.

Thomas (Jean), école spéciale militaire interarmes.

Pededieu (Gaston), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Lainel (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Pour servir hors cadres.

Capitaine.

M. Chastel (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars, pour servir comme aide de camp du gouverneur de la Mauritanie.

Lieutenants.

MM.

Lecomte (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale, pour servir dans les goums.

Dufour (François), 3e régiment d'infanterie coloniale, pour servir dans les goums.

Pour servir dans les cadres.

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Martegoutte (Pierre), 1er/2e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).

C. — **Services des matériels et des bâtiments coloniaux.**

CONTRÔLEUR D'ARMES

Lieutenant.

M. Carlotti (Hyacinthe), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

MÉCANICIEN GÉNÉRAL

Capitaine.

M. Boisset (Gustave), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Delaloy (Charles), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Berthelin (Charles), ministère de la France d'outre-mer, intendance de Marseille.

Pour servir hors cadres.

E. — **Service de santé colonial.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.

Bodin (Marcel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Ortoli (Antoine), E. A. S. S. T. C., détaché au magasin général du service de santé de la 1re région militaire, Vanves.

5e Embarquement à partir du 10 avril 1952.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Mevel (Jean), service administratif de la direction des troupes coloniales.

6e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Robinet (Raymond), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lieutenant.

M. Masini (Maurice), E. M. P. I. C., à la disposition du résident général de la République française au Maroc (service des affaires indigènes).

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Lamotte (André), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

7e Embarquement à une date ultérieure.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Waymel (Benoît), 21e régiment d'infanterie coloniale.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services en Afrique occidentale française, des officiers ci-après:

1° M. le capitaine d'infanterie coloniale parachutiste Keser (Alfred), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (embarquement à partir du 25 février 1952). *Journal officiel* du 25 décembre 1951. (Régularisation.)

Cet officier est désigné, par ailleurs, pour servir en Extrême-Orient.

2° M. le lieutenant d'infanterie coloniale Orlanducci (Paul), du 110e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 août 1951). *Journal officiel* du 26 juin 1951. (Régularisation.)

Cet officier est désigné, par ailleurs, pour servir en Extrême-Orient.

3° M. le lieutenant d'infanterie coloniale Laverre (Jean), du 3e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 janvier 1952). *Journal officiel* du 25 novembre 1951. (Régularisation.)

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

1e Embarquement à partir du 25 mars 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant.

M. Reynold de Serezin (Jacques), centre d'instruction coloniale de l'arme blindée, « blindé ».

B. — **Services des matériels et des bâtiments coloniaux.**

AUTO-CHARS

Lieutenant.

M. Tenneze (Jacques), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

TRANSMISSIONS

Lieutenant.

M. Potelune (Auguste), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Saunier (Alfred), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Lieutenant.

M. Monange (Charles), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

C. — Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Guillermet (Armand), inspection technique des subsistances, Paris.

Pour servir hors cadres.

D. — Service de santé colonial.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Kohlstedt (Charles), hôpital militaire 294.

2e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Gaget (Jacques), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

3e Embarquement à partir du 25 mai 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Le Mesre (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale.

III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

1er Embarquement à partir du 25 mars 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenants

MM.
Hautefeuille (André), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Cognet (Bernard), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9.

B. — Artillerie coloniale.

Capitaines.

MM.
Rey (Paul), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. Titre S. M. B. C. « Mécanique générale ».
Lacuve (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).

C. — Service des matériels et des bâtiments coloniaux.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Charron (Maxime), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Lieutenant.

M. Klein (Pierre), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Pour servir hors cadres.

D. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Capitaines.

MM.
Boldard (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales.
Cloud (Marcel), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris.

2e Embarquement à partir du 10 avril 1952

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Levean (Pierre), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

3e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Laguille (Armand), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Delarue (Marcel), base de transit militaire interarmées « Maroc ».

Lieutenant.

M. Maurice (Antonin), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Cartier (Maurice), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

4e Embarquement à partir du 25 mai 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Berthelon (Alfred), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

1er Embarquement à partir du 25 février 1952.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et des bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Leauffer (Lucien), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

1er Embarquement à partir du 25 mai 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Merlet (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale.

VI. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1er Embarquement à partir du 25 janvier 1952.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Orlanducci (Paul), 110e régiment d'infanterie coloniale « blindé », précédemment désigné pour l'Afrique occidentale française, n'a pas rejoint (régularisation).

PARACHUTISTE

Lieutenant.

M. Vincendon (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour volontaire (régularisation).

2° Embarquement à partir du 10 février 1952.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenants.

MM.

Melkebeke (Serge), école d'administration de l'intendance à Montpellier (régularisation).

Ponsard (Marc), école d'administration de l'intendance à Montpellier (régularisation).

Jolly (Georges), école d'administration de l'intendance à Montpellier (régularisation).

3° Embarquement à partir du 20 février 1952.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Schneider (Raymond), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, hors tour volontaire (régularisation).

4° Embarquement à partir du 25 février 1952.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Gisserot (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, hors tour volontaire (régularisation).

Capitaine.

M. Barral (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

Sous-lieutenant.

M. Bernard (Jean-Victor), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).

PARACHUTISTE

Capitaine.

M. Keser (Alfred), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, précédemment désigné pour l'Afrique occidentale française, n'a pas rejoint (régularisation).

5° Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.

Clappier (Jean), E. M. P. I. C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Levron (Bernard), E. M. P. I. C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Bocquillon (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Lebrun (Pierre), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Chareille (Maxime), centre colonial d'instruction des transmissions.

Potevin (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).

Guillemin de Monplanet (Guy), centre colonial d'instruction des transmissions, hors tour volontaire (régularisation).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Bernard (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Assailly (Jacques), 2e bataillon d'infanterie coloniale.

Beauplet (Bernard), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Lambotte (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Terras (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Flaman (Ferdinand), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Le Goff (Maurice), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Masset (Francis), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

Agostini (Ange), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Molliet (Albert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Giraud (Savinien), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenants.

MM.

Cabanes (Marc), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Chanson (Lucien), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines.

C. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Capitaines.

MM.

Crozet (Joseph), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Parant (Gustave), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

Fèvre (Roger), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.

Minet (Louis), service administratif de la direction des troupes coloniales.

Trousset (Paul), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole.

E. — **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

M. Couot (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

F. — **Adjoints de chancellerie coloniale.**

Lieutenants.

MM.

Pommier (Adrien), état-major du général commandant supérieur des troupes du Maroc.

Blain (Emilien), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales.

G. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Chomet (Marcel), hôpital militaire 291.

Camborde (Charles), hôpital militaire 291.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaines.

MM.

Lena (Laurent), E. A. S. S. T. C., mis à la disposition de la direction du service de santé de la France d'outre-mer.

Voisin (Robert), hôpital militaire 291.

6° Embarquement à partir du 25 avril 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Céleste (Jules), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Monthioux (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Clemente (Philippe), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Labarre (René), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Kocher (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).

Morisaux (Victor), gruopement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).

Malhe (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Parachutiste.**

Capitaine.

M. Leblond (Michel), première demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

C. — **Artillerie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Beignard (Paul), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. —
Cramoisy (André), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.
Argenton (Pierre), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.
Capelier (Pierre), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement).

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaines.

MM.
Lugnier (Charles), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.
Senechal (Raoul), intendance de la 2e région militaire.

7e Embarquement à partir du 25 mai 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant.

M. Vallet (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour volontaire (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

MM.
Bono (Pierre), 12e régiment d'artillerie anti-aérienne coloniale.

Lieutenants.

Trebaul (Guillaume), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Grandvaux (Georges), 1er régiment d'artillerie coloniale.

8e Embarquement à une date ultérieure.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Genly (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris.

B. — **Parachutistes.**

Capitaine.

M. Minaud (Emilien), E. M. P. I. C., état-major de la 3e région militaire

Lieutenant.

M. Elise (Jean), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

4e Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-chefs.

Bourbon (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. E d'arme.
Gautry (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.
Gervis (François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.
Pierron (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.
Verhaegue (Albert), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Masson (René), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

Sergents.

Barnaud (René), centre colonial d'instruction des transmissions. — 251/Trans.
Tafani (François), compagnie des services n° 5 à Satory. — Non certifié.
Boudet (Maxime), compagnie des services n° 5 à Satory. — Non certifié.
Zuber (Paul), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 211/Trans.
Badiane (Omar), 3e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Vérité (Claude), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Legoanvic (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Leplae (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales. — Non certifié.
Revert (Clément), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Montaulard (Roger), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — Non certifié.
Secula (Xavier), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Viault (Bernard), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Lemarrec (Roger), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Cuny (André), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Creste (Clovis), 1e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Lebiez (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.
Picard (Victor), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — Non certifié.
Coudert (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. chiffreur.
Ferrand (Henri), 21e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Mattera (Roger), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergent.

Thévenin (André), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — C. A. T. 2.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: six hommes de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Niquet (Maurice), base de transit militaire interarmées Atlantique. — C. A. T. 2 arme.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Olivieri (Léon), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. auto.

Maréchal des logis.

Montsarat (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 auto.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Le Ravallec (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. surveillant de travaux.

Maréchal des logis.

Marie-Sainte (Michel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 maçon.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis chef.

Barthelet (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — Détaché au groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. S. mécanique générale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES (1)

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « constructions »: 2 hommes de troupe. — Spécialistes: maçon.
Branche « ateliers généraux »: 1 homme de troupe. — Spécialiste: serrurier.

(1) Les vacances ci-dessous sont réservées uniquement à un engagé et deux rengagés au titre de l'Afrique occidentale française.

D. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Maupeu (François), dépôt des isolés des troupes coloniales Marseille — B. E. Comptabilité.

E. — **Intendance coloniale.**

Adjudant.

Dieboit (Frédéric), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à la direction régionale de l'intendance de la 6e région militaire. — B. E. Bureaux.

Sergent-major.

Hedouin (Ernest), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction régionale de l'intendance de la 1re région militaire. — B. E. Exploitation.

2e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

A — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Claquin (Joseph), école de sous-officiers de Cherchell. — B. C. S.

Sergent.

Poirson (Jacques), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. S. Auto.

B — **Artillerie coloniale.**

Langlois (Raymond), école de sous-officiers de Cherchell. — C. A. T. 2 Arme.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

MARÉCHAL FERRANT

Maréchal des logis-major.

Moreau (Auguste), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché au service vétérinaire de la place d'Oran. — B. E. Maréchal ferrant.

Pour servir hors cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A — **Infanterie coloniale.**

Sergent-major et sergent-chef.

Ledoux (Charles), compagnie administrative régionale n° 1. — B. E. Comptabilité.

Guiberteau (Georges), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — B. E. Comptabilité.

B — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Vavasseur (Félix), 1er régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

C. — **Service de santé colonial.**

Adjudant.

Leccia (Antoine), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. E. Infirmier.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Badin (Fernand), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. E. Mécanicien dentiste.

Renaudot (Jacques), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 Infirmier.

Muxard (Gabriel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. infirmier.

Mazières (Robert), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. secrétaire comptable.

Sergents.

Martin (Jacques), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 infirmier.

Goulard (Jacques), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 infirmier, brevet de technicité de mécanicien dentiste des troupes coloniales.

Geffroy (Hervé), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

Artillerie coloniale.

Maréchal des logis.

Caillet (Gatien), 17e régiment d'artillerie colon'ale. — C. A. T. 2 arme.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Chaillot (Jean-Baptiste), école d'application de l'infanterie. — Saint-Maixent, B. E. arme.

Adjudant.

Aubrain (Jean), école d'application de l'infanterie, à Saint-Maixent. — B. C. S.

Sergents-chefs.

Tesslot (Camille), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.

Hertweg (Auguste), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.

Touron (René), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.

Sergents.

Gouelhe (Michel), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 arme.

Denance (Lucien), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 arme

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergent.

Bednarsek (Vincent), régiment colonial de chasseurs de chars. — B. E. arme.

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

Régiment colonial de chasseurs de chars: 2 hommes de troupe.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Durand (Marcial), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux: détaché à l'E. C. M. A. M. T. O. M. de Marseille. — B. S. artificier.

Maréchaux des logis.

Bouvet (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. armurier.

Theron (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 armurier.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Bageaud (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 1 engins mécaniques.

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE (1)

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux: Branche « autos-chars »: 1 homme de troupe.

C. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Genavia (Albert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction centrale de l'intendance, sous-direction de l'habillement. — B. E. Exploitation.

2e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Civil (Mesmin), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à la direction régionale de l'intendance du Maroc. — B. E. Exploitation.

(1) La vacance ci-dessous est réservée uniquement à un engagé au titre de l'Afrique équatoriale française.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mars 1952.

Service de santé colonial.

Adjudant-chef.

Verrier (Gustave), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. E. Infirmier.

III. — **POUR SERVIR AU CAMEROUN**

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 1er février 1952.

Service de santé colonial.

Adjudant.

Bourthoumieux (Charles), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, détaché à la direction du service de santé de la 9e région militaire. — B. S. Secrétaire comptable.

IV. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 mars 1952.

Intendance coloniale.

CORDONNIER

Caporal.

Berthier (Robert), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — C. A. Ouvrier spécialiste cordonnier.

TAILLEUR

Sergent.

Diagne (Omar), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. Ouvrier spécialiste tailleur.

2° Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Galland (Maurice), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction centrale du service social de l'armée à Paris. — B. C. S.

Leriverend (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — B. C. S. — B. E. d'arme.

a) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergents.

Schappler (Léon), régiment colonial de chasseurs de chars. — 293/TRANS.

Huziaux (Bernard), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars : 4 hommes de troupe.

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent.

Acquaviva (Jean-Paul), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — 251/Trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis.

Abbe (André), 1/2e régiment d'artillerie coloniale coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Deliance (Claude), 1er régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'artillerie coloniale : quatre hommes de troupe.
12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale : un homme de troupe.
1/2e régiment d'artillerie coloniale : un homme de troupe.
1/8e régiment d'artillerie coloniale : un homme de troupe.
458e groupement d'artillerie antiaérienne coloniale : un homme de troupe.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Legal (Julien), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. Comptabilité.

Maréchal des logis.

Farlay (Antonin), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 Comptable.

CONSTRUCTIONS

Adjudant.

Bergère (Emile), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. Surveillant de travaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES (1)

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux :
Branche « constructions » : un homme de troupe (spécialiste : maçon).
Branche « ateliers généraux » : un homme de troupe (spécialiste : tourneur rectifieur).

D. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Broch (Léon), 24e régiment d'infanterie coloniale. — B. S. Comptabilité.

3° Embarquement à partir du 25 avril 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Van Assche (Georges), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S.

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergent.

Achard (Amédée), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2.

B. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale : quatre hommes de troupe.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mars 1952.

Service de santé colonial.

Adjudants-chefs.

Sohier (Emile), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. S. Maître infirmier.

Gouttefargues (Gaston), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. infirmier.

Lange (Henri), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. infirmier.

Sergent-chef.

Sow (Antoine), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 infirmier.

Sergent.

Flour (Jean-Jacques), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 infirmier.

V. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Lopes (Urbain), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

(1) Les vacances ci-dessous sont réservés uniquement à deux engagés au titre de Madagascar.

Sergent.

Va Zeille (Gérard), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment d'infanterie coloniale: quatre hommes de troupe.
4e régiment d'infanterie coloniale: 5 hommes de troupe.
110e régiment d'infanterie coloniale: deux hommes de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale: deux hommes de troupe.
1/2e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.
1/8e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.

C. — **Intendance coloniale.**

Sergent-major.

Theodora (Claude), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction régionale de l'intendance de la 1re région militaire. — B. E. exploitation.

2e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
6e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
13e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
15e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.

B. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment d'artillerie coloniale de Tunisie: un homme de troupe.
4/7e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mars 1952.

Service de santé colonial.

Sergent-chef.

Saleun (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — B. E. mécanicien dentiste.

VI. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 mars 1952.

Télégraphistes coloniaux.

Sergents.

Colin (Alfred), centre colonial d'instruction des transmissions. — 251/transmissions.
Robert (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions. — C. A. T. 2/Trans.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à partir du 25 novembre 1951.

(Régularisation.)

Infanterie coloniale.

Sergent.

Alphonsine (Camille), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1952.

Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Brayer (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à l'état-major particulier du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, D. A. M. — B. E. Comptabilité.

3e Embarquement à partir du 10 février 1952.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Serra (Ange), 1er régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.

4e Embarquement à partir du 25 mars 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Jan (Marcel), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — B. S. d'arme.
Fregemond (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction du service social de l'armée à Paris. — Non certifié.
Bebel (Arthur), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris. — B. E. d'arme.
Thibaut (Jean-Baptiste), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris. — C. A. T. 2 Comptable, B. E. d'arme.

Adjudants.

Salaun (Paul), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.
Burrig (Henri), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.
Le Carpentier (Maurice), 1er régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.
Mariani (Pierre), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. S. Mécanicien auto.
Huet (Joseph), 24e régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.
Le Roy (Henri), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S., B. E. d'arme.

Sergents-chefs.

Collobert (François), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Caul-Futy (Edouard), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Wildouck (Michel), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Comptable.
Coudeyre (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.
Mahieu (Roger), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Coutant (Paul), 1er régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Samson (Yvon), 24e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme
Kovaski (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. C. S.
Garaios (Evenor), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. C. S., B. E. Comptabilité.

Sergents.

Jean (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Vilry (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Sellimoutou (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Pousse (Fernand), 110e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Hebert (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Urvoy (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Delaunay (Alex), 24e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Gouaux (Jean), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — B. S. Armurier.
Jon t (Richard), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Arme.
Pierson (Damien), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 Arme.
Demier (Jacky), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 Arme.
Chalin (Joël), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.
Ba ault (René), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 Arme.
Ferraton (Henri), 1e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.
Coquio (Robert), 24e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Deguimadjian (Sarkis), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Lemoine (Georges), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — 251/TRANS.
Jung (Joseph), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.
Duvigneau (André), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. Opérateur radio.

Jeandel (Jacques), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Jolie (Robert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 Arme.

Gérard (Pierre), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 251/TRANS.

Leguen (François), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — Non certifié.

Monginot (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Marouzet (Nil), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Latouche (Jean), base de transit militaire interarmées Atlantique à Bordeaux. — Non certifié.

Selezneff (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Savelli (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Arme.

Olivry (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Arme.

Marc (Maurice), 110e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. Comptabilité.

Chilla (Dominique), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — C. A. T. 2 Arme.

Perod (Georges), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2. Arme.

Cholley (Jules), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Zelina (Henri), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Anglio (Polynor), 24e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Andrey (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Becker (Yves), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Ansidei (Ferdinand), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Arme.

Cuisetin (Louis), 24e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 Arme.

Le Bihan (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Warryn (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Arme.

Voillemin (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 1 Arme.

Douard (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Vota (Armand), groupement d'instruction et de transit en métropole. — Non certifié.

Guidi (Elie), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Mathis (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Surlour (Aimé), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 Arme.

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergents.

Hezard (Christian), régiment colonial de chasseurs de chars. — Non certifié.

Lastrajoli (Ours), régiment colonial de chasseurs de chars. — Non certifié.

Grandjean (Louis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — B. E. d'arme.

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergents.

Pain (Roland), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 251/Trans.

Richardson (Louis), centre colonial d'instruction des transmissions. — C. A. T. 2/Trans.

Lauret (Guy), centre colonial d'instruction des transmissions. — 351/Trans.

Parent (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 251/Trans.

Lebreton (Norbert), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 351/Trans.

Candat (Pierre), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — C. A. T. 2/Trans.

Guillemot (André), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 211/Trans

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

N'Diaye (Ignety), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. Comptabilité.

Maréchaux des logis chefs.

Milcendeau (Gilbert), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 Auto.

Schroeder (Albert), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — C. I. A.

Maréchaux des logis.

Mouden (Ambroise), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — Non certifié.

Redaud (Michel), 1er régiment d'artillerie coloniale. — Non certifié.

Moulin (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — C. A. T. 2 Arme.

Baudet (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Opérateur Radio.

Prudent (Edouard), 1er régiment d'artillerie coloniale. — 251/Trans.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant.

Remy (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. Armurier.

Maréchal des logis.

Rongeau (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 Armurier.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Barral (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. Auto.

Maréchaux des logis.

Schmit (Serge), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 Auto.

Le Page (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 Auto.

COMPTABLES

Adjudants.

Patureau (Gaston), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au commandement du S. M. B. C. à Vincennes. — B. S. Comptabilité.

Scheppler (Théodore), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 Comptable.

Maréchal des logis.

Bonifaci (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 Comptable.

CONSTRUCTIONS

Maréchaux des logis.

Pluvinage (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 peintre.

Manet (Noël), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 dessinateur.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis-major.

Nicault (Albert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 tourneur.

Maréchaux des logis.

Jacquet (Antonin), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 menuisier.

Daigre (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 charpentier bois.

D. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Naval (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. comptabilité.

Adjudant.

Amat (Georges), centre colonial d'instruction des transmissions. — B. S. comptabilité.

Sergent-major.

Orliac (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. S. comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant.

Cherdieu (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché au ministère de la France outre-mer, D. A. M.). — B. E. chancellerie.

Sergent-chef.

Yotte (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à l'état-major de la 5e région militaire. — B. E. chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

Sergents-majors et sergents-chefs.

Albou (Roger), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole. — C. A. T. 2 bureaux.

N'Diaw Baba, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à l'intendance de la France d'outre-mer à Marseille. — B. E. bureaux.

Pleyber (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction régionale de l'intendance de la 1re région militaire. — C. A. T. 2 bureaux.

Simon (Roger), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à l'intendance de Fréjus. — B. E. exploitation.

CORDONNIER

Sergent-chef.

Picard (Julien), base de transit militaire interarmées Atlantique. — Brevet maître ouvrier cordonnier.

G. — **Service de santé colonial.**

Adjudants-chefs.

Corre (Etienne), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. infirmier.

Bevilacqua (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. S. secrétaire comptable.

Adjudant.

Rousseau (Emile-Henri), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — B. E. infirmier, C. A. stérilisateur panseur.

Sergent-chef.

Volpes (Aurèle), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — C. A. T. 2 infirmier.

5e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Caste (Robert), école de sous-officiers de Cherchell. — B. C. S., B. E. Comptabilité.

Adjudants.

Sansonetti (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S.

Lestieux (Eugène), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S., B. E. Comptabilité.

Fernandez (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S., B. E. d'arme.

Sergents-chefs.

M'Baye (Amadou), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Jay (Charles), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Soudeix (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Muller (Guillaume), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Gambin (Manuel), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Sergents.

Portal (Gilbert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.

Berenguer (Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Tainoff (Serge), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.

Roussel (Maurice), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. I. A.

Tomasini (Jean-Baptiste), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Michaud (Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Crepeau (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Bonnefoy (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. E. Arme.

Laurent (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 Arme.

Cantera (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergent-chef.

Guerin (Charles), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — B. E. mécanicien auto.

Sergents.

Maheut (Guy), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2, brevet spécialiste, chef de bord de véhicules blindés.

Piardon (Daniel), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Dorey (Armand), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — B. E. comptabilité.

Maréchal des logis chef.

Robert (Henri), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — B. S. auto.

Maréchal des logis.

Diop Ibrahima, régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — C. I. A.

C. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudant-chef.

Cambo (Auguste), base de transit militaire interarmées, Maroc. — B. E. comptabilité.

D. — **Intendance coloniale.**

TAILLEUR

Sergent-chef.

Schauer (Alfred), 1er régiment d'infanterie coloniale. — Brevet maître ouvrier tailleur.

5e *Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient et sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine, dans un délai maximum de trois mois après leur incorporation ou la signature du contrat, par les soins du lieutenant-colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.*

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Lefèvre (Max), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Adjudants.

Donval (André), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Annon (Robert), centre colonial d'instruction des transmissions.

Uriarte (Michel), centre colonial d'instruction des transmissions.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Bernard (Daniel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

D'Erneville (Edouard), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Hartstreisel (René), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Ottomani (Noël), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Dib Nassim, 4e régiment d'infanterie coloniale.

Schoos (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Sellier (Maurice), 5e régiment de tirailleurs sénégalais

Sergents.

Laurent (Georges), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Demiaude (Raymond), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Gaultier (Henry), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Cheyron (Jacques), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Fauchille (Edouard), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Puyvert (Charles), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Keller (Henri), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Lefur (Yves), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Lamanthe (Georges), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Pechin (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Pinel (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Pelegry (Georges), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Soutous (Georges), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Jucla (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Jourdan (Emile), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Fratani (Toussaint), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Peraud (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Duval (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Cognet (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale.
Mellaza (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale.
Boisseau (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale.
Reslinger (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Merlin (Isidore), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Angelini (Bernard), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Aupetit (Louis), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Duval (Marc), 110e régiment d'infanterie coloniale.
Agostini (Joseph), centre colonial d'instruction des transmissions.
Poulin (Raoul), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Mikrut (Edouard), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5.
Renoux (Claude), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Conte (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Waltz (Bernard), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Gourhan (Maurice), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Lecomte (Daniel), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Baudrier (Joseph), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Ronteix (Claude), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Vinciguerra (Ange), 3e régiment d'infanterie coloniale.

SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

Sergents.

Limonier (René), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.
Auray (Joannès), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.
Nicolas (Jacques), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent.

Claes (Henri), centre colonial d'instruction des transmissions 193/trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants.

Kœnig (Henri), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Vandooren (Marcel), 1er régiment d'artillerie coloniale.
N'Dir Saliou, 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Maire (Jean), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Herrmann (Jacques), 12e régiment d'artillerie anti-aérienne coloniale.
Le Moller (Augustin), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

Maréchaux des logis chefs.

Jean Laurent (Christophe), 1er régiment d'artillerie coloniale.
Pergel (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Bergamaschi (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Morin (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Rosalie (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Maréchaux des logis.

Arpin (Urbain), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Cadet (Paul-Yvon), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Haulier (Henri), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.
Martinez (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Perotti (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.
Cardi (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Dupouy (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Bellard (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Plesset (Albert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Bonard (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis.

Morel (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. artificier.

COMPTABLE

Maréchal des logis.

Verseroli (Antoine), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 comptable.

D. — **Intendance coloniale.**

Sergents.

Amineau (Armand), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, détaché à l'intendance de la France d'outre-mer à Marseille. — C. A. T. 2 intendance.
Bourreau (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — C. A. T. 2.

E. — **Service de santé colonial.**

Sergent.

Alexandre (Pierre), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

ASSISTANTES SOCIALES COLONIALES

POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

Embarquement à partir du 10 février 1952.

Mlle Longavenne (Paule-Marie), 1re échelle, 1er échelon du service social colonial de l'armée.
Mlle Simon (Josèphe-Pierrette-Marie), 1re échelle, 2e échelon du service social colonial de l'armée.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des chefs de travaux et agents techniques des constructions navales (cadre latéral).

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine en date du 7 janvier 1952, sont inscrits au tableau d'avancement pour 1952 du corps des chefs de travaux et agents techniques des constructions navales (cadre général) :

Pour l'emploi de chefs de travaux (1er échelon).

1 M. Perona (Pierre), agent technique principal de 1re classe (inscription ancienne).
2 M. Foehrembacher (René), agent technique principal de 1re classe.

Pour l'emploi d'agent technique principal de 1re classe.

M. Thomas (Roger), agent technique principal de 2e classe.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des agents administratifs des directions de travaux (cadre latéral).

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine en date du 7 janvier 1952, sont inscrits au tableau d'avancement pour 1952 du corps des agents administratifs des directions de travaux (cadre latéral) :

Pour la classe supérieure dans l'emploi d'agent administratif principal.

Mme Friaisse (Antoinette), agent administratif principal de 2e classe.

Pour la classe supérieure dans l'emploi d'agent administratif.

M. Arneodo (Louis), agent administratif de 3e classe.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers, manœuvriers, timoniers, hydrographes, pilotes de la flotte.

NOMS, PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
MANŒUVRIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Marchand (Jean)	2713 25 2	25 décembre 1942.	*Mermoz.*	T. D.
Dabadie (Jean)	706 25 2	1er avril 1945.	Marine Kébir.	T. D.
Le Dref (Jacques)	939 L 30	7 février 1946.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Malenfant (Ange)	1477 E 33	7 mars 1946.	D. P. Brest.	
André (Emile)	530 24 2	24 mars 1946.	Cdt *Téta.*	T. D.
Touzé (Yves)	2365 B 28	16 avril 1947.	Cdt *Falleon.*	T. D.
Civilisé (Julien)	8 F F 25	1er juin 1948.	Dépôt Cherbourg.	
Allais (Ernest)	2402 B 28	1er avril 1949.	D. P. Brest.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Paugam (Louis)	1560 B 35	23 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Guézou (Yves)	703 B 30	1er septembre 1945.	Cdt *Cepet.*	T. D.
Gélard (Yves)	2994 B 31	15 décembre 1945.	D. P. Toulon.	
Le Bolloch (Francis)	4353 B 30	24 mars 1946.	Cdt *Acharné.*	T. D.
Lecomte (Louis)	316 C 31	5 juin 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.
Flohic (Roger)	1302 E 35	5 juin 1946.	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Nicolas (Emmanuel)	754 B 30	1er janvier 1947.	Marine Alger.	T. D.
Geffroy (Louis)	2149 B 33	22 mars 1947.	Cours Perfect. O. E.	T. D.
Bernard (Georges)	2905 B 31	16 août 1947.	F. M. Rhin.	
Guérin (François)	374 27 2	11 décembre 1947.	B. M. P. Marseille.	
Daux (Auguste)	4652 B 29	17 décembre 1947.	C. F. M. Pont-Réan.	
Le Suavet (Jean)	588 B 32	13 février 1948.	*Tourville*, Ecoles.	
Pellier (Jacques)	3179 C 32	29 février 1948.	G. B. R. Toulon.	
Eliès (Jean)	1149 B 32	1er avril 1948.	*Pimpenelle.*	
Oulhen (François)	2256 E 33	1er juin 1948.	*Gloire.*	
Scornet (Jean)	3557 B 32	1er juillet 1948.	G. B. R. Toulon.	
Jaffret (Olivier)	2539 B 30	1er août 1948.	Marine Paris.	
Vitel (Jean)	3184 B 32	11 août 1948.	Marine Paris.	
Ely (Marcel)	3933 B 28	12 septembre 1948.	Cdt *Fort.*	T. D.
Person (Hervé)	431 25 2	1er octobre 1948.	*Mammouth.*	
Goalter (Maurice)	92 27 2	17 octobre 1948.	A. F. Brest.	
Congard (Alain)	77 27 2	25 octobre 1948.	*Lorraine.*	
Ansquer (Corentin)	3693 B 30	15 novembre 1948.	G. E. P. P. Mousses.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Bourch (Jean)	1761 B 30	1er juin 1945.	*Flan.*	T. D.
Robic (Louis)	947 L 33	1er juin 1945.	Disponible Toulon.	
Nédelec (Jean)	685 E 34	1er septembre 1945.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Kérébel (Hervé)	2221 B 28	20 octobre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Bonin (Norbert)	1120 R 31	1er novembre 1945.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Mouzin (Yves)	2430 B 32	1er novembre 1945.	Centre Sirocco.	T. D.
Brenaut (Jean)	2865 27 2	31 décembre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Méhoust (Lucien)	944 B 36	7 mars 1946.	*Commandant-Charcot.*	
Le Pennec (Joseph)	920 B 35	30 avril 1946.	Disponible Brest.	
Le Saint (Guy)	4173 B 29	6 mars 1947.	*Montcalm.*	
Thomas (Albert)	724 B 35	8 mars 1947.	E. C. Electriciens.	
Faudet (Paul)	2610 E 31	24 mars 1947.	C. E. Saint-Raphaël.	
Le Cam (Joseph)	1669 B 30	1er avril 1947.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Tardivel (Marcel)	907 B 31	1er avril 1947.	E. C. Electriciens.	
Larligau (Jean)	1127 R 37	11 mai 1947.	*Amarante.*	
Bihannic (Jean)	2136 B 28	16 mai 1947.	*Guichen.*	
Daniel (Nicolas)	1857 B 31	16 mai 1947.	U. M. Oran.	T. D.
Bramoullé (François)	2286 R 33	16 mai 1947.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Cabillic (Pierre)	1796 B 31	9 juin 1947.	*Amiral-Mouchez.*	
Nicolas (Louis)	737 E 34	17 juillet 1947.	*Alsacien.*	
Tanguy (Jean)	525 B 33	1er août 1947.	F. M. Rhin.	
Jégou (Jean)	729 B 39	20 août 1947.	Disponible Brest.	
Cojean (Raphaël)	3363 B 34	1er septembre 1947.	Ecole Manœuvre.	
Nivez (Albert)	3052 B 35	4 septembre 1947.	Ecole Manœuvre.	
Raoul (Lucien)	1812 B 31	13 septembre 1947.	B. M. P. Marseille.	
Kerhuel (Félix)	2253 B 34	22 septembre 1947.	*Emile-Bertin.*	
Dubois (François)	3929 E 28	1er octobre 1947.	Centre Sirocco.	T. D.
Guillerm (Germain)	961 B 37	1er décembre 1947.	*Gentiane.*	
Batard (Prosper)	72 B 29	10 décembre 1947.	Marine la Pallice.	
Potin (Joseph)	766 B 32	10 décembre 1947.	*Lorraine*, Ecoles.	
Kerzerho (Alexandre)	1370 L 33	11 décembre 1947.	*Imbattable.*	
Perrot (Jean)	2850 B 33	11 décembre 1947.	*Gloire.*	
Quiniou (Pierre)	700 B 33	20 décembre 1947.	*Tourville*, E. A. R.	

NOMS, PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Flapous (Charles)	3126 B 34	29 septembre 1936.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Brouard (Robert)	4 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Péchant (Jean)	10 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Kermel (Pierre)	18 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Riou (Louis)	906 B 47	1er mai 1948.	*Algérien*.	
Cojean (Yves)	6 B 48	1er octobre 1948.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Izigabel (Albert)	3213 Biz. 44	1er décembre 1948.	Disponible Toulon.	
Troueur (Paul)	1072 T 48	1er janvier 1950.	*Lafayette*.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Briantais (Louis)	1069 L 30	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Dufeil (André)	3451 B 32	10 janvier 1945.	D. P. Toulon, *Araignée*.	
Vigouret (Joseph)	31 F F 38	13 juin 1945.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Mo'gne (André)	1131 C 38	30 juin 1945.	U. M. Baie Ponty.	
Kerboul (Emmanuel)	2728 B 35	15 juillet 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Le Berre (Henri)	111 B 34	1er août 1918.	A. M. F. Sidi-Abdallah.	
Jégo (François)	228 L 35	1er septembre 1945.	41e S. V. S.A.M.A.R.	
Tilly (François)	2592 B 31	20 octobre 1945.	U. M. Baie Ponty.	
Le Lay (Noël)	645 B 34	1er décembre 1945.	U. M. Oran.	
Vigouroux (Jean)	2604 B 36	1er janvier 1946.	Cours B. S.	T. D.
Charlot (Doxithé)	2151 B 34	25 février 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Bastard (Robert)	322 L 37	3 avril 1946.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Bellec (Jacques)	210 B 36	20 mai 1946.	*Lorraine*, Ecoles.	
Rolland (Lucien)	978 B 37	3 juillet 1946.	F. M. Rhin.	
Gallais (Henri)	1307 B 40	29 juillet 1946.	F. M. Rhin.	
Couallan (André)	2556 B 32	1er août 1946.	C. F. M. Pont-Réan.	
Delaroue (Julien)	737 B 35	20 août 1946.	Disponible Brest.	
Bonénnec (Pierre)	1219 B 37	1er septembre 1946.	*Mermoz*.	T. D.
Padel (François)	2636 B 36	6 septembre 1946.	Disponible Brest.	
Le Séguillon (André)	559 B 36	1er décembre 1946.	Disponible Brest.	
Mulard (Fernand)	364 C 38	1er janvier 1947.	C. I. O. Arzew.	
Le Lann (Yves)	1813 B 36	11 janvier 1947.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Uguen (Yves)	2527 B 32	1er février 1947.	*Albatros*.	
Berchet (Constan.)	41 FF 34	1er février 1947.	*Orne*.	
Derrien (Pierre)	897 L 31	1er mars 1947.	*Richelieu*.	
Lucas (Joseph)	616 B 32	5 mars 1947.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Pirlou (Alfred)	2983 B 29	6 mars 1947.	*Soudanais*.	
Levéder (André)	1321 B 32	24 mars 1947.	C. Foyers Toulon.	
Jibert (Jacques)	2118 T 42	26 mars 1947.	E. A. M. F. Toulon.	
Vérité (André)	900 B 38	27 mars 1947.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Blin (Pierre)	4153 T 42	27 mars 1947.	22e S. V. Samar.	
Calvez (Clet)	3162 B 39	21 avril 1947.	*Champion*.	
Vaillant (Guillaume)	1988 B 36	29 avril 1947.	C. F. M. Pont-Réan.	
Mrazeck (Louis)	6346 T 45	13 mai 1947.	*Lac-Chambon*.	
Noret (Eugène)	2704 B 32	16 mai 1947.	A. M. F. Toulon.	
Vincent (Emile)	738 B 33	16 mai 1947.	Disponible Brest.	
Bonizec (Noël)	857 B 38	16 mai 1947.	*Georges-Leygues*.	
Daouben (Jean)	3184 B 37	25 mai 1947.	G. C. L. R. Bizerte.	T. D.
Ferlandin (Franck)	911 B 38	2 juin 1947.	C. F. M. Hourtin.	
Sellin (Arsène)	730 B 39	5 juin 1947.	B. A. N. Agadir.	T. D.
L'Hévéder (Jean)	731 B 31	9 juin 1947.	Disponible Brest.	
Salaun (Eugène)	2702 B 35	3 juillet 1947.	Disponible Brest.	
Vigarie (Guy)	2295 T 37	15 juillet 1947.	G. A. S. M., *Béarn*.	
L'Hostis (François)	779 B 32	1er août 1947.	Disponible Toulon.	
L'Her (Jean)	3161 B 31	20 août 1947.	*Meuse*.	
Stéphan (Louis)	1320 B 36	21 août 1947.	C. F. M. Hourtin.	
Guégo (Eugène)	3180 B 37	1er septembre 1947.	Disponible Brest.	
Demoy (Alexandre)	898 B 38	1er septembre 1947.	*Richelieu*, écoles.	
Tramini (Charles)	3611 T 36	7 octobre 1947.	D. E. U. S. A.	
Le Carou (Yves)	868 B 35	31 octobre 1947.	Gr. Lorraine-Suffren.	
Le Lan (Edouard)	361 L 37	1er novembre 1947.	*Le Verrier*.	T. D.
Hervéic (Yves)	284 B 38	1er novembre 1947.	C. F. M. Pont-Réan	
Le Corre (Marcel)	2654 B 36	6 novembre 1947.	Centre Siroco.	T. D.
Stéphan (Armand)	1140 B 40	9 novembre 1947.	B. A. N. Karouba.	
Le Bideau (Louis)	1728 T 41	10 décembre 1947.	V Centre Siroco.	T. D.
Le Corre (Louis)	414 L 34	11 décembre 1947.	*Gloire*.	T. D.
TIMONIERS				
Maitres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Le Dean (Albert)	3684 B 28	1er janvier 1945.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Lesné (Joseph)	1924 B 28	1er juillet 1945	Marine Paris.	
Le Saulnier (François)	4138 26 2	2 janvier 1946.	Marine Paris.	
Bellec (Marcel)	2341 25 2	22 mars 1946.	E. M. 3e région.	
Paillard (Jean)	378 25 2	22 avril 1946.	Cdt *Utile*.	T. D.

NOMS, PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Allain (Eugène)	1662 B 28	26 septembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Thomas (Jean)	1774 L 30	23 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Coat (Antoine)	3038 26 2	4 décembre 1944	Marine Paris.	
Le Goff (Jean)	973 B 36	6 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Guégo (Alexandre)	157 B 30	1er janvier 1945.	Marine Paris.	
Abjean (François)	650 26 2	1er juin 1945.	*Lac-Chambon.*	
Saillour (Auguste)	129 796 2	10 septembre 1945.	*Richelieu.*	
Even (Yves)	2625 B 30	20 septembre 1945.	Service O. D. C. Cherbourg.	
Cabillic (François)	2199 B 28	8 octobre 1945.	Service C. D. C. Bizerte.	T. D.
Stéphan (Adolphe)	2422 26 2	24 octobre 1945.	*Montcalm.*	
Bris (Joseph)	707 26 2	19 décembre 1945.	Serv. Ter. Toulon.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Miossec (Raymond)	2755 B 35	23 mai 1945.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Le Lamer (Raymond)	1367 L 29	13 décembre 1945.	E. M. Marine Tunisie.	T. D.
Rivoallan (Yves)	2636 B 35	26 janvier 1947.	*Pique.*	T. D.
Philip (Fernand)	360 T 30	1er décembre 1947.	E. M. Escadre.	
Menguy (François)	2560 B 34	11 décembre 1947.	Marine Paris.	
Dorléans (Roger)	1599 C 35	17 décembre 1947.	Service Ter. Cherbourg.	
Muller (Joseph)	1120 C 28	18 décembre 1947.	Service Ter. Toulon.	
Pétillon (Corentin)	485 B 35	1er février 1948.	*Gloire.*	
Kerhoas (Hervé)	2138 27 2	1er juin 1948.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Maon (Léon)	2591 B 31	4 juin 1948.	Marine Paris.	
Rampi (Jules)	782 B 30	1er août 1948.	Service O. C. D. Brest.	
Le Bellour (Jean)	262 L 32	10 septembre 1948.	*Emile-Bertin.*	
Menguy (Pierre)	156 B 32	11 septembre 1948.	E. M. Escadre.	
Lannou (Jean)	913 B 40	1er octobre 1948	Sous-marin *Sybille.*	T. D.
Gourmelen (Jean)	1129 B 38	20 octobre 1948.	F. M. Rhin.	
Hervé (Joseph)	1057 L 30	23 octobre 1948.	*Dixmude.*	
Simon (René)	861 B 31	25 octobre 1948.	*Le Rusé.*	T. D.
Adam (Noël)	184 L 35	1er février 1949.	*Basilic.*	
Basset (André)	901 T 39	20 février 1949.	D. P. Toulon. *Coolie.*	
Evain (Marcel)	562 L 32	31 mars 1949.	*Lansquenet.*	
Maillard (Georges)	501 T 28	1er mai 1949.	Gr. Lorraine-Suffren.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Marec (Jean)	3290 B 36	8 décembre 1936.	U. M. Oran.	
Le Gall (Jean)	4913 T 42	22 novembre 1943.	*Lafayette.*	
Briand (Marcel)	1914 B 45	24 mai 1945.	42e S. V. Samar.	T. D.
Madec (Joseph)	3716 B 37	6 juin 1945.	*Ancre.*	
Halna (Marcel)	3219 B 45	12 décembre 1948.	E. M. Al. Méditerranée.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Pérennes (Jean)	1561 B 35	7 novembre 1941.	Service Ter. Casablanca.	T. D.
Le Coz (Jean)	1562 B 35	16 décembre 1945.	Service Ter. Casablanca.	T. D.
Colas (Marcel)	3589 T 38	1er décembre 1946.	*Elan*	T. D.
Gicquel (Roger)	1533 B 40	31 octobre 1947.	Cours B. S.	T. D.
Thouément (Francis)	1023 T 43	7 novembre 1947.	*Lafayette.*	
Mahé (Charles)	722 B 35	10 décembre 1947.	U. M. Casablanca.	
Hélies (François)	1101 B 39	17 janvier 1948	F. M. Rhin.	
Jézequel (Paul)	2272 B 32	1er février 1948.	*Kléber.*	
Turpin (Paul)	3291 B 37	1er février 1948.	*Hoca.*	
Poisson (Raymond)	2820 B 36	28 février 1948.	Marine Paris.	
Kervella (Guillaume)	393 B 45	19 mars 1948.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Jacquemin (Henri)	153 28 2	4 avril 1948.	E. M. Aéro. Méd.	
Vaubourg (Georges)	1080 T 40	25 avril 1948.	F. M. Rhin.	
Bihel (Léon)	102 C 32	1er juillet 1948.	Cours B. S.	T. D.
Bouesnard (Jacques)	2101 B 35	1er juillet 1948.	*Jean-Bart.*	
Roy (Gérard)	2863 T 35	1 août 1948.	*Somali.*	
Hans (Michel)	4115 T 37	26 août 1948.	C. I. O. Arzew.	T. D.
Bertrand (Ernest)	1235 R 36	1er septembre 1948.	*Sakalave.*	
Nicolas (Yves)	2186 B 39	27 septembre 1948.	E. C. Ter. Toulon.	
Egault (Henri)	1298 B 40	1er octobre 1948.	*Sentinelle.*	
Perchoc (Pierre)	487 Cas 44	16 octobre 1948.	Cours hydro.	T. D.
Touz (Jean)	2535 B 30	17 octobre 1948.	C. Dragage Brest.	
Letourneau (Etienne)	412 C 35	17 octobre 1948.	41e S. V. Samar.	T. D.
Le Corre (Louis)	457 B 39	25 octobre 1948.	E. M. Marine Lorient.	
Coadou (Léon)	815 B 30	1er novembre 1948.	*Lorrain.*	
Abalain (Paul)	4212 B 39	1er novembre 1948.	*Alsacien.*	
Besset (Paul)	189 B 41	1er novembre 1948.	Cours Hydro.	T. D.
Dolo (Léon)	286 B 35	1er décembre 1948.	Corv. O. C. D. Bizerte.	
Vibert (Marcel)	562 B 37	4 décembre 1948.	*Hoche.*	
Personnic (Pierre)	1467 B 40	7 décembre 1948.	Cours B. S.	T. D.
Brouard (Marcel)	1321 C 34	1er janvier 1949.	Service Ter. Toulon.	
Le Menne (Eugène)	3069 B 36	1er janvier 1949.	F. M. Rhin.	

NOMS, PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Bienboire (Jean)	931 B 38	1er janvier 1949.	22e S. V. Samar.	
Grovel (Jean)	1195 B 35	1er mars 1949.	*Le Brix.*	T. D.
Harscoët (Gilbert)	750 T 44	1er mars 1949.	Marine Paris.	
Grangeray (Maurice)	1737 T 41	7 mars 1949.	Cours Hydro.	T. D.
Esnault (Eugène)	458 B 40	17 mars 1949.	*Intraitable.*	T. D.
Quentin (François)	2896 B 30	1er avril 1949.	Cours B. S.	T. D.
Lagadec (Jean)	2671 B 31	1er avril 1949.	D. P. Brest, *Scorpion.*	
Jaffry (Joseph)	1212 B 36	1er avril 1949.	Chasseur 102.	
Herjean (Yves)	2032 B 38	1er avril 1949.	*Imbattable.*	
Bellance (Victor)	265 FF 41	11 avril 1949.	D. E. Réserve Bizerte.	T. D.
Amat (Marius)	1734 Biz 42	15 avril 1949.	*Montcalm.*	
Thépaut (Marcel)	463 L 37	16 avril 1949.	*Implacable.*	
Conq (Henri)	4607 T 42	16 avril 1949.	*Bambara.*	
		HYDROGRAPHES		
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Derrien (Eugène)	2983 26 2	10 décembre 1948.	Cdt *Torrent.*	T. D.
Cazes (Roger)	347 Biz 30	1er juin 1949.	Mission dragage, Brest.	
Quéré (Charles)	1175 B 36	10 décembre 1949.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Crechriou (André)	2551 B 32	10 septembre 1950.	*Ingénieur-Hydrographe-Nicolas.*	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Kerros (Désiré)	627 B 35	10 décembre 1949.	Service O. C. D. Brest.	
Ommes (Yves)	811 B 34	10 octobre 1950.	Service O. C. D. Cherbourg.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Chossat (François)	1115 C 45	23 janvier 1946	Mission Hydro Tunisie.	T. D.
Gissinger (Bernard)	1280 T 46	25 février 1946.	Mission Hydro Tunisie.	T. D.
Gay (André)	959 T 48	1er octobre 1948.	*Amiral-Mouchez.*	
		Ayant fait campagne.		
Luchert (Jean)	313 R 28	9 octobre 1945.	*Amiral-Mouchez.*	
Rossi (Antoine)	1062 T 40	24 septembre 1946.	*Ingénieur-Hydrographe-Nicolas.*	
Ménardo (Henri)	657 T 33	11 janvier 1947.	Mission Hydro Tunisie.	T. D.
Carcaillet (Louis)	721 B 34	15 octobre 1947	*Amiral-Mouchez.*	
Le Goff (Louis)	182 L 33	15 novembre 1947.	*Amiral-Mouchez.*	
Pont (Jean)	973 B 36	1er février 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Lavrard (Pierre)	611 R 45	1er avril 1949.	*Ingénieur-Hydrographe-Nicolas.*	
		PILOTES DE LA FLOTTE		
		Maîtres principaux.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Bihan (Félix)	197 21 3	6 avril 1924.	Ecole navale.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Taniou (Marcel)	3644 B 31	1er janvier 1945.	Ecole navale.	
Le Scanf (Pierre)	2871 B 30	1er juin 1945.	Ecole pilotage.	
Le Guen (François)	2253 B 33	7 juin 1945.	E. M. C. Europe.	
		Maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Laouénan (François)	2934 B 30	1er juin 1934.	Disponible Brest.	
Kersaé (Alain)	2242 B 36	9 avril 1938.	E. M. 1re région.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Mée (Eugène)	4582 T 42	1er octobre 1942.	*Infatigable.*	
Denis (Roger)	5792 T 42	19 avril 1944.	*Amiral-Mouchez.*	
Jestin (Jean)	497 CAS 44	1er octobre 1944.	*Tourville*, écoles.	

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Remise de débet.

Par arrêté du 15 décembre 1951, il a été fait remise à M. Raoul Plagniol, demeurant à Sète, 2, rue de la Douane, de la somme de 271.574 F sur celle de 275.574 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat suivant état exécutoire du 20 avril 1951.

Rectification au tableau II annexé à l'arrêté du 30 juin 1948 (1) portant répartition des biens de l'ancien domaine colonial dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

Le ministre de l'intérieur, le ministre du budget et le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 1948 portant répartition des biens de l'ancien domaine colonial dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu l'avis de la commission départementale du conseil général de la Guyane française en date du 28 mai 1951;

Vu l'avis du préfet de la Guyane française en date du 14 juin 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'immeuble ci-après désigné, qui appartient en toute propriété à l'Etat, est radié de la liste de répartition des biens de l'ancien domaine colonial du département de la Guyane française:

Tableau II, section I (§ 2), n° 50-122. — Bureau des postes de Saint-Laurent.

Art. 2. — Le préfet de la Guyane française, le directeur des bâtiments et des transports au ministère des postes, télégraphes et téléphones et le chef du service des domaines au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1952.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Pour le ministre de l'intérieur et par autorisation:
Le préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer,
E. SIMONEAU.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:
Le secrétaire général,
HONORÉ FARAT.

(1) *Journal officiel* du 6 juillet 1948 (p. 6558).

Rattachement d'autorisations de programme et de payement pris en application de l'article 3 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1952, page 285, 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « loi n° 51-650 du 21 mai 1951 », lire: « loi n° 51-650 du 24 mai 1951 ».

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Boissard (Adéodat-Louis), inspecteur des finances de 1re classe, en service détaché en qualité de sous-gouverneur du Crédit foncier de France, est placé rétroactivement dans cette position pour la période allant du 1er juin 1946 au 21 octobre 1946.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Sont, à compter des dates ci-après indiquées, nommés administrateurs civils de classe exceptionnelle, les administraeurs civils de 1re classe dont les noms suivent:

Direction générale des impôts.

Contributions directes et cadastre. — MM. Jabraud (12 février 1950), Robert (Lucien) (14 mars 1950), Guerric (19 septembre 1950).

Enregistrement et domaines. — MM. Bouteau (1er janvier 1950), Nègre (1er janvier 1950).

Contributions indirectes. — MM. Ramelet (1er janvier 1950), Termens (1er janvier 1950), Bernard (1er janvier 1950).

Direction générale des douanes et droits indirects.

MM. Semini (1er janvier 1950), Chabanel (1er janvier 1950), Levêque (en service détaché) (1er janvier 1950), Haranger (1er janvier 1950).

Sont, à compter des dates ci-après indiquées, nommés administrateurs civils de 1re classe (1er échelon), les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

Direction générale des impôts.

Contributions directes et cadastre. — MM. Clemence (25 mars 1950), Dieu (25 mars 1950), Cazenave (André) (25 mars 1950), Jonquières (29 mars 1950), Gineys (29 mars 1950), Veillard (Yvon) (29 mars 1950), Geniest (25 septembre 1950), Milin (25 septembre 1950), Marmu (25 septembre 1950), Rey (1er avril 1950).

Enregistrement et domaines. — MM. Deschamps (1er mars 1950), Julien (1er mars 1950), Talayra (1er mars 1950), Le Daeron (1er mars 1950), Belot (1er mars 1950), Noyer (15 avril 1950), Bouche (18 avril 1950), Banvillet (18 avril 1950), Foquerusse (17 août 1950), Vacher (en service détaché) (29 août 1950).

Contributions indirectes. — MM. Bernon (3 avril 1950), Mallet (3 avril 1950), Pourcel (en service détaché) (13 avril 1950), Icard (3 mai 1950), Martin (3 mai 1950), Fossard (3 mai 1950).

Direction générale des douanes et droits indirects.

MM. Compan (1er août 1950), Nazario (1er août 1950), Meunier (1er août 1950), Gimon (en service détaché) (1er août 1950).

Direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

MM. Turlure (1er août 1950), Longuepée (16 août 1950), Sabourin (4 septembre 1950).

Sont, à compter des dates ci-après indiquées, nommés administrateurs civils de 2e classe (1er échelon), les administrateurs civils de 3e classe dont les noms suivent:

Direction générale des impôts.

Enregistrement et domaines. — MM. Garv (1er janvier 1950), Pouech (1er janvier 1950), Chapot (1er mars 1950), Richy (1er mars 1950), Guerin (2 mars 1950), Fichard (5 mars 1950).

Direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

MM. Gerard (17 juin 1950), Amiaud (22 août 1950).

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Forteaux (Robert-Henri), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances, en service détaché en vue d'exercer les fonctions de directeur au service des alcools, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juillet 1948.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Depoid (Pierre), administrateur de 2e classe à l'Institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès de la Compagnie d'assurances générales accidents (vol, maritimes, risques divers, réassurances) en qualité de directeur, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1951.

Percepteurs.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Merckling (Paul), percepteur de 1re classe, 2e échelon, est maintenu en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour une période maximum de cinq ans, en vue de lui permettre de continuer à exercer ses fonctions à l'office des biens et intérêts privés.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er mai 1951.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Wihr (Edmond), commis principal du Trésor de classe exceptionnelle, en service détaché auprès du ministre du travail et de la sécurité sociale, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, en vue de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de directeur de la caisse centrale lyonnaise de sécurité sociale.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juillet 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Architecture.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, sont nommés architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux:

MM. René Bourdon, Koch, Lablaude, Clipet, André Bourdon, de Cidrac, Dhuit, Gregoire, Vassas architectes ordinaires reçus au concours de 1946.

MM. Le Meme, Bovet, anciens membres du conseil de gérance des bâtiments de France.

MM. René Bourdon, Koch, Labiaude, Clipet, André Bourdon, de Cidrac, Dhuit, Grégoire et Vassas sont maintenus provisoirement dans leurs fonctions d'architecte ordinaire.

M. Dhuit est maintenu provisoirement, pour l'année 1952, dans les fonctions d'architecte ordinaire du Collège de France.

Il cessera, à partir du 1er janvier 1952, ses fonctions d'architecte ordinaire de l'institut des sourds-muets et du musée Guimet.

Sont maintenus, pour l'année 1952, dans les fonctions d'architectes en chef des bâtiments ci-après:

Ateliers rue Jacques-Cabot: M. Expert.
Musée des Colonies: M. Laprade.
Versailles et Trianon, école d'horticulture: M. Japy.

Sont désignés, à compter du 1er janvier 1952, en qualité d'architectes en chef des bâtiments suivants:

Immeuble diplomatique de Vienne: M. Laurent, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux.

Hôtel Beauharnais: M. Niermans, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux.

Académie de médecine: M. René Bourdon, nommé architecte en chef, en remplacement de M. Boutterin, atteint par la limite d'âge.

Maison des artistes, à Nogent: M. Koch, nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Warnery.

Musée pédagogique: M. Feuillastre, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Bahrmann.

Institut de langues modernes: M. Lablaude, nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Remondet.

Immeuble rue du Four: M. Clipet, nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Remondet.

Lycée Lamartine: M. André Bourdon, nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Moreux.

Lycée Marie-Curie, à Sceaux: M. de Cidrac, nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Lopez.

Lycée Camille-Sée: M. Dhuit, nommé architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, en remplacement de M. Vitale (à l'exclusion de la construction du passage souterrain).

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Janin est désigné pour l'année 1952 en qualité d'architecte des bâtiments ci-après:

Annexe Vieux-Temple, annexe Très-Cloître, cour d'appel de Grenoble.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, sont désignés à compter du 1er janvier 1952, en qualité d'architectes ordinaires des bâtiments ci-après:

Collège Sainte-Barbe, Bibliothèque Sainte-Geneviève: M. Davy, architecte ordinaire des bâtiments civils et palais nationaux.

Institut des sourds-muets: M. André Bourdon, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, maintenu provisoirement dans les fonctions d'architecte ordinaire, en remplacement de M. Dhuit.

Musée Guimet: M. René Bourdon, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, maintenu provisoirement dans les fonctions d'architecte ordinaire, en remplacement de M. Dhuit.

Est désigné en qualité d'architecte ordinaire faisant fonctions:

M. Dussaux, architecte D. P. L. G., pour la cité administrative de Rouen.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Couasnon est nommé architecte ordinaire de la bibliothèque universitaire de Rennes (construction).

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Caby (Gaston), professeur à la faculté de droit de l'université de Strasbourg, est placé en position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à la faculté de droit de l'université Fouad-Ier du Caire, du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1951.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mme Lacroix, née Benoit, institutrice de 2e classe du département de l'Eure, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, à la disposition du président du conseil d'administration d'orientation professionnelle du Rhône, pour exercer les fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre départemental d'orientation professionnelle du Rhône.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mme Mothu, née Pecastaings, institutrice de 4e classe du département des Basses-Pyrénées, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, à la disposition du préfet des Basses-Pyrénées, pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Bayonne.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mme Duchery, née Gueneau, institutrice de 2e classe du département du Cher, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet du Cher pour exercer les fonctions de conseillère au centre d'orientation professionnelle du Cher.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mlle Lebonnois (Gilberte), institutrice de 3e classe du département du Calvados, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du préfet du Calvados pour exercer ses fonctions de directrice du centre d'orientation professionnelle de Caen.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mme Raban, née Denjean, institutrice de 5e classe du département de l'Oise, est maintenue, à compter du 1er janvier 1952 au 30 septembre 1952, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour exercer ses fonctions d'attachée de recherches.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Delhomme (Max), instituteur de 6e classe du département de la Gironde, est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions de maître assistant de français en Grande-Bretagne.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Le Mandat (Maurice), instituteur titulaire de 3e classe du département du Cantal, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour exercer ses fonctions de secrétaire d'inspection de la jeunesse et des sports à Aurillac.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Brigant (Alain), instituteur de 2e classe du département du Finistère, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet des Côtes-du-Nord, pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Saint-Brieuc.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Fouchard (Paul), instituteur de 2e classe du département de l'Allier, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de l'Allier, pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Montluçon.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Lafaye (Jean), instituteur de 4e classe du département de l'Allier, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 16 mai 1951, à la disposition du préfet de l'Allier, pour exercer ses fonctions de directeur du centre d'orientation professionnelle de Moulins.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Jacquin (Louis), instituteur titulaire de 3e classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour exercer ses fonctions de secrétaire d'inspection de la jeunesse et des sports du Pas-de-Calais.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Nouzières (Roger), instituteur de 2e classe du département de la Haute-Garonne, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour exercer ses fonctions d'inspecteur de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Vautrin (Henri), instituteur de 3e classe du département de la Côte-d'Or, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du préfet de l'Isère, pour exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Grenoble.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Chaubaron (Marcel), instituteur de 2e classe du département de l'Allier, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, pour exercer les fonctions de secrétaire d'inspection de la jeunesse et des sports de Clermont-Ferrand.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Tidone (Marcien), instituteur de 5e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 20 décembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à la Côte française des Somalis.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Jouanno (Pierre), instituteur de 6e classe du département du Morbihan, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 26 septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Togo.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Le Hir (Roger), instituteur de 5e classe du département de Maine-et-Loire, est mis, à compter du 12 janvier 1951 jusqu'au 30 septembre 1951 inclus, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à la Côte française des Somalis.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Masson (Serge), instituteur de 6e classe du département des Alpes-Maritimes, est mis, à compter du 4 décembre 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions d'instituteur en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Rouja (Joseph), instituteur de 6e classe du département d'Alger, est mis, pour une durée de quatre ans, à compter du 24 février 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Challot (André), instituteur de 5e classe du département de la Vienne, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Branchet (Camille), instituteur de 5e classe du département de la Martinique, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Sifferlin (Jean), instituteur de 3e classe du département de la Gironde, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 9 octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Bourgeois (Robert), instituteur de 5e classe du département de la Nièvre, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 26 décembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Coularis (Raymond), instituteur de 3e classe du département de la Gironde, est mis, à compter du 24 février 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Grandjean (Roger), instituteur de 5e classe du département de la Marne, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 11 janvier 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Freydier (Henri), instituteur de 2e classe du département de la Loire, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 23 février 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions au Cameroun.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Transfert du centre d'apprentissage public de garçons de Maromme à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Par arrêté en date du 5 janvier 1952, le centre d'apprentissage public masculin de Maromme à g. 433, est transféré à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Règlement de l'examen pour le recrutement des inspecteurs de l'enseignement technique.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 17 septembre 1949 relatif au recrutement des inspecteurs de l'enseignement technique;

Vu l'arrêté du 13 décembre 1949 portant règlement d'examen en vue du recrutement des inspecteurs de l'enseignement technique;

Vu le décret n° 51-1171 du 8 octobre 1951 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

La section permanente du conseil supérieur de l'enseignement technique entendue,

Arrête:

Art. 1er. — Les candidats et candidates au certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement technique, institué par l'article 1er du décret du 17 septembre 1949, doivent:

a) Etre âgés d'au moins trente ans au 31 décembre de l'année de l'examen;

b) Justifier de cinq années d'enseignement effectif dans un établissement public dépendant du ministère de l'éducation nationale;

c) Etre professeur titulaire dans un établissement public d'enseignement technique, ou justifier de l'un des titres permettant de devenir professeur titulaire dans l'enseignement technique ou dans l'enseignement du second degré.

Art. 2. — Les postulants comptant dix années de service dans un établissement public d'enseignement, dont cinq années au moins dans l'enseignement technique, peuvent être dispensés des conditions prévues au paragraphe *c* de l'article 1er après examen de leurs dossiers par une commission dont les membres sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement technique.

Cette commission comprend:

Le directeur général de l'enseignement technique, président;

Des inspecteurs généraux;

Un inspecteur principal de l'enseignement technique;

Des représentants du personnel appartenant, en principe, aux commissions administratives paritaires ou au conseil de l'enseignement technique.

Elle peut, après examen des dossiers des aspirants, demander à entendre certains d'entre eux.

Elle siège à Paris et établit la liste des candidats qui, remplissant les conditions précitées, sont proposés à l'agrément du ministre.

A titre transitoire, et jusqu'en 1955, le stage dans l'enseignement technique est réduit à trois ans.

Art. 3. — Le ministre arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves de l'examen.

Art. 4. — En même temps qu'il fixe la date de la session, le ministre chargé de l'enseignement technique arrête, pour les spécialités d'enseignement technique industriel (jeunes gens et jeunes filles), la liste des techniques sur lesquelles porteront les épreuves de l'examen.

Art. 5. — Chaque candidat fait connaître au moment de l'inscription sa technique de base ainsi que deux autres techniques sur lesquelles il sera examiné au cours des épreuves pratiques.

Art. 6. — L'examen comprend:

a) Des épreuves écrites éliminatoires;

b) Des épreuves pratiques;

c) Des épreuves orales.

Les épreuves écrites comportent deux compositions:

a) Une composition portant sur une question de sociologie, de psychologie ou de pédagogie générale figurant au programme annexé au présent arrêté (durée: quatre heures; coefficient: 1);

b) Une composition portant sur un sujet de pédagogie appliquée à la spécialité choisie par le candidat (durée: quatre heures; coefficient: 2).

Les épreuves pratiques comportent:

a) Une inspection de classe ou d'ateliers, suivie d'un rapport écrit qui sera lu et commenté devant le jury (durée: fixée par le jury; coefficient: 6);

b) Une leçon prise dans le programme des centres d'apprentissage et dont le sujet sera fixé par le jury, choisie dans l'une des disciplines correspondant à la spécialité (durée: 45 minutes, coefficient: 4).

Les épreuves orales comportent:

a) Une interrogation sur la législation générale de l'enseignement technique (durée 20 minutes, coefficient 3).

b) Une interrogation sur le fonctionnement des divers établissements de l'enseignement technique (durée 20 minutes; coefficient 3).

Art. 7. — Les candidats doivent obtenir aux épreuves écrites une moyenne générale au moins égale à 10/20, pour être admis à subir les épreuves pratiques et orales.

Art. 8. — Sur proposition du jury, le ministre arrête, par spécialité, et par ordre de mérite, la liste des candidats admis. Il leur confère le certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement technique.

Art. 9. — Les épreuves portent sur les programmes annexés au présent arrêté (1).

Art. 10. — Le jury est nommé par le ministre chargé de l'enseignement technique, le directeur général de l'enseignement technique en est le président. Le jury comprend en principe:

Un inspecteur général;
Un inspecteur principal de l'enseignement technique;
Un inspecteur de l'enseignement technique;
Deux directeurs d'établissement public d'enseignement technique;
Des professeurs de l'enseignement technique;
Deux représentants du personnel, désignés à titre consultatif.

Art. 11. — Le jury se subdivise en autant de sous-commissions qu'il y a de spécialités. Un inspecteur général de la spécialité préside chaque sous-commission.

Pour les spécialités d'enseignement technique industriel (jeunes gens et jeunes filles), les sous-commissions comprennent obligatoirement un ou plusieurs examinateurs spécialistes des techniques de base sur lesquelles portent les épreuves de l'examen.

Art. 12. — Les dispositions du présent arrêté qui annule et remplace celui du 14 décembre 1949 seront applicables dès la prochaine session.

Art. 13. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ MORNET.

(1) Ces programmes seront publiés au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 14, rue de l'Odéon, Paris (5e).

Enseignement technique.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Lanau (Joseph), professeur technique adjoint de collège technique, 6e échelon, est placé en service détaché auprès du maire de la ville de Bordeaux, en vue d'exercer ses fonctions aux cours professionnels intercommunaux de l'agglomération bordelaise pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Soubes (Raymond), professeur technique adjoint de collège technique, 8e échelon, est placé en service détaché auprès du maire de Bordeaux, en vue d'exercer ses fonctions aux cours professionnels intercommunaux de l'agglomération bordelaise pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 17 janvier 1952, les professeurs techniques adjoints de collège technique dont les noms suivent sont placés en service détaché et mis à la disposition de la ville de Paris en vue d'exercer leurs fonctions dans les collèges techniques de la ville de Paris pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1950:

Mme Gervais (Régina), professeur technique adjoint, 5e échelon. Lieu de détachement: C. T. rue Bourret.

Mlle Gintz (Geneviève), professeur technique adjoint, 4e échelon. Lieu de détachement: C. T. rue de Poitou.

Mlle Lamouroux (Jeanne-Marie), professeur technique adjoint, 3e échelon. Lieu de détachement: C. T. rue E.-Dubois.

Mlle Vennetier (Jeanine), professeur technique adjoint, 1er échelon. Lieu de détachement: C. T. rue de Poitou.

Attribution du diplôme d'ingénieur et du certificat d'ancien élève des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1951, page 13092, 1re colonne, au lieu de: « 305 Metroy (Jean) », lire: « 305 Metroz (Jean) ».

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis à la deuxième session 1951 au concours d'entrée en section « ingénieur » à l'école technique supérieure du laboratoire, établissement reconnu par l'Etat, 95, rue du Dessous-des-Berges, Paris (13e).

MM. Groos (Jules).
Zirnheld (Jacques).

MM. Weben (Jean-Pierre).
Bellot (Jean).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification à l'arrêté du 17 juillet 1941 relatif à l'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu les articles 1er et 17 du décret du 29 août 1939 sur la pêche fluviale;

Sur avis de la commission de la pêche fluviale en date du 14 novembre 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'état de classement des cours d'eau en première et deuxième catégorie, annexé à l'arrêté interministériel du 17 juillet 1941, est modifié comme suit:

4e *Département des Basses-Alpes.*

Cours d'eau de deuxième catégorie (cyprinidés dominant).

4° La Bléone, en aval du pont de la Javie, ses affluents et sous-affluents, à l'exception du Bès et de l'Arigeol.

5° L'Asse, en aval du confluent de l'Asse de Moriez et de l'Asse de Blieux, ses affluents et sous-affluents, à l'exception de la partie du cours de l'Estoublaise située en amont du pont dit de Trévans.

15e *Département du Calvados.*

Cours d'eau de deuxième catégorie (cyprinidés dominant).

7° La Vire, en aval du pont de Campeaux.

17e *Département de la Charente.*

Cours d'eau de première catégorie dans lesquels l'emploi des filets et engins autres que la ligne flottante tenue à la main est interdit:

Tous les cours d'eau de première catégorie, sauf la Touvre, dans laquelle les nasses à mailles de 27 mm sont autorisées.

27e *Département de la Drôme.*

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

2° La Drôme, en amont du barrage de Die.
14° Le Lez, en amont du pont au Gass de Taulignan.
17° La Galaure, en amont de la passerelle en fer de Saint-Vallier.
18° L'Herbasse, en amont du pont de l'Herbasse.
30° La Veore, en amont du pont de la route Nationale n° 7.
43° L'Epervière, en amont du pont de l'Epervière.
47° La Teyssonne.
48° Les affluents et sous-affluent des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

30e *Département du Finistère.*

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

1° *bis.* Le bassin à flot des ports de Châteaulin et de Port-Launay.
3° Les épanouissements d'eau suivants:

a) Etang de Rosporden, entre le chemin de terre de Kerriou à Névars et la chaussée de la route Nationale n° 165;

g) Etang de Huelgoat, limite amont: 2 piquets sur les rives à l'embouchure du ruisseau de Kerbizieu et rochers de Toulbilic-Crampoués sur le ruisseau de Fao; limite aval: chaussée du chemin G. C. n° 14 de Huelgoat à Berrien.

41e *Département des Landes.*

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

5° La Doulouze, seulement pour la partie de son cours comprise entre son confluent avec l'Estampon et le barrage de Saint-Justin dit du Martinet.

58e *Département de la Nièvre*

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels l'emploi des filets et engins autres que la ligne flottante tenue à la main est interdit:

Tous les cours d'eau de 1re catégorie.

70° *Département de la Sarthe.*

Cours d'eau de 1re catégorie (salmonidés dominant).

1° Le Montreteau, le Narrais, le Due.
2° La Sarthe, entre un point nommé Pierre-Bécut à 400 mètres en amont de Saint-Céneri et le pont de la Folie, en aval de Saint-Léonard-des-Bois.
3° Le Merdereau, l'Orthe, la Longève, la Gée, les Deux-Fonds, la Végre, en amont du pont de Mareil-en-Champagne, le Palais, la Vaudelle.
4° Le Dinan, la Veuve, l'Ire, le Tussan, l'Anille, la Dème, l'Argance, le Verdun, les Cartes, le Riz-Oui, la Marconne, le Gravot, le Long, l'Aulne, la Fare.
5° Les affluents et sous-affluents des cours d'eau ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

Cours d'eau de 1re catégorie dans lesquels l'emploi des filets et engins autres que la ligne flottante tenue à la main est interdit:

Tous les cours d'eau de 1re catégorie.

Cours d'eau de 2e catégorie (cyprinidés dominant).

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non classés en 1re catégorie.

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts, le directeur des voies navigables et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 janvier 1952.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté en date du 12 janvier 1952, M. Hanus (François-Emile), chef de bureau de 1re classe d'administration générale, est rayé des contrôles du cadre d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 16 janvier 1952, M. Lanes (Fernand-Jean-Pierre), est reclassé comme suit:

I. — Dans le cadre général des services civils autres que l'Indochine:

Adjoint de 1re classe le 1er janvier 1945 (rappels pour services militaires conservés: 1 an).

II. — Dans le cadre d'administration générale d'outre-mer:

1° Sous-chef de bureau de 2e classe le 1er janvier 1946, avec 1 an d'ancienneté civile (rappels pour services militaires conservés: 1 an);
2° Sous-chef de bureau de 1re classe le 1er juillet 1947 (rappels pour services militaires conservés: 1 an);
3° Chef de bureau de 2e classe le 1er janvier 1950 (rappels pour services militaires conservés: 1 an).

Le reclassement ci-dessus ne peut donner lieu à aucun rappel pécuniaire pour la période antérieure au 1er janvier 1950.

Administrateurs.

Par arrêté du 12 janvier 1952, M. Gauthereau (Raymond), administrateur adjoint, 4e échelon, de la France d'outre-mer, en service à la direction des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission en Afrique occidentale française, à compter du 9 octobre 1951 et jusqu'au 25 octobre 1951, pour comparaître en qualité de témoin devant la cour d'assises de la Côte d'Ivoire siégeant à Abidjan.

Par arrêté en date du 16 janvier 1952, M. Perrin (Jean), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, directeur fédéral du plan de l'Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission en France, pour une période d'un mois au maximum, à compter du 17 décembre 1951, afin d'assister à la réunion du comité directeur du F. I. D. E. S.

Par arrêté en date du 16 janvier 1952, M. Watier (Charles), administrateur en chef de la France d'outre-mer, chef du service des relations extérieures du Cameroun, est placé dans la position de mission en France, pour une période de trois mois au maximum, à compter du 5 novembre 1951, afin d'assister à la discussion du rapport du conseil de tutelle devant la 4e commission et devant l'assemblée générale de l'O. N. U.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Baptiste Bergerol, administrateur en chef de la France d'outre-mer, chef du bureau de liquidation et de concession de pensions de la caisse des retraites de la France d'outre-mer, est maintenu en position de service détaché auprès de cet organisme, pour compter du 1er mai 1951 et jusqu'au 26 octobre 1951, date de cessation de ses services à la caisse des retraites de la France d'outre-mer.

M. Bergerol est réintégré pour compter du 27 octobre 1951.

Par arrêté du 19 janvier 1952, M. Griesmar (Jean), administrateur adjoint, 2e échelon, de la France d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché pour une durée de deux ans, à compter de sa prise de service, auprès de la préfecture de la Seine, pour exercer les fonctions d'administrateur du département de la Seine et de la ville de Paris, en remplacement de M. Erchinger (Lucien).

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 janvier 1952:

I. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 4 mai 1951 ont été annulées en ce qui concerne la date de titularisation de M. Baron (Jean).

II. — M. Baron (Jean), vétérinaire inspecteur stagiaire, a été titularisé dans le grade de vétérinaire inspecteur de 3e classe le 12 novembre 1950 (rappel pour services militaires attribués: néant).

Gouverneurs.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, M. Rogue (Marie), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, gouverneur de la Mauritanie, est placé dans la position de mission en France, pour une période d'une durée maximum de trois mois, à compter du 23 juillet 1951, afin de régler diverses questions administratives concernant le territoire de la Mauritanie.

Météorologie.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, M. Maechler (Philippe), ingénieur de 2e classe de la météorologie, a été nommé chef du service météorologique de la Côte française des Somalis.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 janvier 1952, la démission de son emploi, offerte par M. Garnireau (Pierre), contrôleur principal de 3e classe des installations radioélectriques du cadre général des transmissions outre-mer, a été acceptée pour compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, M. Soulie (Emile), agent principal des installations du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones, détaché dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer et actuellement classé dans ledit cadre général en qualité d'inspecteur adjoint de 3e classe du service des installations techniques des postes, télégraphes et téléphones pour compter du 25 décembre 1950, a été intégré dans ledit cadre général, en la même qualité, pour compter du 1er décembre 1951, en conservant une ancienneté civile de 11 mois 5 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, les inspecteurs élèves du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été titularisés;

Dans le grade d'inspecteur adjoint de 4e classe de la branche de l'exploitation P. T. T.

M. Roy (André), pour compter du 16 novembre 1950.

Dans le grade d'inspecteur adjoint de 4e classe de la branche des centraux télégraphiques et téléphoniques.

M. Mahe (Marius), pour compter du 21 novembre 1950.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer qui ont été reclassés dans les grades nouvellement créés d'inspecteur, d'inspecteur adjoint et d'inspecteur élève dont les noms suivent conservent les rappels d'ancienneté pour services militaires indiqués ci-après:

POINT de départ de l'ancienneté.	NOMS ET PRÉNOMS	MONTANT des rappels pour services militaires conservés.	SPÉCIFICATION des rappels pour services militaires.
	A. — BRANCHE DE L'EXPLOITATION POSTALE		
	I. — *Inspecteurs de 1re classe après 4 ans.*		
4- 1-49	Allemand (Louis).....	2 a. 9 m. 28 j.	Non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
1- 1-49	Cat (Albert)	11 m. 29 j.	Idem.
1- 1-49	Cerceau (René)	11 m. 3 j.	Idem.
1- 1-49	Cognet (Michel)	1 m. 8 j.	Idem.
1- 1-49	Lanata (Dominique)...	26 j.	Idem.
1- 1-49	Stefani (Antoine).....	2 m. 2 j.	Idem.
1- 1-49	Dietlin (Gabriel)	1 m. 19 j.	Idem.
1- 1-49	Prunetti (Antoine)	25 j.	Idem.
1- 1-49	Pietri (Joseph)	26 j.	Idem.
1- 7-49	Bartoli (Antoine)	1 a. 5 j.	Idem.
1- 7-49	Taddei (Hyacinthe) ...	1 m. 21 j.	Idem.
1- 7-49	D'Emmerez de Charmoy (Henri)	23 j.	Idem.
1- 1-50	Tisseront (Léon)	1 a.	Idem.
1- 1-50	Rolin (Charles)	10 m. 26 j.	Idem.
1- 1-50	Bénard (Victor)	1 m. 27 j.	Idem.
1- 7-50	Vouge (Fernand)	4 m. 1 j.	Idem.
1- 7-50	Cloits (Gustave)	2 m. 6 j.	Idem.
1- 7-50	Gravier (Ambroise) ...	9 j.	Idem.
1- 7-50	Gelly (Blaise)	5 m. 12 j.	Idem.
1- 7-50	Bodinot (André)	3 m.	Idem.
1- 1-51	Hombert (Charles) ...	1 a. 3 m. 28 j.	Idem.
1- 1-51	Lecloirec (Robert)	1 m.	Idem.
3- 2-51	Salles (Alphonse)	4 m. 28 j.	Idem.
5- 2-51	Audigie (Joseph)	4 m. 26 j.	Idem.
28- 2-51	Jauze (Basile).....	4 m. 3 j.	Idem.
5- 3-51	Saunier (André)	3 m. 21 j.	Idem.
9- 5-51	Martin (Jules)	1 m. 22 j.	Idem.
16- 5-51	Haeckel (Frédéric) ...	1 m. 15 j.	Idem.
17- 7-51	Urvoas (René)	5 m. 14 j.	Idem.
1- 1-49	Vignal (Alexandre) ...	2 a. 9 m. 21 j.	Idem.
1- 1-49	Stefani (Joseph)	9 m. 28 j.	Idem.
1- 1-49	Maestracci (Pierre) ...	1 a. 1 m. 14 j.	Idem.
1- 1-49	Berlandi (Charles)	8 m. 1 j.	Idem.
1- 1-49	Alqui (Joseph)	5 m. 12 j.	Idem.
1- 1-49	Lajus (Georges)	1 m. 17 j.	Idem.
1- 1-49	Peyre (André)	23 j.	Idem.
1- 1-49	Begue (Serge)	14 j.	Idem.
1- 1-49	Hercule (Raymond) ...	1 j.	Idem.
1- 1-49	Hadjadj (Robert)	Néant.	
1- 1-49	Bocquée (Joseph)	Néant.	
1- 1-49	Barbançon (Jean)	Néant.	
1- 7-49	Biraghi (Robert)	2 m. 17 j.	Idem.
1- 7-49	Payet (Albert)	Néant.	
1- 7-49	Vidal (Georges)	Néant.	
11- 9-49	Massot (Joseph)	Néant.	
1- 1-50	Wilbert (Maurice)	1 m. 8 j.	Idem.
1- 1-50	Duraffourg (Robert) ...	Néant.	
1- 1-50	Crouzet (Louis)	Néant.	
29- 1-50	Raineri (Fernand)	Néant.	
1- 7-50	Hibon (Antoine)	Néant.	
1- 7-50	Seguin (Gaston)	Néant.	
1- 7-50	Richaud (Paul)	Néant.	
1- 1-51	Delhom (Urbain)	Néant.	
1- 1-51	Masse (Raymond)	Néant.	
1- 1-51	Ferron (René)	Néant.	
1- 1-51	Ravel (Victor)	Néant.	
1- 1-51	Raynal (Louis)	Néant.	
1 -1-51	Casanova (Jean)	Néant.	
1- 1-51	De Saint-Jean (Jean)..	Néant.	
1- 7-51	Damour (André)	Néant.	
1- 7-51	Leber (Adolphe)	Néant.	
1- 7-51	Delanoue (Robert)	Néant.	
1- 7-51	Fargues (Fernand)	Néant.	
	II. — *Inspecteurs de 1re classe après 2 ans.*		
7- 1-50	Foulon (Louis)	5 m. 21 j.	Non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
6- 2-50	Orue (Louis)	4 m. 25 j.	Idem.
21- 4-50	Lebreton (Jean)	2 m. 10 j.	Idem.
3- 5-50	Begue (Richard)	7 m. 28 j.	Idem.
1- 7-50	Chardenot (Pierre)	2 m. 4 j.	Idem.
6-10-50	Clot (Pierre)	2 m. 25 j.	Idem.
12- 7-50	Eyquem (André)	5 m. 19 j.	Idem.
1- 1-49	Rouvier (Frédéric)	2 m. 17 j.	Idem.
10- 7-50	Mas (Joseph)	5 m. 21 j.	Idem.
3-12-50	Rafalovitch (Wladimir)	6 m. 28 j.	Idem.
1- 9-50	Kagnel (Léo)	10 m. 10 j.	Idem.
13- 1-51	Giraud (Camille)	5 m. 18 j.	Idem.
1- 1-50	Lelouche (Roger)	Néant.	
1- 1-50	Begaud (Marcel)	Néant.	
1- 1-50	Leclanche (Pierre)....	Néant.	
1- 1-51	Benezet (Jean)	Néant.	
1- 1-51	Garrigues (René)	Néant.	
1- 1-51	Lagrange (André)	Néant.	
1- 1-51	Manneville (Louis)	Néant.	
1- 1-51	Noguer (Justin)	Néant.	
1- 1-51	San-Remo (Marcel) ...	Néant.	
1- 7-51	Caffoz (Antoine)	Néant.	
1- 7-51	Mouzay (Pierre)	Néant.	
1- 7-51	Souvairan (André)	Néant.	
	III. — *Inspecteurs de 1re classe avant 2 ans*		
1- 1-50	Lacrampe (Robert) ...	1 a. 9 m.	
1- 1-51	Canton (René)	7 m. 9 j.	
1- 1-51	Manville (Henri)	1 a. 2 m. 21 j.	
1- 7-50	Iliou (Louis)	1 a. 1 m. 22 j.	
1- 1-51	Petron (Alix)	1 a. 3 j.	
1- 7-50	Grondin (Pierre)	1 m. 16 j.	
1- 1-51	Reydellet (Louis)	4 m. 10 j.	
1- 1-49	Saunier (Charles)	Néant.	
1- 1-50	Charrier (Pierre)	Néant.	
1- 1-50	Mercier (Robert)	Néant.	
1- 1-50	Chaigneau (Pierre) ...	Néant.	
1- 7-50	Blondeau (Raymond)..	Néant.	
1- 7-50	Feliciaggi (Pancrace)..	Néant.	
1- 1-51	Tolini (Georges)	Néant.	
	IV. — *Inspecteurs de 2e classe.*		
1- 1-49	Bérard (Jean)	4 m.	
1- 1-49	Angeli (Dominique)...	5 m. 25 j.	
1- 1-51	Giacomoni (Laurent)...	4 m.	
1- 1-50	Felicie (Charles)	1 a. 8 m. 19 j.	
1- 7-50	Caverivière (Roger)....	4 m. 21 j.	
1- 1-49	Royant (Jean)	Néant.	
1- 1-49	Arlis (Félix)	Néant.	
1- 1-49	Cadiet (Pierre)	Néant.	
1- 1-49	Canazzi (Joseph)	Néant.	
1- 1-49	Garnier (Bernard)	Néant.	
1- 1-49	Guichard (Charles) ...	Néant.	
1- 1-49	Nicolet (Jean).....	Néant.	
1- 7-49	Rajaona (Joseph)	Néant.	
1- 7-49	Zollner (Philippe)	Néant.	
1- 1-50	Goudet (Victor)	Néant.	
1- 1-50	Istria (Jean)	Néant.	
1- 1-50	Normand (André)	Néant.	
1- 1-50	Coste (Louis)	Néant.	
1- 1-50	Mananet (Antoine)	Néant.	
1- 1-50	Bressler (Pierre)	Néant.	
1- 1-50	Lucas (Louis)	Néant.	
1- 7-50	Ramanitra (Charles) ..	Néant.	
1- 7-50	Ailais (Roger)	Néant.	
1- 7-50	Nguyen Tan Tinh.....	Néant.	
1- 7-50	Lebailly (Charles)	Néant.	
1- 7-50	Ledu (Jean)	Néant.	
1- 7-50	Guillaume (Roger).....	Néant.	
1- 7-50	Armand (Raymond) ..	Néant.	
1- 7-50	Cornet (Raoul)	Néant.	
1- 1-51	Harrault (Guy)	Néant.	
1- 1-51	Jollivet (Albert)	Néant.	
1- 1-51	Razafimbelo (Andriambelo)	Néant.	

(Supplément.)

POINT de départ de l'ancienneté.	NOMS ET PRÉNOMS	MONTANT des rappels pour services militaires conservés.	SPÉCIFICATION des rappels pour services militaires.
	V. — *Inspecteurs adjoints de 1re classe.*		
1- 1-49	Smadja (Edouard)	1 a. 4 m. 9 j.	
1- 7-49	Marchal (Roger)	2 m. 21 j.	
1- 1-50	Fromageond (Pierre)	2 m. 11 j.	
1- 1-51	Routhemy (Emile)	1 a. 3 m. 13 j.	
1- 1-51	Guillon (Emile)	2 a. 11 m.	
1- 7-50	Lone (Robert)	2 a. 2 m. 25 j.	
1- 1-49	de Casteljau (Paul)	Néant.	
1- 1-49	Puaud (Albert)	Néant.	
1- 1-49	Guiral (Gabriel)	Néant.	
1- 1-49	Graussier (Jean)	Néant.	
1- 1-49	Daubert (Georges)	Néant.	
1- 1-49	Dugue (Robert)	Néant.	
1- 1-49	Garrigo (Jean)	Néant.	
1- 1-49	Moulin (Albert)	Néant.	
1- 1-49	Pajon (André)	Néant.	
1- 7-49	Ralamboson (Henri)	Néant.	
1- 7-49	Jeamblanc (Albert)	Néant.	
1- 7-49	Rajaonina	Néant.	
1- 7-49	Laharrague (René)	Néant.	
1-10-49	Barisien (Jean)	Néant.	
1- 1-50	Coeffard (Louis)	Néant.	
1- 1-50	Legras (Raymond)	Néant.	
1- 7-50	Jorda (Raymond)	Néant.	
1- 7-50	Lambert (André)	Néant.	
1- 7-50	Marini (Antoine)	Néant.	
1- 1-51	Galiert (René)	Néant.	
1- 1-51	Galinie (Gabriel)	Néant.	
1- 1-51	Gradwohl (Albert)	Néant.	
1- 1-51	Pennanech (Eugène)	Néant.	
1- 1-51	Tisne (Jean)	Néant.	
	VI. — *Inspecteurs adjoints de 2e classe.*		
1- 7-49	Dumont (Honoré)	1 a. 10 m. 20 j.	
1- 7-49	Ranaivo (Flavien)	9 m. 21 j.	
1- 1-51	Gasne (Léonce)	1 a. 15 j.	
1- 7-50	Roboth (Claude)	1 a. 5 m. 12 j.	
1- 1-51	Théon (Ibert)	2 a. 10 m. 2 j.	
1- 1-49	Salagnac (Roger)	Néant.	
1- 1-49	Armand (André)	Néant.	
1- 1-49	Lallemand (Mary)	Néant.	
1- 1-49	Walker (Georges)	Néant.	
1- 1-50	N'Diaye (Adolphe)	Néant.	
1- 1-50	Barrere (Louis)	Néant.	
1- 7-50	Tchibota (Félix)	Néant.	
1- 7-50	Clieric (François)	Néant.	
1- 7-50	Rolland (Jules)	Néant.	
1- 7-50	Peccard (Simon)	Néant.	
1- 1-51	Bressler (René)	Néant.	
	VII. — *Inspecteurs adjoints de 3e classe.*		
1- 1-49	Girard (René)	11 m. 1 j.	
1- 1-51	Wilhelm (Eddy)	4 m. 19 j.	
1- 1-50	Morin (Maurice)	3 a. 3 m. 29 j.	
1- 1-50	Cheze (Maurice)	8 m. 13 j.	
1- 7-50	Kernaleguen (Jean)	11 m. 3 j.	
1- 1-50	Maitre (René)	10 m. 2 j.	
1- 1-50	Mehmet (René)	2 m. 22 j.	
1- 1-50	Bouerat (Constant)	2 a. 2 m. 11 j.	
1- 1-50	Zimmermann (Maurice)	28 j.	
1- 1-50	Hebert (Henri)	2 a. 3 m. 28 j.	
1- 1-51	Vignoles (André)	3 m. 9 j.	
1- 1-51	Dubourg (Ismaël)	1 a. 9 m. 23 j.	
1- 1-51	Boussiron (André)	1 m. 16 j.	
1- 1-51	Barate (Jacques)	7 m. 27 j.	
1- 1-51	Peyrousse (Daniel)	11 m. 2 j.	
1- 1-51	Arnoux (Jacques)	7 m. 10 j.	
1- 1-51	Briard (André)	5 m. 29 j.	
1- 1-51	Leberre (Jacques)	1 a. 4 m. 15 j.	
1- 1-51	Stiennault (Victor)	9 m. 19 j.	
1- 1-49	Galinie (Jean)	Néant.	
1- 1-49	Scusatte (René)	Néant.	
1- 1-49	Prévot (Marcel)	Néant.	
1- 1-49	Dosseh (Benjamin)	Néant.	
1- 1-49	Abchee (Michel)	Néant.	
1- 7-49	Aurat (Georges)	Néant.	
1- 7-49	Le Caivar (Jean)	Néant.	
1- 7-49	Pineau (Albert)	Néant.	
1- 7-49	Milachon (Lucien)	Néant.	
1- 7-50	Boiteux (Hubert)	Néant.	
1- 7-50	Cuny (Marc)	Néant.	
1- 7-50	Seguin (Pierre)	Néant.	
1- 7-50	Defaye (Henri)	Néant.	
1- 7-50	Lecomte (Georges)	Néant.	
1- 7-50	Salgas (Louis)	Néant.	
	VI. — *Inspecteurs adjoints de 2e classe* (suite).		
1- 7-50	Benamar (Madani)	Néant.	
1- 1-50	Derenty (Gérard)	Néant.	
1- 1-51	Fignol (Henri)	Néant.	
1- 1-51	Barnaud (Marcel)	Néant.	
1- 1-51	Grard (Pierre)	Néant.	
1- 1-51	Brandely (Edmond)	Néant.	
1- 1-51	Fabresse (René)	Néant.	
1- 1-51	Briand (René)	Néant.	
	VIII. — *Inspecteurs adjoints de 1re classe.*		
16- 8-49	Migne (Camille)	1 a. 1 m. 19 j.	
1- 6-50	Boazis (Léon)	1 a.	
1- 6-50	Tondeur (Michel)	1 a. 3 m. 7 j.	
1- 6-50	Greze (Adrien)	1 a.	
16-11-50	Pinier (Jean)	1 a.	
1- 1-49	Nivet (Marcel)	Néant.	
1- 1-49	Cailloux (Paul)	Néant.	
1- 1-49	Forest (Louis)	Néant.	
1- 1-49	Noël (Claude)	Néant.	
1- 1-49	Doumenc (Pierre)	Néant.	
1- 1-49	Thoby (Jacques)	Néant.	
16-12-49	Soula (Jules)	Néant.	
	IX. — *Inspecteurs élèves.*		
16-11-49	Roy (André)	Néant.	
21-12-50	Ronchetti (Raymond)	Néant.	
21-12-50	Dedieu (Jean)	Néant.	
21-12-50	Laenc (Paul)	Néant.	
21-12-50	Til (Louis)	Néant.	
16- 3-51	Billaud (Louis)	Néant.	
	B. — BRANCHE DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES		
	I. — *Inspecteurs de 1re classe après 4 ans.*		
1- 1-49	Delmas (Philippe)	3 a. 2 m. 19 j.	Dont 3 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
1- 1-49	Pasquerreau (Marcel)	3 a.	Non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
23- 3-50	Leclercq (Henri)	1 a. 3 m. 3 j.	Idem.
1- 1-49	Durrieu (Jean)	Néant.	
	II. — *Inspecteurs de 1re classe après 3 ans.*		
1- 1-49	Pinel (Francis)	1 a. 5 m. 23 j.	Non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
3- 1-50	Fournier (François)	5 m. 28 j.	Idem.
15- 4-50	Saunier (Charles)	2 m. 16 j.	Idem.
1- 7-50	Franchi (Pierre)	Néant.	
25- 9-50	Lebars (Jean)	3 m. 6 j.	Idem.
1- 7-50	Corvellec (Yves)	6 m.	Idem.
17-12-50	Merckel (Armand)	14 j.	Idem.
19- 7-50	Cotrel (Raymond)	5 m. 12 j.	Idem.
15- 7-49	Perreau (André)	1 a. 5 m. 15 j.	Idem.
1- 1-51	Coudre (Jacques)	6 m.	Idem.
1- 1-51	Resset (Gilbert)	Néant.	
27- 2-51	Beucher (Charles)	4 m. 20 j.	Idem.
1- 3-51	Chliapnikoff (Wladimir)	4 m.	Idem.
6- 4-51	Pijeau (Gilbert)	2 m. 15 j.	Idem.
23- 3-51	Ozoux (Pierre)	3 m. 8 j.	Idem.
	III. — *Inspecteurs de 1re classe avant 2 ans.*		
1- 1-51	Pieffet (Adrien)	2 m. 25 j.	
1- 1-50	Chatonnet (René)	3 a. 11 j.	
1- 7-50	Prato (Jean)	Néant.	
1- 7-50	Lescarret (Roger)	4 m. 3 j.	
	IV. — *Inspecteurs de 2e classe.*		
1- 1-49	Erdreich (Abraham)	2 m. 5 j.	
1- 1-49	Oppenheim (Maurice)	5 m. 3j.	
1- 7-49	Detemmerman (André)	Néant.	
1- 7-49	Raynaud (René)	4 m. 13 j.	

(Supplément. — Fin.)

POINT de départ de l'ancienneté.	NOMS ET PRÉNOMS	MONTANT des rappels pour services militaires conservés.	SPÉCIFICATION des rappels pour services militaires.
	IV. — *Inspecteurs de 2e classe* (suite).		
1- 7-49	Ottaviani (Raphaël)	1 m. 7 j.	
1- 1-50	Gavignaud (Paul)	5 m. 26 j.	
1- 1-50	Pottier (Henri)	2 a. 11 m. 1 j.	
1- 7-50	Cloche (André)	1 a. 9 m. 10 j.	
1- 7-50	André (Raoul)	3 m.	
1- 7-50	Hubert (Guy)	Néant.	
1- 7-50	Baillet (François)	10 m. 19 j.	
1- 7-50	Luchéne (Jacques)	Néant.	
1- 1-51	Martin (Claude)	7 m. 19 j.	
1- 1-51	Lombard (Cyprien)	6 m.	
	V. — *Inspecteurs adjoints de 1re classe.*		
1- 1-49	Maubert (Georges)	Néant.	
1- 7-49	Chaton (Jacques)	Néant.	
1- 7-49	Lariche (Victor)	Néant.	
1- 7-50	Helary (Louis)	4 m.	
1- 7-50	Amigues (Jean)	Néant.	
1- 7-50	Collen (André)	6 a. 5 m. 22 j.	
1- 1-51	Van Brabant (Pierre)	1 m. 20 j.	
	VI. — *Inspecteurs adjoints de 2e classe.*		
1- 1-49	Grange (Georges)	1 a. 5 m.	
1- 1-49	Hermentier (André)	1 a. 4 m. 14 j.	
1- 1-49	Baumer (Jacques)	1 a. 4 m.	
1- 1-49	Locart (Camille)	3 m. 2 j.	
1- 1-49	Crépin (Albert)	1 a. 7 m. 17 j.	
1- 7-49	Ternier (Fernand)	3 m. 27 j.	
1- 1-50	Lamarque (Roland)	9 m. 9 j.	
1- 1-50	Dupont (Emile)	Néant.	
1- 1-51	Perret (Pierre)	5 m. 15 j.	
1- 1-51	Billon (Jacques)	6 a. 3 m. 25 j.	
1- 1-51	Caminondo (Charles)	10 m. 20 j.	
1- 1-51	Follet (Armand)	6 a. 8 m. 27 j.	Dont 4 a. 5. m. 27 j. utilisables uniquement pour les franchissements automatiques d'échelons.
	VII. — *Inspecteurs adjoints de 3e classe.*		
1- 1-49	Ferry (Pierre)	3 a. 7 m. 10 j.	
1- 1-49	Noël (Georges)	10 m.	
1- 1-49	Jeanson-Bensch (Guy)	1 a. 6 m. 12 j.	
1- 7-49	Drucy (André)	1 a. 1 m. 14 j.	
1- 7-49	Candau (Antoine)	8 m. 26 j.	
1- 7-49	Thoby (Jacques)	Néant.	
1- 7-49	Breton (Maurice)	Néant.	
1- 7-49	Bellouard (Pierre)	Néant.	
1- 7-49	Couvidoux (André)	Néant.	
1- 1-50	Moreau (Paul)	Néant.	
1- 1-50	Penanguer (Henri)	Néant.	
1- 1-50	Delpech (Marc)	Néant.	
1- 1-50	Micheau (André)	Néant.	
1- 1-50	Clavel (René)	Néant.	
1- 1-50	Leroy (Jean)	Néant.	
1- 1-50	Hectus (Robert)	Néant.	
1- 7-50	Bouquin (Maurice)	1 a. 4 m. 12 j.	
	VIII. — *Inspecteurs adjoints de 4e classe.*		
18- 5-50	Tournois (Roger)	11 m. 4 j.	
24- 1-51	Leroux (Jacques)	Néant.	
	IX. — *Inspecteurs élèves.*		
16-11-50	Audibert (François)	Néant.	
	Baque (Jean)	Néant.	
	Carrasco (Charles)	Néant.	
	Cezard (Jean)	Néant.	
	Cristofol (Albert)	Néant.	
	Dupuy (Bernard)	Néant.	
	Farre (Louis)	Néant.	
	Glenat (André)	Néant.	
	Guillemin (René)	Néant.	
	Leclercq (Louis)	Néant.	
	Mustier (Jean)	Néant.	
	Ritz (Raymond)	Néant.	
	Roulier (Roger)	Néant.	
	Serrand (Jean)	Néant.	
	Lapalu (Robert)	Néant.	
	Lamy (Michel)	Néant.	
	Piloyan (Jean)	Néant.	
11-12-50	Chauvicourt (Jean)	Néant.	
27-12-50	Hourtane (Louis)	Néant.	

POINT de départ de l'ancienneté	NOMS ET PRÉNOMS	MONTANT des rappels pour services militaires conservés.	SPÉCIFICATION des rappels pour services militaires.
	C. — BRANCHE DES CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES		
	I. — *Inspecteurs de 1re classe après 4 ans.*		
1- 1-49	Sourisse (Jean)	Néant.	
1- 1-49	Maris (René)	Néant.	
1- 1-50	Wates (Clovis)	Néant.	
10- 9-51	Deves (Pierre)	3 m. 21 j.	Non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
	II. — *Inspecteurs de 1re classe après 2 ans.*		
1- 1-51	Voisin (Georges)	Néant.	
1- 7-51	Guillaud (Paul)	Néant.	
	III. — *Inspecteurs de 1re classe avant 2 ans.*		
1- 1-50	Haon (Théodore)	Néant.	
1- 1-50	Poncet-Montange (Henri)	Néant.	
1- 1-50	Royet (Auguste)	Néant.	
1- 1-51	Garidelli de Quincenet (Fernand)	Néant.	
	IV. — *Inspecteurs de 2e classe.*		
1- 1-49	Loir (Bernard)	Néant.	
1- 7-50	Carasset (Jean)	Néant.	
1- 1-51	Quentric (Robert)	Néant.	
	V. — *Inspecteurs adjoints de 1re classe.*		
1- 1-49	Budes (Eugène)	Néant.	
	VI. — *Inspecteurs adjoints de 3e classe.*		
1- 7-49	Halin (Raymond)	5 m.	
1- 1-50	Laurent (Jean)	Néant.	
1- 7-50	Millot (Roger)	Néant.	
1- 7-50	Devos (Stéphane)	Néant.	
1- 7-50	Trochet (Pierre)	Néant.	
1- 7-50	Bouchet (Bernard)	Néant.	
1- 7-50	Pellois (Maxime)	Néant.	
1- 1-51	Weiss (Gaëtan)	Néant.	
	VII. — *Inspecteurs adjoints de 4e classe.*		
16- 8-49	Redier (Christian)	2 a.	
16- 8-49	Dambourges (Gérard)	Néant.	
	VIII. — *Inspecteurs élèves.*		
21-11-49	Mahé (Marius)	Néant.	
21-11-49	Segura (Georges)	Néant.	
	D. — BRANCHE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES		
	I. — *Inspecteurs de 1re classe après 4 ans.*		
1- 1-49	Hoyer (René)	Néant.	
1- 1-49	Louboutin (René)	Néant.	
1- 1-49	Palmier (Maurice)	2 m. 15 j.	Non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
	II. — *Inspecteurs de 1re classe après 2 ans.*		
1- 1-50	Lemoine (André)	Néant.	
	III. — *Inspecteurs adjoints de 1re classe.*		
1- 7-49	Brunet (André)	8 m. 12 j.	
	IV. — *Inspecteurs adjoints de 2e classe.*		
29-12-50	Dupont (Pierre)	1 m. 12 j.	
	V. — *Inspecteurs adjoints de 3e classe.*		
25-12-50	Soulie (Emile)	Néant.	
	VI. — *Inspecteurs adjoints de 4e classe.*		
25-12-50	Labarre (Robert)	Néant.	

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, il a été attribué à M. Dubarry (Gérard), adjoint technique de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté de 2 ans 2 mois 18 jours pour services militaires.

En application du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 15 juillet 1944, M. Dubarry a été promu à la 3e classe du grade d'adjoint technique pour compter du 2 mai 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec rappels pour services militaires conservés de 1 an 2 mois 15 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, M. Colonna-Cimera, ingénieur des mines de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en France du 31 octobre au 4 novembre 1951 inclus et du 9 au 15 novembre 1951 inclus pour prendre contact avec certains organismes dont le laboratoire des minerais et métaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, M. Tiphine, ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées, placé, à compter du 1er novembre 1951, dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été, pour compter de la même date, classé dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer au grade d'ingénieur principal de 3e classe (2e échelon) des travaux publics de la France d'outre-mer, en conservant une ancienneté civile de 1 an 45 jours dans la classe et de 15 jours dans l'échelon.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, l'arrêté du 17 octobre 1951 portant modification à l'arrêté du 11 septembre 1951 plaçant M. Lantenois, ingénieur général des travaux publics de la France d'outre-mer dans la position de mission au Portugal, est et demeure rapporté.

Pendant la durée de ladite mission, M. Lantenois sera régi par les dispositions de l'arrêté du 11 septembre 1951 précité.

L'article 2 de l'arrêté du 17 octobre 1951, plaçant M. Lantenois dans la position de mission en France a été rapporté et remplacé par les dispositions suivantes:

Pendant la durée de sa mission, M. Lantenois, classé au groupe I, aura droit au régime de rémunération prévu par les articles 6 et 15 du décret du 23 juin 1950 relatif aux fonctionnaires placés dans la position de mission.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1952, M. Chopard (Christian), ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics de l'Etat, placé, à compter du 1er février 1952 dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été, pour compter de la même date, classé dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, au grade d'ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, en conservant une ancienneté civile de 1 an 1 mois.

Tableau d'avancement du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1952:

Page 114, 1re colonne, 6e avant-dernière ligne, sous le titre: Pour le grade de vérificateur principal de 1re classe, supprimer: « Dupasquier (Jean), pour compter du 1er juillet 1949 ».

Même page, même colonne, 4e avant-dernière ligne, avant le titre: c) Service des lignes télégraphiques et téléphoniques, intercaler le texte suivant: « Pour la 4e classe du grade de vérificateur: M. Dupasquier (Georges), pour compter du 1er juillet 1949 ».

PROMOTIONS

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1952:

Page 113, 2e colonne, 44e et 45e ligne, sous le titre: Au grade de vérificateur principal de 4e classe, supprimer: « M. Dupasquier (Jean), pour compter du 1er juillet 1949 (rappels pour services militaires conservés: néant) ».

Même page, même colonne, 52e ligne, avant le titre: c) Service des lignes télégraphiques et téléphoniques, intercaler le texte suivant: « A la 4e classe du grade de vérificateur: M. Dupasquier (Georges), pour compter du 1er juillet 1949 (rappels pour services militaires conservés: néant) ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Délégations de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation permanente est donnée à:

MM. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide;
le docteur Boidé, directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux;
le docteur Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, circulaires, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux nominations, promotions ou mutations de personnel.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

PAUL RIBEYRE.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale:

Directeur du cabinet.

M. François Watine, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

Conseillers techniques.

M. Maurice Neuville.
M. Guy Boutier, inspecteur du travail.

Chef adjoint du cabinet.

M. Jean Rochet, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Marie-Thérèse Tarkoy-Pezet, diplômée d'études supérieures de droit.

Chargé de mission.

M. Roland Bernard-Curtil.

Attachés de cabinet.

Mlle Joanine Roy, journaliste.
M. Jean Lemoux.
M. Georges Mercier, agent contractuel au ministère du travail et de la sécurité sociale.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet le 20 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

PAUL RAMADIER.

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1952 portant nomination de membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. François Watine, directeur du cabinet, pour signer, au nom du ministre du travail et de la sécurité sociale, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

PAUL RAMADIER.

Limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département du Doubs.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale, modifiée par le décret-loi du 2 mai 1938, sur la production, et notamment l'article 2;

Vu la loi du 27 août 1940 relative à la protection de la main-d'œuvre nationale, et notamment l'article 3, substituant des arrêtés du ministre aux décrets pris antérieurement;

Vu le décret n° 47-142 du 16 janvier 1947 rendant obligatoire pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives;

Vu les décrets des 16 juin 1933, 26 juillet 1933, 5 avril 1935, 7 septembre 1935, 2 janvier 1936, 19 novembre 1936, 24 octobre 1938, limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les industries des cuirs et peaux, l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, certaines industries du bois, l'industrie du chocolat, les entreprises de bâtiment et de travaux publics du département du Doubs;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1949, relatif à la compensation de la main-d'œuvre;

Sur la proposition du directeur de la main-d'œuvre,

Arrête:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, modifiée, le pourcentage maximum de travailleurs étrangers susceptibles d'être employés dans le département du Doubs par les établissements ou parties d'établissements où s'exercent les commerces ou industries ci-dessous énumérés, est fixé conformément aux dispositions ci-après; ce pourcentage est fixé par rapport à l'ensemble du personnel occupé dans ces établissements ou parties d'établissements:

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947).	DÉSIGNATION DES COMMERCES ou industries.	POURCENTAGES
Dans le groupe 14:	Extraction de matériaux de construction:	
14-20	Carrières de pierre:	
	Manœuvres et manœuvres spécialisés	10
	Ouvriers spécialisés et professionnels	40
Tout le groupe 16	Sidérurgie:	
	Ouvrier professionnel à partir de P2	10
	Manœuvre et ouvrier spécialisé	25
Dans le groupe 19:	Première transformation des métaux:	
19-11	Fabrication de demi-produits en cuivre et alliages en laiton:	
	Ouvrier professionnel à partir de P1	10
	Manœuvre et ouvrier spécialisé	25
19-20	Tréfilage, étirage et laminage à froid du fer et de l'acier:	
	Ouvrier professionnel à partir de P1	10
	Manœuvre et ouvrier spécialisé	25
Dans le groupe 20:	Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes:	
20-0	Fonderie, grosse chaudronnerie, construction de machines et de matériel ferroviaire:	
	Ouvrier professionnel à partir de P1	10
	Manœuvre et ouvrier spécialisé	25
20-4	Fonderie:	
	Ouvrier professionnel à partir de P1	10
	Manœuvre et ouvrier spécialisé	25
	En ce qui concerne exclusivement la Société des forges d'Audincourt, sans distinction de professions et pour l'ensemble du personnel	40
Dans le groupe 21:	Construction de machines et de matériel mécanique pour l'agriculture, l'industrie, les transports ferroviaires:	
21-30	Fabrication de machines-outils, d'outillage mécanique, de matériel de soudure:	
	Cadres-maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
21-46	Fabrication de matériel de laiterie, de beurrerie et de fromagerie:	
	Cadres, maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
21-70	Fabrication de machines pour les industries textiles:	
	Cadres, maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
Tout le groupe 22	Mécanique générale:	
	Cadres, maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
Tout le groupe 23-21	Articles métalliques divers:	
	Cadres, maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
Tout le groupe 26	Automobiles et cycles:	
	Cadres, maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
Tout le groupe 28	Construction électrique:	
	Cadres, maîtrise, ouvrier professionnel P1, P2, P3 et O. S.3	15
	Ouvrier spécialisé 1er échelon et manœuvres divers	5
Dans le groupe 29:	Précision horlogerie et optique:	
29-5	Fabrication d'horlogerie:	
	Ouvrier spécialisé	10
	Ouvrier professionnel à partir de P1	30
	Cadres et maîtrise	20
Dans le groupe 32:	Matériaux de construction:	
32-2	Marbrerie de bâtiment	5
32-3	Marbrerie funéraire	5
Groupe 33:	Bâtiment:	
33-15	Entreprise de pierre de taille, ravalement, gargouillage:	
	Professionnels	20
	Manœuvres	5
33-20	Charpente en bois, menuiserie à façon de bâtiment. — Construction en bois	5
33-30	Couverture, plomberie	5
33-40	Charpente en fer, constructions métalliques, serrurerie du bâtiment	5
33-63	Installation de distribution électrique dans les locaux d'habitation, magasins	5
33-61	Peinture	5
Le reste du groupe	Manœuvres	5
	Ouvrier spécialisé et professionnel	40
Dans le groupe 34:	Travaux publics:	
34-3	Travaux de routes et d'aérodromes, construction et réparation de revêtements de routes et de pistes d'envol	5

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947).	DÉSIGNATION DES COMMERCES ou industries.	POURCENTAGES
Dans le groupe 45:	Industries alimentaires diverses:	
45-20	Chocolaterie:	
	Ouvriers spécialisés	15
	Manœuvres et manœuvres spécialisés	5
Dans le groupe 47:	Industrie textile:	
47-0	Industries textiles:	
	Filatures	27
	Tissages	25
47-10	Industrie du coton:	
	Filatures	27
	Tissages	25
Dans le groupe 48:	Industries annexes des textiles:	
48-12	Bonneterie mécanique	5
Dans le groupe 49:	Habillement et travail des étoffes:	
49-10	Vêtements et lingerie sur mesures	5
49-20	Confection de vêtements et lingerie	5
Dans le groupe 51:	Industries du cuir:	
51-10	Tannerie-mégisserie	20
Le reste du groupe		5
Dans le groupe 52:	Chaussures et articles chaussants:	
52-2	Fabrication pantoufles, kneipp, charentaises	15
Le reste du groupe		10
Dans le groupe 53:	Industrie du bois et de l'ameublement:	
53-10	Scieries	5
53-21	Fabrication de parquets et moulures, ébauchage du bois	5
53-22	Fabrication de placages et contreplaqués	10
53-26	Fabrication en série de menuiserie et de baraquements	10
53-30	Fabrication d'ameublement	5
53-31	Fabrication de meubles et d'ébénisterie	10
53-311	Sculpture d'ameublement, sculpture sur bois, marqueterie, etc	10
Tout le groupe 54	Industries du papier et du carton	5
Dans le groupe 62:	Transports routiers:	
62-00	Transports routiers	5
Dans le groupe 75:	Commerce des textiles, de l'habillement et des cuirs:	
75-50	Commerce des cuirs et peaux.	20
Le reste du groupe		5

Art. 2. — Les pourcentages fixés par l'article 1er s'appliquent au total des travaux faisant partie du personnel, y compris les travailleurs absents pour accidents du travail, maladie, congés payés ou toute autre cause.

Art. 3. — Lorsque l'application du pourcentage autorisé ne donnera pas un nombre entier, ce nombre sera porté au nombre entier immédiatement supérieur, lorsque la fraction sera égale ou supérieure à 0,5. Il sera ramené au nombre entier immédiatement inférieur, lorsque la fraction sera inférieure à 0,5.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables un mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 5. — Les dispositions des décrets des 16 juin 1933, 26 juillet 1933, 5 avril 1935, 7 septembre 1935, 2 janvier 1936, 19 novembre 1936 et 24 octobre 1938, limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les industries des cuirs et peaux, l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, certaines industries du bois, l'industrie du chocolat et les entreprises de bâtiment et de travaux publics, du département du Doubs, sont annulées.

Art. 6. — Le directeur de la main-d'œuvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

PAUL RACON.

Limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département du Gard.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 10 août 1932, protégeant la main-d'œuvre nationale, modifiée par le décret-loi du 2 mai 1938, sur la production et notamment l'article 2;

Vu la loi du 27 août 1940, relative à la protection de la main-d'œuvre nationale et notamment l'article 3, substituant des arrêtés du ministre aux décrets pris antérieurement;

Vu le décret n° 47-142 du 16 janvier 1947, rendant obligatoire pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles, la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives;

Vu les décrets des 16 juin 1933, 26 juillet 1933, 20 mars 1935, 21 mai 1935, 19 juillet 1935, 7 septembre 1935 et 11 décembre 1936, limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les industries des cuirs et peaux, l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, les entreprises de manutention et de transport, certaines industries du bois, les minoteries, les semouleries, les rizeries et les raffineries du sucre, l'industrie de la verrerie, certaines industries chimiques, les boulangeries et pâtisseries, les fabriques de chocolat et de pâtes alimentaires, diverses industries du travail des étoffes et vêtements, les fabriques de graisses alimentaires, les fabriques de vannerie, les industries du charronnage, carrosserie, ébénisterie, les fabriques d'huiles et les savonneries, les fabriques de papier et les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées du département du Gard;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1949, relatif à la compensation de la main-d'œuvre;

Sur la proposition du directeur de la main-d'œuvre,

Arrête:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, modifiée, le pourcentage maximum de travailleurs étrangers susceptibles d'être employés dans le département du Gard par les établissements ou parties d'établissements où s'exercent les commerces ou industries ci-dessous énumérés, est fixé conformément aux dispositions ci-après: ce pourcentage est fixé par rapport à l'ensemble du personnel occupé dans ces établissements ou parties d'établissements.

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947).	DÉSIGNATION DES COMMERCES ou industries.	POURCENTAGES
Tout le groupe 16	Sidérurgie:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 17	Production de métaux non ferreux:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 18	Métallurgie générale:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 19	Première transformation des métaux:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 20	Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 21	Construction de machines et de matériel mécanique pour l'agriculture, l'industrie, les transports ferroviaires:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 22	Mécanique générale:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 23-24	Articles métalliques divers:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10
Tout le groupe 25	Constructions navales:	
	Arrondissement d'Alès	15
	Le reste du département	10

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947).	DÉSIGNATION DES COMMERCES ou industries.	POURCENTAGES
Tout le groupe 26.....	Automobiles et cycles:	
	Arrondissement d'Alès.....	15
	Le reste du département....	10
Tout le groupe 27.....	Construction aéronautique:	
	Arrondissement d'Alès.....	15
	Le reste du département....	10
Tout le groupe 28.....	Construction électrique:	
	Arrondissement d'Alès.....	15
	Le reste du département....	10
Tout le groupe 29.....	Précision, horlogerie et optique:	
	Arrondissement d'Alès.....	15
	Le reste du département....	10

Art. 2. — Les pourcentages fixés par l'article 1er s'appliquent au total des travailleurs faisant partie du personnel, y compris les travailleurs absents pour accidents du travail, maladie, congés payés ou toute autre cause.

Art. 3. — Lorsque l'application du pourcentage autorisé ne donnera pas un nombre entier, ce nombre sera porté au nombre entier immédiatement supérieur lorsque la fraction sera égale ou supérieure à 0,5. Il sera ramené au nombre entier immédiatement inférieur, lorsque la fraction sera inférieure à 0,5.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables un mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 5. — Les dispositions des décrets des 16 juin 1933, 26 juillet 1933, 20 mars 1935, 21 mai 1935, 19 juillet 1935, 7 septembre 1935 et 11 décembre 1936 fixant la proportion de travailleurs étrangers dans les industries des cuirs et peaux, l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, les entreprises de manutention et de transport, certaines industries du bois, les minoteries, les semouleries, les rizeries et les raffineries du sucre, l'industrie de la verrerie, certaines industries chimiques, les boulangeries et les pâtisseries, les fabriques de chocolat et de pâtes alimentaires, diverses industries du travail des étoffes et des vêtements, les fabriques de graisses alimentaires, les fabriques de vannerie, les industries du charronnage, carrosserie, ébénisterie, les fabriques d'huiles et les savonneries, les fabriques de papier et les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées du département du Gard, restent en vigueur.

Art. 6. — Le directeur de la main-d'œuvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

PAUL RAMADIER.

Limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département du Jura.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale, modifiée par le décret-loi du 2 mai 1938, sur la production et notamment l'article 2;

Vu la loi du 27 août 1940 relative à la protection de la main-d'œuvre nationale et notamment l'article 3 substituant des arrêtés du ministre aux décrets pris antérieurement;

Vu le décret n° 47-142 du 16 janvier 1947 rendant obligatoire pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives;

Vu les décrets des 26 juillet 1933, 5 avril 1935, 21 mai 1935, 7 septembre 1935, 2 janvier 1936 et 20 novembre 1937 limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, la chaussure, l'industrie des cuirs et peaux autre que la chaussure, les fabriques d'ébonite, certaines industries du bois, les industries des pierres et terres au feu et les entreprises de bâtiment et de travaux publics du département du Jura;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1949, relatif à la compensation de la main-d'œuvre;

Sur la proposition du directeur de la main-d'œuvre,

Arrête:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, modifiée, le pourcentage maximum de travailleurs étrangers susceptibles d'être employés dans le département du Jura par les établissements ou parties d'établissements où s'exercent les commerces ou industries ci-dessous énumérés est fixé, conformément aux dispositions ci-après; ce pourcentage est fixé par rapport à l'ensemble du personnel occupé dans ces établissements ou parties d'établissements.

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947).	DÉSIGNATION DES COMMERCES ou industries.	POURCENTAGES
Dans le groupe 16:	Sidérurgie:	
16-30.....	Fabrication d'acier avec ou sans laminage à chaud....	10
Dans le groupe 19:	Première transformation des métaux:	
19-21.....	Fabrication de tréfilés et de produits dérivés du fil d'acier et du fil de fer....	10
Dans le groupe 20:	Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes:	
20-11.....	Fonderie de fonte, moulage, ébarbage	10
Dans le groupe 31:	Industrie céramique:	
31-1.....	Fabrication de produits rouges: briques, tuiles, poteries	10
31-4.....	Fabrication de grès du bâtiment, grès céramique, de produits céramiques pour l'industrie	10
Dans le groupe 32:	Matériaux de construction:	
32-2.....	Marbrerie de bâtiment.....	10
32-3.....	Marbrerie funéraire.....	10
32-4.....	Fabrication de plâtre.....	15
32-5.....	Fabrication de chaux et ciments.	15
Groupe 33:	Bâtiment:	
33-11.....	Entreprise de terrassements, de bâtiment, fondations, puits	10
33-13.....	Entreprise de travaux en ciment, béton, béton armé..	20
33-15.....	Entreprise de pierre de taille, ravalement, gargouillage..	20
33-16.....	Entreprise de plâtrerie.....	10
33-21.....	Entreprise de charpente en bois, charpente, couverture	5
33-22.....	Fabrication à façon et pose de menuiserie en bois, menuiserie de bâtiment.....	5
33-30.....	Couverture-plomberie	5
33-4.....	Charpente en fer, constructions métalliques, serrurerie du bâtiment.....	5
33-51.....	Fumisterie du bâtiment.....	5
33-52.....	Installation de chauffage et de production d'eau chaude..	5
33-58.....	Fumisterie industrielle en matériaux réfractaires.....	5
33-61.....	Peinture	10
33-62.....	Pose de vitres, de glaces, de vitrines	10
33-63.....	Installation de distribution électrique dans les locaux d'habitation	5
Le reste du groupe....	.....	5
Dans le groupe 34:	Travaux publics:	
34-1.....	Terrassements, travaux souterrains	5
34-2.....	Travaux maritimes et fluviaux.	5
34-3.....	Travaux de routes et d'aérodromes	30
34-5.....	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique.....	30
34-6.....	Entreprises de réseaux et de centrales électriques.....	5
Dans le groupe 35-36:	Industries chimiques:	
35-33.....	Fabrication de chlore, de produits dérivés et de soude électrolytique	10
35-34.....	Electrolyse ignée, fabrication de sodium, de soude caustique, raffinerie de chlorure de sodium.....	10
Dans le groupe 53:	Industrie du bois et de l'ameublement:	
53-1.....	Scieries	10
53-2.....	Travail mécanique du bois....	10
53-3.....	Fabrication d'ameublement...	10

Art. 2. — Les pourcentages fixés par l'article 1er s'appliquent au total des travailleurs faisant partie du personnel, y compris les travailleurs absents pour accidents du travail, maladie, congés payés ou toute autre cause.

Art. 3. — Lorsque l'application du pourcentage autorisé ne donnera pas un nombre entier, ce nombre sera porté au nombre entier immédiatement supérieur, lorsque la fraction sera égale ou supérieure à 0,5. Il sera ramené au nombre entier immédiatement inférieur, lorsque la fraction sera inférieure à 0,5.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables un mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 5. — Les dispositions des décrets des 7 septembre 1935, 2 janvier 1936, limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans certaines industries du bois, les industries des pierres et terres au feu et les entreprises de bâtiment et de travaux publics du département du Jura, sont annulées.

Les dispositions des décrets des 26 juillet 1933, 5 avril 1935, 21 mai 1935 et 20 novembre 1937 revisant celui du 26 juillet 1933 fixant la proportion de travailleurs étrangers dans l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, la chaussure, l'industrie des cuirs et peaux autre que la chaussure et les fabriques d'ébonite concernant ce département, restent en vigueur.

Art. 6. — Le directeur de la main-d'œuvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952

PAUL BACON.

Limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries du département de l'Oise.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale, modifiée par le décret-loi du 2 mai 1938, sur la production, et notamment l'article 2;

Vu la loi du 27 août 1940 relative à la protection de la main-d'œuvre nationale, et notamment l'article 3, substituant des arrêtés du ministre aux décrets pris antérieurement;

Vu le décret n° 47-142 du 16 janvier 1947 rendant obligatoire pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles, la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives;

Vu les décrets des 26 juillet 1933, 8 août 1934, 25 novembre 1934, 28 janvier 1935, 26 février 1935, 12 décembre 1935, 5 mars 1936, 13 mars 1936, 3 avril 1936, 13 juillet 1937, 20 novembre 1937, 9 février 1939 limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans l'industrie de la tannerie et de la mégisserie, l'industrie de la chaussure, l'industrie des cuirs et peaux, l'industrie de la chapellerie, les industries du bois, les entreprises du bâtiment et des travaux publics, les carrières et entreprises de taille de pierre, les fabriques de papier et de carton, l'industrie de la verrerie, de la miroiterie et de la décoration des cristaux, diverses industries chimiques, les industries de la métallurgie et du travail des métaux, les industries de la tuilerie, de la briqueterie, de la céramique du bâtiment et de la poterie du département de l'Oise;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1949 relatif à la compensation de la main-d'œuvre;

Sur la proposition du directeur de la main-d'œuvre,

Arrête:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, modifiée, le pourcentage maximum de travailleurs étrangers susceptibles d'être employés dans le département de l'Oise par les établissements ou parties d'établissements où s'exercent les commerces ou industries ci-dessous énumérés, est fixé conformément aux dispositions ci-après: ce pourcentage est fixé par rapport à l'ensemble du personnel occupé dans ces établissements ou parties d'établissements.

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947).	DÉSIGNATION DES COMMERCES ou industries.	POURCENTAGES
Tout le groupe 11.....	Extraction de matériaux de construction	25
Groupe 30:	Industrie du verre:	
30-22.....	Miroiterie	15
Le reste du groupe....	.....	5
Dans le groupe 31:	Industrie céramique:	
31-1.....	Fabrication de produits rouges: Briques, tuiles, poteries.....	45
Dans le groupe 32:	Matériaux de construction:	
32-2.....	Marbrerie de bâtiment.....	5
32-3.....	Marbrerie funéraire, fabrication, pose et entretien de monuments funéraires.....	5
Dans le groupe 33:	Bâtiment:	
33-10.....	Entreprise de terrassement, de maçonnerie pour le bâtiment:	
	Entreprise de terrassements.	5
	Entreprise de maçonnerie....	15
33-13.....	Entreprise de travaux en ciment, béton, béton armé...	15
33-15.....	Entreprise de pierre de taille, ravalement, gargouillage:	
	Entreprise de taille de pierre.	20
	Entreprise de ravalement....	5
33-17.....	Entreprise de démolition.....	10
33-2	Charpente en bois, menuiserie à façon de bâtiment, construction en bois.....	5
33-3.....	Couverture, plomberie.....	5
33-4.....	Charpente en fer, constructions métalliques, serrurerie du bâtiment	5
33-5.....	Fumisterie, chauffage, ventilation	5
33-61.....	Peinture	5
33-62.....	Pose de vitres, de glaces, de vitrines	5
33-63.....	Installation de distribution électrique dans les locaux d'habitation, magasins.....	5
33-74.....	Travaux en plâtre, en staff et en stuc.....	5
Dans le groupe 34:	Travaux publics:	
34-30.....	Travaux de routes et d'aérodromes. Construction et réparation de revêtements de routes et de pistes d'envol...	5
34-31.....	Entreprises de pavage.....	5
34-32.....	Entreprises de revêtement en béton de ciment ou d'argile.	15
34-33.....	Entreprises de revêtements en matériaux enrobés de liants hydrocarbonés	5
34-34.....	Entreprises de cylindrage.....	5
34-5.....	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique.....	10

Art. 2. — Les pourcentages fixés par l'article 1er s'appliquent au total des travailleurs faisant partie du personnel, y compris les travailleurs absents pour accident du travail, maladie, congés payés ou toute autre cause.

Art. 3. — Lorsque l'application du pourcentage autorisé ne donnera pas un nombre entier, ce nombre sera porté au nombre entier immédiatement supérieur lorsque la fraction sera égale ou supérieure à 0,5. Il sera ramené au nombre entier immédiatement inférieur lorsque la fraction sera inférieure à 0,5.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables un mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 5. — Les dispositions des décrets des 28 janvier 1935, 26 février 1935, 12 décembre 1935, 5 mars 1936, 13 juillet 1937, 9 février 1939 limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les entreprises de bâtiment et de travaux publics, les carrières et entreprises de taille de pierre, l'industrie de la verrerie, de la miroiterie et de la décoration des cristaux, les industries de la tuilerie, de la briqueterie, de la céramique du bâtiment et de la poterie du département de l'Oise sont annulées.

Les dispositions des décrets des 26 juillet 1933, 8 août 1934, 25 novembre 1934, 12 décembre 1935, 13 mars 1936, 3 avril 1936, 20 novembre 1937 fixant la proportion de travailleurs étrangers dans les industries de la tannerie et de la mégisserie, l'industrie de la chaussure, l'industrie des cuirs et peaux autres que la chaussure, l'industrie de la chapellerie, les industries du bois, les fabriques de papier et de carton, diverses industries chimiques, les industries de la métallurgie et du travail des métaux du département de l'Oise restent en vigueur.

Art. 6. — Le directeur de la main-d'œuvre et chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

PAUL BACON.

Agrément d'une société bancaire pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes de caisses de congés payés.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la banque Gouin et Cie, dont le siège est 12, rue Emile-Zola, à Tours, a été agréée pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés.

Approbation du règlement d'une caisse autonome mutualiste de retraites fonctionnant sous le régime de la répartition.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 janvier 1952, a été approuvé le règlement de la caisse autonome mutualiste de retraites fonctionnant sous le régime de la répartition, créée par l'union de sociétés mutualistes dite Union nationale des sociétés mutualistes des professions libérales et indépendantes, n° 69-605, à Lyon.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 janvier 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Mutuelle médicale, n° 20-85, à Ghisoni.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 22 janvier 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Société de secours mutuels de l'A. R. A. C. fédération de l'Allier, n° 3-263, à Montluçon, 2, rue Paul-Louis-Courier.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 22 janvier 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Association mutuelle des gazés, tuberculeux et victimes de la guerre, civiles et militaires de Saint-Quentin et des régions limitrophes, n° 2-394, à Saint-Quentin, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale de Saint-Quentin, n° 2-344, à Saint-Quentin.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 22 janvier 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite De secours mutuels des ouvriers mineurs des mines d'Aniche, n° 59-678, à Auberchicourt, avec la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 59-687, à Auberchicourt.

Statut des médecins conseils et chirurgiens dentistes conseils de la sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1952, page 626, 2e colonne, 4e ligne de l'article 11, au lieu de: « parmi les administrateurs des caisses de sécurité sociale », lire: « parmi les administrateurs des caisses régionales de sécurité sociale ».

Modification à l'arrêté du 18 décembre 1950 portant nomination des membres de la commission interministérielle prévue par l'arrêté du 12 décembre 1950 fixant les conditions d'agrément pour la vérification des installations électriques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1952: page 922, 2e colonne, 50e ligne, au lieu de: « Le chef de bataillon Reywang, ou en cas d'empêchement », lire: « *Le* chef de bataillon Reywang, ou en cas d'empêchement ».

Administration centrale.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mme Perrot, adjoint administratif à l'administration centrale, est détachée en qualité de secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale, pendant la durée de son stage, à compter du 1er août 1951, au traitement annuel brut de 239.000 F (indice 185), porté à 299.000 F à compter du 10 septembre 1951.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Le Coz (Félix), chef de section de 1re classe (indice 360, traitement annuel de base: 523.000 F) à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris, est détaché, pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 1er mai 1951, en qualité de chef adjoint de service départemental, 3e échelon (indice 450, traitement annuel de base: 672.000 F), au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, dans les conditions fixées par l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Pelcot (Roger), commis principal des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Paris, est placé en position de détachement pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, pour servir auprès de l'office national d'immigration en qualité d'agent contractuel attaché au service du placement.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 27 octobre 1951, un crédit de 87 millions de francs a été ouvert, à titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, au budget du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (exercice 1951), chapitre 9179: « Travaux et installations de l'aéronautique (travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance) ».

Autorisation à la chambre de commerce de Dunkerque d'effectuer un prélèvement sur les péages perçus à son profit au port de cette ville.

Par arrêté du 18 janvier 1952, la chambre de commerce de Dunkerque a été autorisée à prélever sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Dunkerque le montant de sa participation (provisoirement évaluée à 27.417.968 F) aux dépenses des travaux d'amélioration de l'écluse « Watier » (achèvement des travaux exécutés avant guerre et améliorations entreprises depuis la libération), telles que ces dépenses ont été fixées, en dernier lieu, par décision du ministre des travaux publics du 3 avril 1951.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 21 janvier 1952, M. Damelon, directeur de l'administration départementale et communale du ministère de l'intérieur, est nommé membre du conseil supérieur des transports, en remplacement de M. Moatti.

Service météorologique de la Réunion.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre de l'intérieur,

Sur la proposition du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

Vu l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 portant unification des services de la météorologie;

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de la Réunion;

Vu le décret du 22 décembre 1945 portant transfert au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme des attributions précédemment dévolues au ministre de l'air en matière d'aviation civile;

Vu le décret n° 49-169 du 7 février 1949 portant réorganisation des services météorologiques de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de la Réunion, notamment en ses articles 3 et 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le directeur du service météorologique de Madagascar et dépendances est nommé cumulativement chef du service météorologique de la Réunion.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 1er juillet 1951.

Fait à Paris, le 2 janvier 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
HUGUES VINEL.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Application des dispositions de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, à la ville du Mans.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, modifiée et prorogée, et notamment les articles 22 et 23 de ce texte;

Vu les avis favorables du préfet de la Sarthe et du maire du Mans,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 22 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, modifiée et prorogée, sont applicables à la ville du Mans (Sarthe).

Art. 2. — Le directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le préfet de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1952.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHRISTIAN CHAVANON.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administrateurs.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Pacoret (R.), administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, est nommé à l'emploi d'administrateur de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1952 (en remplacement de M. Hedreul, décédé).

Administration centrale.

Par arrêté du 7 janvier 1952, a été maintenue en disponibilité pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1er novembre 1951: Mme Audeberl, secrétaire sténodactylographe.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 7 janvier 1952:

M. Ollier, ingénieur en chef régional, précédemment détaché au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946 et maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour la période du 16 mai au 30 novembre 1951, est réintégré dans l'emploi d'ingénieur en chef, à compter du 1er décembre 1951.

A été acceptée, à compter du 21 janvier 1952, la démission de M. Laederich, ingénieur à Paris, service des lignes souterraines à grande distance.

A été mise à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 février 1952, pour servir en Afrique occidentale française, Mme Paranier, commis, à Doudeville.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 25 janvier 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar. (Nos 2316-2318 — M. Senghor, rapporteur.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Nos 2317-2349. — M. Laforest, rapporteur.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à permettre aux négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'office national interprofessionnel des céréales pour leurs effets délivrés en payement des blés qu'ils stockent dans le cadre des dispositions de la loi du 15 août 1936. (Nos 1769-2067. — M. de Sesmaisons, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. René Kuehn signale à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique) l'injustice faite, lors du reclassement de la fonction publique, aux agents techniques et chefs de districts des eaux et forêts en fonction dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle soumis à un recrutement tout particulier en raison de l'importance de leurs fonctions. La gestion en régie directe impose aux forestiers des connaissances professionnelles et techniques spéciales. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour redonner à ces agents le rang hiérarchique qu'ils revendiquent. (1e appel.)

II. — M. Duveau expose à M. le ministre de l'agriculture: 1° que, chaque année, le financement de la production de riz de Camargue, qui s'élève environ à 50.000 tonnes de paddy, grève le budget d'une somme d'environ 500 millions de francs; 2° que, pour faire face à cette dépense, le groupement national d'achat des riz prélève, sur les importations étrangères, une taxe de péréquation actuellement fixée à 40 F le kilogramme; 3° qu'il suffit donc d'importer 12.000 tonnes de riz étranger pour que le financement de la culture du riz en Camargue soit largement assuré. Il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement s'oppose à la libre importation des riz d'outre-mer, alors que les quantités importées de l'étranger (12.000 tonnes), auxquelles vient s'ajouter la production camarguaise (30.000 tonnes), sont loin d'atteindre le chiffre de la consommation métropolitaine, qui s'élève actuellement à 70.000 tonnes par an. (2e appel.)

III. — M. Paul Couston demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme quelles mesures il compte prendre pour faciliter les conditions d'exploitation de certains secteurs de l'aviation civile, étant donné que la récente hausse de l'essence rend intolérables les conditions de vie de ce secteur aéronautique, et plus spécialement les mesures exceptionnelles qu'il entend mettre en vigueur pour le service de l'aviation de tourisme.

IV. — M. Lucien Lambert expose à M. le président du conseil, ministre des finances, que les inondations viennent de causer dans les départements du Sud-Est de la France des dégâts très importants, notamment à des maisons d'habitation, des récoltes, des ouvrages d'art, etc. Il lui demande quelles dispositions budgétaires sont envisagées pour: 1° la distribution des secours immédiats; 2° la reconstruction des ouvrages d'art; 3° des exonérations d'impôts pour les sinistrés; 4° l'aménagement des cours d'eau afin d'éviter de tels désastres.

V. — M. Demusois demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° s'il n'estime pas que les pratiques de discrimination raciale en vigueur à la compagnie des transports aériens « Air Algérie », tel le compartimentage spécial réservé aux travailleurs algériens et qui furent révélées à la suite d'un accident survenu à Orly le 30 octobre, ne sont pas contraires aux principes de la Constitution; 2° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour faire cesser ces odieuses pratiques.

VI. — M. Pierrard demande à M. le ministre de l'éducation nationale si le décret d'application de la loi du 21 septembre 1951 permettant à des boursiers nationaux de fréquenter un établissement privé du second degré a été entièrement soumis (c'est-à-dire dans tous ses termes) au conseil supérieur de l'éducation nationale, ainsi qu'en fait obligation la loi de 1946 créant ledit conseil.

VII. — M. Guérard attire l'attention de M. le ministre du commerce sur la montée du prix des bois. C'est ainsi qu'en quinze mois, de juillet 1950 à octobre 1951, le prix du sapin de menuiserie a plus que doublé. Le régime d'exportations largement pratiqué pourrait avoir été la cause de cette situation. L'interdiction de certaines exportations (*Journal officiel* du 31 octobre 1951) est intervenue trop tardivement, c'est-à-dire après l'époque de vente des bois sur pied. Il lui demande s'il compte prendre les mesures opportunes en temps utile, afin de régulariser le marché des bois et favoriser une rétention des prix, dans le but de mettre fin à une situation préjudiciable aux entreprises du bâtiment et au commerce de l'ameublement.

VIII. — M. Damette signale à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme la situation de la reconstruction et de la construction dans certains départements, dont celui du Nord particulièrement, qui se trouvent, sinon arrêtées, tout au moins ralenties par manque de fer rond et de béton, et lui demande les mesures qu'il envisage pour permettre l'accélération, dans ces départements, de la répartition ou de l'importation soit de l'étranger, soit de la Sarre, de ces éléments indispensables pour les travaux des entreprises.

IX. — M. de Monsabert expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que l'industrie de la sandale traverse actuellement une crise très grave due notamment à la cherté des matières premières et au mauvais temps, et que 1.500 ouvriers travaillant dans cette spécialité, à Mauléon (Basses-Pyrénées), se trouvent en chômage ou ne travaillent qu'ou ou deux jours par semaine. Il lui demande s'il ne lui semblerait pas normal que le Gouvernement vienne en aide à ces travailleurs, qui ne disposent d'aucun moyen pour remédier à une situation chaque jour plus angoissante.

X. — M. Robert Bichet attire l'attention de M. le président du conseil, ministre des finances, sur les faits suivants: 1° à quelques jours de l'échéance de fin novembre, les banques ont avisé leurs clients qu'elles restreignaient immédiatement les facilités de crédit accordées jusque-là et elles ont ainsi mis d'honnêtes commerçants dans l'impossibilité d'honorer les effets à présentation; 2° par suite des décisions qui ont été prises dans le courant du mois d'octobre par le Conseil national du crédit et par la Banque de France pour renforcer le contrôle quantitatif du crédit et, du fait que les payements d'Electricité de France et de la Société nationale des chemins de fer français se font par traites qui viennent gonfler le portefeuille des banques au détriment des entreprises particulières, ces banques n'ont plus de disponibilités suffisantes, et, pour faire face à leurs besoins de trésorerie, elles limitent les possibilités d'escompte et de découvert de leur clientèle, même ancienne. Ces répercussions sont extrêmement graves pour certaines entreprises, qui ne peuvent mobiliser auprès d'elles leurs créances sur leur clientèle et, ainsi, les échéances de fin novembre et de fin décembre seront particulièrement difficiles, à une époque où les impôts viennent d'être réglés et que les entreprises sont obligées de tenir compte des récentes augmentations de salaires, avec accroissement des charges annexes. L'ensemble de ces faits est de nature à mettre un certain nombre d'entreprises dans l'obligation de ralentir leurs opérations, de mettre du personnel au chômage, ou même, parfois, de déposer leur bilan, alors qu'elles se trouvent dans une situation saine. Il lui demande s'il n'est pas possible d'envisager un certain nombre de mesures permettant d'éviter de tels inconvénients.

2. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 25 janvier 1952.

N° 846. — Proposition de résolution de M. Meck tendant à inviter le Gouvernement à relever le plafond autorisé pour la réalisation des marchés par les communes, les syndicats de communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 1090. — Proposition de loi de M. Meck tendant à la réadaptation de la limite actuellement valable pour l'approbation des projets de travaux et fournitures des hôpitaux par l'autorité de tutelle (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2374. — Rapport de M. Frugier fait au nom de la commission de la famille sur la proposition de loi relative à la création d'une direction de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence au ministère de la santé publique et de la population.

N° 2388. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à donner aux fonctionnaires civils et militaires titulaires de la carte de déporté résistant la possibilité d'une mise à la retraite anticipée (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2390. — Proposition de loi de M. Villard modifiant les articles 8, 9 et 10 de la loi du 11 octobre 1946 sur la lutte contre le travail noir (renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale).

N° 2398. — Proposition de loi de M. Gosset tendant à modifier la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information (renvoyée à la commission de la presse).

N° 2406. — Proposition de résolution de M. Deliaune tendant à inviter le Gouvernement à augmenter les allocations d'assistance (renvoyée à la commission de la famille).

N° 2422. — Proposition de loi de M. Radius transmise par M. le président du Conseil de la République, portant institution d'un permis de chasse unique dénommé « permis national de chasse » (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2424. — Proposition de loi de M. André Bardon tendant à compléter la loi du 7 juin 1951 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2428. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à fixer à 12 millions et 3 millions de francs le montant maximum du chiffre d'affaires permettant d'être admis au régime du forfait pour la fixation du bénéfice imposable à la taxe proportionnelle et à assouplir certaines dispositions du code général des impôts relatives au régime du forfait (renvoyée à la commission des finances).

N° 2429. — Proposition de loi de M. Souques tendant à modifier les articles 19 et 73 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 2430. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à réglementer le port de l'insigne des blessés de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2431 (1). — Proposition de loi de M. Prot tendant à faire effectuer d'urgence les travaux de réfection de la digue de Mers-les-Bains, endommagée par la tempête (renvoyée à la commission des finances).

N° 2437. — Proposition de loi de M. Liquard portant création du comité interprofessionnel de l'Armagnac (renvoyée à la commission des boissons).

N° 2419 (1). — Proposition de résolution de M. Dufour tendant à inviter le Gouvernement à secourir efficacement les chômeurs victimes, notamment, de la grave crise que traverse l'industrie textile dans l'Isère en ouvrant sans délai un fonds de chômage dans toutes les localités où il est demandé par le conseil municipal (renvoyée à la commission du travail).

N° 2450. — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures qui favoriseront les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest, afin d'assurer la prospérité de nos industries, en particulier, celle de l'industrie textile, atteinte d'une crise qui s'aggrave de jour en jour (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 2456. — Rapport de M. Robert Coutant fait au nom de la commission du travail sur la proposition de résolution de M. Musmeaux tendant à inviter le Gouvernement à convoquer dans le plus bref délai la commission supérieure des conventions collectives pour fixer le nouveau taux du salaire minimum interprofessionnel garanti.

N° 2460. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à tenir compte d'un abattement à la base forfaitaire de 480.000 F pour l'application de l'article 3 de la loi du 21 septembre 1948 relatif à la taxe proportionnelle (renvoyée à la commission des finances).

N° 2461 (1). — Proposition de résolution de M. Triboulet tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que les étudiants de l'université de Paris et des grandes écoles puissent bénéficier à partir du 1er mars 1952 d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

(1) Tirage restreint.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE

Substituer à la signature:

Le président du groupe,
FRANÇOIS MITTERRAND.

la signature:

Le président du groupe,
RENÉ PLEVEN.

II. — GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE ET DES DÉMOCRATES INDÉPENDANTS

Substituer à la signature:

Le président du groupe,
JEAN SOURBET,

la signature:

Le président du groupe,
JULES RAMARONY.

Commission des boissons.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Bapst, Baurens, Commentry, Fabre, Fouques-Duparc, Gau, Gourdon, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Laplace, Liquard, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Mongolfier (de), Monin, Nocher, Quinson (Antoine) (Seine), Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Seynat, Souquès, Thibault, Toublanc.

Suppléants. — MM. Auban (de M. Rey), Billat (de M. Tourné), Degoutte (de M. Tremouilhe), Faure (Maurice) (de M. Bourdelles), de Gracia (de M. Renaud [Joseph]), Henneguelle (de M. Lamarque-Cando), Lacaze (de M. Aubin), Lucien Lambert (de M. Castera), Mora (de M. Lenormand [André]), Morève (de M. Verneuil), Mehaignerie (de M. Villard), Pradeau (de M. Conte), Tricart (de M. Zunino), Turines (de M. Cavelier).

Dans sa séance du jeudi 24 janvier 1952, la commission des boissons a nommé M. Monin président, en remplacement de M. Sourbet.

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la presse le vendredi 25 janvier 1952, à dix heures et à onze heures (local de la commission n° 230):

A dix heures.

Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 2398) de M. Paul Gosset tendant à modifier la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information.

Réunions de commissions du vendredi 25 janvier 1952.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quatorze heures trente. — Local n° 211.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission de la presse (sous-commission du cinéma), à quinze heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 29 janvier 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Chazette demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelles dispositions il a prises ou compte prendre personnellement ou en liaison avec ses collègues intéressés pour appliquer l'article 4 de la loi du 27 mars 1951 d'après lequel les demandes présentées par les économiquement faibles devront être réglées dans les trois mois de leur dépôt. (N° 263.)

II. — M. Naveau attire l'attention de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sur les dispositions du décret n° 51-1311 du 14 novembre 1951 fixant le nouveau taux des allocations de chômage, sur le relèvement insuffisant de ce taux et plus particulièrement sur l'inégalité des allocations qui diffèrent selon que les bénéficiaires habitent des communes de moins de 5.000 habitants, de 5 à 15.000 ou de plus de 15.000; et lui demande quelles mesures il compte prendre: 1° pour augmenter ces allocations et procurer aux familles touchées par le chômage les moyens d'une vie décente; 2° pour faire disparaître ces différences de taux compte tenu du fait que le coût de la vie est sensiblement égal dans les communes voisines de population différente. (N° 271.)

III. — M. Gaston Charlet demande à M. le ministre des finances des précisions sur les conditions dans lesquelles a été adjugé, le 20 novembre 1951, un lot de 335 locomotives et 255 tenders aliéné par le service central des ventes du mobilier de l'Etat; notamment le prix auquel cette adjudication a été prononcée, le nom de son bénéficiaire, les formes et modalités de son payement et enfin les raisons qui ont pu déterminer l'administration à écarter des soumissions contenant des offres très sensiblement supérieures au prix auquel le matériel dont il s'agit paraît avoir été finalement cédé. (N° 268.)

IV. — M. Chapalain expose à M. le secrétaire d'Etat à la défense nationale (air) qu'en 1948, une filiale de la S. N. E. C. M. A. située au Mans-Arnage a été cédée à une société; que cette société cessionnaire n'exerçant pas la même activité que la S. N. E. C. M. A., n'a pris en charge qu'une très faible partie de l'outillage et des stocks existants; que la S. N. E. C. M. A. a donc dû procéder à des cessions ou à des transferts de l'outillage et des stocks; qu'il ressort d'une information récente que ces opérations ont donné lieu à de très graves irrégularités; et demande, dans ces conditions: 1° s'il a invité la société intéressée à déposer une plainte; 2° quelles sont les mesures qu'il compte prendre à l'égard de cette société sous tutelle, pour sauvegarder les intérêts en jeu, et notamment le capital important que représentait l'outillage très moderne de l'usine du Mans; 3° s'il ne pense pas qu'il serait indispensable de provoquer d'urgence une enquête administrative sur ces errements qu'on ne peut pour le moins que qualifier de regrettables. (N° 269.)

V. — M. Héline demande à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones comment il entend donner suite au vœu du Parlement exprimé en 1950 et 1951 et tendant à décider le droit des receveurs et chefs de centre des postes, télégraphes et téléphones à la gratuité du logement par nécessité absolue de service; rappelle qu'à la suite d'un refus de M. le ministre des finances et des affaires économiques de donner suite à ses votes, le Parlement a confirmé sa volonté dans l'article 4 de la loi du 24 mai 1951; qu'il semble que les services du budget tentent par divers moyens de refuser aux receveurs des postes, télégraphes et téléphones l'avantage qu'ils tenaient de la loi; qu'il serait bon de préciser, d'une manière définitive, si les receveurs des postes, télégraphes et téléphones ont droit ou non à la gratuité du logement. (N° 270.)

2. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions: 1° sur la proposition de résolution de M. Martial Brousse et des membres de la commission du ravitaillement et des boissons, tendant à modifier l'article 14 du règlement du Conseil de la République; 2° tendant à modifier les articles 2, 9, 14 et 30 du règlement du Conseil de la République. (N°s 25, année 1950, et 20, année 1952. — M. Michel Debré, rapporteur.)

Commission des finances.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Berthoin (Jean), Clavier, Debû-Bridel (Jacques), Litaise, Primet, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusés — MM. Auberger, Courrière, Roubert.

Suppléant. — M. Gravier (de M. Peschaud).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Charles-Cros, Coupigny, Doucouré (Amadou), Franceschi, Lafleur (Henri), Liotard, Malonga (Jean), M'Bodjo (Mamadou), Mme Vialle (Jane).

Excusées. — Mmes Eboué, Crémieux.

Suppléants. — MM. de Maupéou (de M. Romani), Héline (de M. Lagarrosse), Avinin (de M. Marc Rucart), Ba (de M. Dia), Vauthier (de M. Razac), Olivier (de M. Cozzano), Aubé (de M. Grassard), Meillon (de M. Radius), Estève (de M. Saoulba Gontchame), Mathieu (de M. Plait).

Délégués. — MM. Charles-Cros (par M. Okala), Malonga (par M. Pinto), M'Bodje (par M. Gustave), Lafleur (par M. Boisrond), Coupigny (par M. Fourrier), Franceschi (par M. David), Aubé (par M. Durand-Réville), Liotard (par M. Serrure).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Boivin-Champeaux (au titre de la commission de la justice).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Chastel, Dassaud, Mme Marcelle Devaud, MM. Mathieu, Tharradin.

Excusé. — M. Vanrullen.

Suppléant. — M. Kalenzaga (de M. Gondjout).

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le vendredi 25 janvier 1952, à quinze heures trente (local n° 215):

I. — Examen des avis et amendements concernant le projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer (*suite*).

II. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 25 janvier 1952, à neuf heures trente (local n° 213):

Suite de l'examen, sur rapport de M. Dassaud, des conclusions de la sous-commission chargée de l'étude du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Réunions de commissions du vendredi 25 janvier 1952.

Commission des affaires économiques, à seize heures. — Salle de Brosse.

Commission des affaires étrangères, à seize heures. — Salle de Brosse.

Commission des finances, à seize heures. — Salle de Brosse.

Commission de la production industrielle, à seize heures. — Salle de Brosse.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 213.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures trente. — Local n° 215.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 29 janvier 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Bissol, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le décret n° 50-1584 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation des élections. (N°s 270, année 1951 et 19, année 1952. — Mlle Lafon, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Estèbe, relative aux limites d'âge des fonctionnaires coloniaux tributaires de la caisse intercoloniale de retraites. (N°s 103 et 292, année 1951. — M. Cortinchi, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Durand-Réville, sénateur, tendant à instituer un code de la navigation fluviale dans les territoires d'outre-mer de l'Union française. (N°s 241, année 1951 et 16, année 1952. — M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Tétau, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Cortinchi, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'instituer des budgets de cercles dans les territoires d'outre-mer. (N°s 110 et 334, année 1951. — M. Jousselin, rapporteur. — Avis de la commission de politique générale. — M. Coubèche, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution présentée par M. Griaule et Mme Malroux, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à modifier l'article 23 du règlement de l'Assemblée de l'Union française en vue de rétablir la dénomination première de la commission des affaires culturelles en lui rendant son titre de « commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer ». (N°s 314 et 347, année 1951. — M. Ramampy, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 24 janvier 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Bentchicou, membre de la commission des affaires économiques en remplacement de M. Giard.

M. Giard, membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, en remplacement de M. Bentchicou.

M. Milhe-Poutingon, membre de la commission de la défense de l'Union française, en remplacement de M. Gentet.

MM. Boukheloua et Alduy, membres de la commission de politique générale, en remplacement de MM. Gentet et Lechani.

M. Boukheloua, membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications, en remplacement de M. Gentet.

Dans sa séance du jeudi 24 janvier 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Boubou Hama, membre de la commission des affaires culturelles.

M. Robert Léon, membre de la commission des affaires économiques.

M. Tiémoko Diarra, membre de la commission des affaires financières.

M. Coulibaly, membre de la commission des affaires sociales.

M. Boubou Hama, membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

M. Darlan, membre de la commission de la défense de l'Union française.

M. Nignan, membre de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.

M. Robert Léon, membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

M. d'Arboussier, membre de la commission de politique générale.

M. Boubou Hama, membre de la commission des relations extérieures.

MM. Thémia et Nignan, membres de la commission de comptabilité.

M. Tiémoko Diarra, membre de la commission d'instruction.

M. d'Arboussier, membre de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.

M. d'Arboussier, membre de la commission d'information.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Aubert, Charlier, Gaignard, Meyer, Montrat, Moreux (André), Reverbori, Rosfelder, Schmitt, Thémia.

Excusés. — MM. Boussenot, Bocher, Egretaud, Gaudart, Georges-Giard, Gueye Momar Djim, Lhuillier, Mignot, Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vanier.

Suppléant. — M. Reverbori (de M. Pierl).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Antonini, Cazelles, Cornet, Delmas (Louis), Diop (Babakar), Do Huû Thinh, Jousselin, Margueritte, Michard-Pellissier, Moreux (René), Sylvestre, Thémia.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Boluix-Basset), Cazelles (de M. Ebédé), Cornet (de M. Schleiter), Louis Delmas (de M. Tran Thien Vang), Diop (Babakar) (de M. Mademba [Racine]), Dohuû Thinh (de M. Le Van Dinh), Jousselin (de M. de Péretti), Michard-Pellissier (de M. Gaudart), Thémia (de M. Sok Chhong).

Assistait en outre à la séance. — M. Schmitt, rapporteur de la commission des affaires économiques.

Commission de défense de l'Union française.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Bichon (colonel), Delmas (général), Do Huu Thinh, Gaignard, Georget, Laurent-Eynac, Margueritte, Mme Emilienne Moreau, M. Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bizot, Borrey, Buu Kinh, Comiti, Dorange, Foccart, Gentet, Lachenal, Motais de Narbonne, Moulec (amiral), Nguyen Huu Thuan, Plagne (général), Schleiter, Saidou Djermakoye, Sim Var, Tubert (général).

Suppléants. — M. Georget (de M. le général Chevance-Bertin), M. le général Delmas (de M. Esnault), Mme Emilienne Moreau (de M. Levy).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du jeudi 24 janvier 1952.

Présents. — MM. Charlier, Cianfarani, Daber, Egretaud, Georges, Jacobson, Junillon, Longuet, Moreux (René), Plagne (général), Schmitt, Sylvestre, Tétau.

Excusés. — MM. Albrand, Bilavarn, Delmas, Delpuech, Meyer.

Suppléants. — MM. Tétau (de M. Alduy), Junillon (de M. Reverbori), Schmitt (de M. Schock).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Paris, le 23 janvier 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
		—	—
6	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
7	—	1.000 F.	1.000 F.
09	—	1.500 F.	2.500 F.
67	—	1.500 F.	2.500 F.
84	—	2.000 F.	3.000 F.
39	—	2.500 F.	4.000 F.
965	—	3.000 F.	5.000 F.
832	—	4.000 F.	6.000 F.
448	—	5.000 F.	8.000 F.
227	—	6.000 F.	9.000 F.
048	—	7.000 F.	12.000 F.
995	—	10.000 F.	15.000 F.
2.023	—	15.000 F.	20.000 F.
7.156	—	15.000 F.	20.000 F.
7.305	—	15.000 F.	20.000 F.
4.145	—	20.000 F.	40.000 F.
6.000	—	20.000 F.	40.000 F.
7.253	—	20.000 F.	40.000 F.
7.502	—	30.000 F.	50.000 F.
8.263	—	30.000 F.	50.000 F.
9.278	—	30.000 F.	50.000 F.
1.752	—	40.000 F.	60.000 F.
2.691	—	40.000 F.	60.000 F.
5.882	—	40.000 F.	60.000 F.
9.187	—	50.000 F.	70.000 F.
4.413	—	75.000 F.	80.000 F.
17.949	—	100.000 F.	100.000 F.
27.188	—	100.000 F.	100.000 F.
40.024	—	100.000 F.	100.000 F.
56.981	—	100.000 F.	100.000 F.
80.705	—	100.000 F.	100.000 F.
88.792	—	100.000 F.	100.000 F.
00.086	—	300.000 F.	200.000 F.
52.382	—	300.000 F.	200.000 F.
73.547	—	300.000 F.	200.000 F.
35.358	—	500.000 F.	300.000 F.
43.391	—	500.000 F.	300.000 F.
61.205	—	500.000 F.	300.000 F.
16.505	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
		—	—
086.777	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
123.340	—	1.000.000 F.	500.000 F.
195.078	—	1.000.000 F.	500.000 F.
292.546	—	1.000.000 F.	500.000 F.
294.696	—	1.000.000 F.	500.000 F.
021.331	—	1.200.000 F.	600.000 F.
165.344	—	1.200.000 F.	600.000 F.
211.917	—	1.200.000 F.	600.000 F.
353.698	—	1.200.000 F.	600.000 F.
100.530	—	2.300.000 F.	800.000 F.
110.655	—	2.300.000 F.	800.000 F.
125.243	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
196.137	—	7.000.000 F.	1.500.000 F.
132.074	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
331.097	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu à Paris le 30 janvier 1952.

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, La Confiance, compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre la grêle, dont le siège social est à Paris, 26 et 28, rue Drouot, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, à la société anonyme La Confiance, compagnie d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, dont le siège social est à Paris, 26 et 28, rue Drouot.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction 5e bureau), 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour l'admission à l'école du service de santé militaire et à l'école principale du service de santé de la marine.

Un concours pour l'admission à l'école du service de santé militaire et à l'école principale du service de santé de la marine (section médecine et pharmacie) aura lieu les 12 et 13 juin 1952.

Le registre d'inscription sera ouvert du 8 avril au 8 mai 1952. L'instruction contenant les conditions d'admission et le programme du concours peut être demandée aux secrétariats des facultés des sciences et de médecine.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction centrale des services de santé des armées, 231, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis relatif au concours de recrutement de professeurs techniques adjoints de commerce dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques.

Un concours pour le recrutement de quarante professeurs techniques adjoints de commerce dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques s'ouvrira à partir du 21 avril 1952 (1).

Les épreuves de la première série se dérouleront au chef-lieu de chaque académie ou dans des centres désignés par le ministre, après clôture du registre d'inscription.

Les candidats à ce concours doivent remplir les conditions suivantes:

1° Etre Français depuis cinq ans au moins. Toutefois, aucune condition de délai depuis la date de leur naturalisation ne sera exigée:

a) Des naturalisés qui ont accompli effectivement dans l'armée française le temps de service actif correspondant aux obligations de leur classe d'âge;

b) Des naturalisés qui ont servi pendant cinq ans dans l'armée française ou ceux qui, en temps de guerre, ont contracté un engagement volontaire dans les armées françaises ou alliées;

c) Des naturalisés qui, en temps de guerre, ont servi dans l'armée française et à qui la qualité de combattant a été reconnue conformément aux règlements en vigueur.

Les ressortissants des territoires d'outre-mer, les citoyens marocains et tunisiens, les ressortissants du Togo et du Cameroun peuvent être autorisés à s'inscrire. Par contre, les ressortissants du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge ne peuvent être admis à concourir;

(1) Le nombre de postes prévu est susceptible d'être modifié.

2° Etre âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus à la date du concours. Cette dernière limite d'âge peut être accrue d'autant d'années que le candidat peut faire valoir d'années de services valables pour pensions civiles ou pouvant être validées;

3° Après avoir subi les épreuves de la première partie du brevet supérieur;

Ou être titulaires de la première partie du baccalauréat;

Ou être munis de l'un des diplômes suivants:

Brevet supérieur d'études commerciales première partie;

Diplôme supérieur des écoles supérieures de commerce;

Brevet d'enseignement commercial (second degré);

Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section commerciale);

Brevet professionnel de secrétaire;

Brevet professionnel de secrétaire de direction;

Ou justifier du stage accompli dans une école normale nationale d'apprentissage à la suite de concours nationaux organisés pour le recrutement des professeurs techniques adjoints de secrétariat des centres d'apprentissage et ayant satisfait aux conditions de sortie de ces stages.

A titre transitoire, les candidats et candidates âgés de plus de vingt-cinq ans et trente-cinq ans au plus au moment du concours, titulaires de l'un des diplômes suivants:

Diplôme de fin d'études secondaires;

Brevet d'enseignement commercial (premier degré);

Brevet d'enseignement primaire supérieur (section générale);

Brevet élémentaire;

Brevet d'enseignement hôtelier,

seront autorisés pendant une période de cinq ans, comptés à partir du 1er janvier 1949, à solliciter leur inscription.

A titre transitoire, les professeurs techniques adjoints de secrétariat des centres d'apprentissage, confirmés dans leurs fonctions, pourront être autorisés, jusqu'au 31 décembre 1953, à se présenter au concours;

4° Justifier d'au moins trois années soit de pratique qualifiée dans un bureau commercial au titre de secrétaire et de dactylographe, soit d'enseignement de la sténodactylographie en qualité de maître auxiliaire des collèges techniques ou des sections techniques des collèges modernes, des centres d'apprentissage commercial, ou encore de maître spécialisé des écoles de la ville de Paris.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, devront parvenir au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e), au plus tard le 20 mars 1952.

Tout candidat qui n'accepterait pas le poste qui lui serait attribué, en cas de succès, perdrait le bénéfice du concours.

Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription devront être demandés au service précité, qui pourra fournir tous renseignements complémentaires au sujet de ce concours.

Avis relatif à l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (1re partie) et au concours d'admission en troisième année de l'école normale supérieure de l'enseignement technique.

Les dates de l'examen en vue de l'obtention de la première partie du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques, dont les épreuves constituent également un concours d'admission en troisième année de l'école normale supérieure de l'enseignement technique, sont fixées comme suit pour la session de 1952:

Sections:	
C: dessin et arts appliqués	Du 3 au 13 juin.
B: construction et mécanique industrielles. D: sciences et techniques économiques... E: français, histoire, géographie G: histoire, géographie, française	9, 10, 11, 12 juin.
A1: sciences industrielles A2: sciences et arts industriels F: langues vivantes, français (1)	9, 10, 11, 12, 13 juin.

Le nombre de candidats pouvant être admis dans chaque section de l'école normale supérieure de l'enseignement technique sera publié ultérieurement.

Le règlement et le programme de la première partie de ces professorats sont contenus dans des brochures publiées par les soins du *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 14, rue de l'Odéon, Paris (7e). Les programmes limitatifs de 1952 pour les sections E, F, G ont été publiés au *Bulletin officiel* n° 36 du 18 octobre 1951.

(1) Il n'est pas possible de préciser actuellement les options qui seront mises au concours pour cette section.

Tous renseignements complémentaires seront communiqués sur demande adressée au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Les demandes d'inscription devront parvenir avant le 9 avril 1952 au bureau ci-dessus mentionné. Les candidats doivent demander à ce service les imprimés nécessaires à l'établissement de leur dossier d'inscription.

Avis relatif aux concours pour l'obtention du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (2e partie, ancien régime).

Les dates des concours en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques (2e partie, ancien régime) sont fixées comme suit pour 1952:

Sections:	
C: dessin d'art appliqué	15, 16, 17, 19, 20 et 21 mai.
A: sciences industrielles sciences appliquées et arts ménagers commerciale B: dessin industriel	19, 20, 21 et 23 mai.
lettres langues vivantes: options allemand, anglais	19, 20, 21, 23 et 24 mai.

Un avis indiquant le nombre de postes mis aux concours pour les différentes sections de ces professorats sera publié ultérieurement au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Les demandes d'inscription, accompagnées des dossiers complets, devront parvenir un mois au moins avant le concours au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e). Les candidats doivent demander à ce service les imprimés nécessaires à l'établissement de leur dossier d'inscription.

Tous renseignements concernant les règlements et les programmes seront communiqués sur demande adressée au bureau ci-dessus mentionné.

Avis relatif aux dates des examens de monitrice et de professeur d'enseignement ménager familial pour la session 1952.

La première série d'épreuves écrites et pratiques de l'examen de monitrice d'enseignement ménager familial (ancien et nouveau régime) aura lieu les 26, 27 et 28 mai 1952.

Les inscriptions seront reçues, jusqu'au 11 avril 1952, à l'inspection principale de l'enseignement technique du chef-lieu de l'académie où est domiciliée la candidate.

Les épreuves écrites de l'examen de professeur d'enseignement ménager familial auront lieu les 26, 27, 28 et 29 mai 1952.

Les inscriptions seront reçues au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 44, rue de Bellechasse, Paris (7e) jusqu'au 26 mars 1952.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	23 janv. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	24 janvier 1952 — Cours relevés avant Bourse	24 janvier 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95
704 50	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	704 75
349 80	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	349 70
1226 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1226 ..
8027 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8022 50
464 20	.... ..	Côte française des Somalis (100 fr. Djib.)	.... ..	.... ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 17 JANVIER 1952	AU 10 JANVIER 1952
Encaisse or		191.146.678.926 »	191.146.678.926 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		29.408.599.316 »	25.612.452.418 »
Monnaies divisionnaires		3.861.385.917 »	3.961.604.881 »
Comptes courants postaux		26.283.083.129 »	26.261.760.361 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		47.400.000.000 »	66.900.000.000 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.892 »	5.039.250.892 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		162.100.000.000 »	168.000.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	581.380.575.462 »		
Effets escomptés sur l'étranger	362.023.526 »	805.306.013.914 »	786.291.811.695 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	32.203.726.000 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	191.359.719.226 »		
Effets négociables achetés en France (7)		219.404.707.135 »	224.170.072.829 »
Avances à 30 jours sur effets publics		17.934.776.000 »	20.666.608.000 »
Avances sur titres		6.499.471.057 »	7.675.802.630 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		22.968.624.925 »	25.555.509.288 »
Divers		22.530.878.684 »	22.831.091.549 »
Total		2.032.603.021.599 Fr.	2.055.865.257.573 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		1.826.653.991.010 »	1.862.345.983.230 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	62.802.312 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	8.012.054.398 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	89.761.018.783 »	164.114.830.385 »	159.627.281.186 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	66.248.924.892 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.463.463 »	303.463.463 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		41.822.130.991 »	33.179.923.944 »
Total		2.032.603.021.599 Fr.	2.055.865.257.573 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 21 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LA VOSGIENNE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: AVENUE DUTAC, A EPINAL

Liste des 38 obligations 5 0/0 1948 sorties au premier tirage du 14 novembre 1951 et remboursables au siège social à 5.000 F à compter du 15 décembre 1951, coupon n° 5 attaché.

32	39	55	58	59	60	77	307	345	357	400	448	438	471
83	93	95	99	100	117	135	477	488	593	591	607	611	617
150	152	189	265	266	267	282	624	637	639				

Le conseil d'administration.

LA VOSGIENNE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: AVENUE DUTAC, A EPINAL

Emission d'obligations de 5.000 F 5 0/0 1948.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

1951	38	1958	38	1964	38
1952	38	1959	38	1965	38
1953	38	1960	38	1966	38
1954	38	1961	38	1967	39
1955	38	1962	38		
1956	38	1963	38	Total	617
1957	38				

Le conseil d'administration.

LA MAISON DES TRAVAILLEURS CHRETIENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 26, RUE DE MONTHOLON, A PARIS (9e)
R. C.: Paris 110760.

Obligations 4 0/0 1947.

Liste récapitulative des 371 obligations amorties au tirage du 28 décembre 1951 et des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés (la société a racheté en Bourse 359 obligations qui ont été imputées à l'amortissement prévu pour 1952).

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.385 à 10.033	1949	20.205 à 20.575	1952
16.979 à 17.316	1950	27.366 à 27.989	1948
19.696 à 20.204	1951		

Les titres sortis au dernier tirage sont remboursables à partir du 1er février 1952, à raison de 1.000 F, coupon n° 6 attaché.

Le remboursement s'effectue aux caisses de la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris (9e), aux guichets de ses succursales et banques affiliées.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS 4 0/0 1913 DE 5.000 F
DE LA
Société de transport d'énergie Alpes-Durance.

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 8 janvier 1952 et remboursables à partir du 10 février 1952 à 5.000 F.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
341 à 360	52	3.921 à 940	52	7.241 à 260	52
3.401 à 420	52	6.601 à 620	52	8.761 à 780	52
3.561 à 580	52	7.141 à 152	52	11.961 à 980	52

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Tribunal Cantonal de Strasbourg (Bas-Rhin)

F. 1/51.

AVIS

D'un jugement rendu par le tribunal cantonal de Strasbourg, en date du 9 janvier 1952, à la requête de: 1° la Communauté de navigation française rhénane; 2° la société Le Rhin, à Strasbourg, il appert que la forclusion de tous les droits de n'importe quelle nature, résultant du connaissement établi à Strasbourg le 8 mai 1950 relatif au transport par le chaland *Grande-Ourse* des marchandises suivantes, a été prononcée:

1.402 madriers 80×230 mm	121 M³ 410
94 madriers 80× 22 mm	7 M³ 939
626 madriers 76×225 mm	50 M³ 594
4.354 bastings 65×180 mm	209 M³ 720
325 bastings 65×165 mm	15 M³ 096
Planches 18 mm	31 M³ 679
Planches 27 mm	188 M³ 312
Total	624 M³ 780

Strasbourg, le 15 janvier 1952.

Pour extrait:

Le greffier du tribunal cantonal.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Sarnacki (Joseph-Antoine-René), né à Bar-le-Duc le 8 mai 1914, demeurant à Bar-le-Duc, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils mineur, Sarnacki (Alain-Paul-André), né le 16 juin 1949 à Bar-le-Duc, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Sarnay.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Locmaria en Groix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Locmaria en Groix.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Henri-Poincaré.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social, 6, rue Emile-Pierre-Casel, Paris.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de la commune de Bioussac.** But: prolongation de l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs culturels et éducatifs. Siège social: école publique de Bioussac.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons Externat Saint-Pierre,** 46, rue du Moulin-Vert, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: externat Saint-Pierre, 16, rue du Moulin-Vert, Paris.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association des parents d'élèves de l'école de Vaulx-Vraucourt.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: rue de Lagnicourt, Vaulx-Vraucourt.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Auxonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Lavau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Lavau.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Groix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Groix.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Groix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Groix.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vannes-Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Vannes-Sainte-Marie.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Saint-Bonnet-de-Cray.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, Saint-Bonnet-de-Cray.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Etienne.** But: soutien matériel et moral des écoles, des familles, des maîtres. Siège social: école Saint-Etienne, rue du Docteur-Roux, Montoir-de-Bretagne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école, de la famille, des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, rue Jean-Jaurès, Montoir-de-Bretagne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Comité d'initiative pour le colis de Noël aux orphelins de la guerre 1939-1945.** But: offrir à l'occasion de Noël un colis à chaque orphelin de la guerre 1939-1945 habitant Rochefort. Siège social: chez M. Courtois, secrétaire, 7, rue Vaillant, Rochefort-sur-Mer.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue des Gringalets, la Chapelle-Basse-Mer.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Champeix. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue de la Combe, Champeix.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, boulevard des Côtes, Aix-les-Bains

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cunlhat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, route d'Olliergues, Cunlhat.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Germain-l'Herm.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de garçons, Saint-Germain-l'Herm.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Cunlhat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, route de Domaize, Cunlhat.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Bonnet de Pasliéres.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Bonnet, Pasliéres.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale laïque de la Celle.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de la Celle.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Aigrefeuille.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'école libre. Siège social: pensionnat du Saint-Sacrement, Aigrefeuille.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Germain-l'Herm.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Germain-l'Herm.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saffré.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Saffré.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saffré.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Saffré.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaugiron. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Plouyé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Joseph de Plouyé.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école secondaire de garçons, 26, cours Blossac, les Sables-d'Olonne.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue du Calvaire, école privée de filles de la Chapelle-Basse-Mer.

26 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Jacques,** à la Flèche. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jacques, rue Saint-Jacques, la Flèche.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Elisabeth, Coudrecieux.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur,** à Ballon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Ballon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Haute-Rivoire.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de filles, à Haute-Rivoire.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Saint-Lormel.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Lormel.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne **Association des parents d'élèves de l'école des garçons de Saint-Mathurin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons de Saint-Mathurin.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Saint-Mathurin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, Saint-Mathurin.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception des filles,** à Lacapelle-Marival. But: assurer le fonctionnement de l'école libre et lui procurer les ressources nécessaires. Siège social: école libre de filles de Lacapelle-Marival.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. **Association des parents d'élèves des classes élémentaires de l'école de la Doctrine chrétienne,** à Toul. But: grouper les parents d'élèves; soutien à l'école. Siège social: 4, place du Marché, Toul.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents des élèves et amis de l'école laïque.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions existantes; entretenir des relations amicales entre les élèves, parents et amis de l'enseignement public. Siège social: mairie d'Etival-Clairefontaine.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Bomer.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants; apporter un soutien matériel à l'école; entente avec toutes associations semblables. Siège social: au bourg de Saint-Omer.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Avenir de Saint-Germain.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse; organisation d'œuvres scolaires et périscolaires. Siège social: école publique de Saint-Germain-de-Montbron.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école mixte libre de Cléré-sur-Layon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte de Cléré-sur-Layon.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Vieux-Marché.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Vieux-Marché.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents et amis des Cœurs vaillants.** But: formation éducative des enfants et information des éducateurs sur tous les problèmes de l'enfance. Siège social: évêché, 10, rue J.-Métairie, Saint-Brieuc.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Clément.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel ou moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège: école libre de Saint-Clément, par Saint-Martin-de-Valamas.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Cheminas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Cheminas.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Etienne-de-Boulogne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école privée et des maîtres. Siège social: école privée, Saint-Etienne-de-Boulogne.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Laurent-du-Pape.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, place de l'Eglise, Saint-Laurent-du-Pape.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** Saint-Pierre-d'Oleron. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Saint-Pierre-d'Oleron.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Laurent-du-Pape.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Laurent-du-Pape.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école de la Présentation,** au Teil. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école de la Présentation, rue des Girondins, le Teil.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du cours Saint-Louis,** le Teil. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: boulevard Jean-Jaurès, le Teil.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de l'Argentière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de l'Argentière, par Sainte-Foy.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Vernoil-le-Fourrier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, place du Champ-de-Foire, Vernoil-le-Fourrier.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chevinay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles de Chevinay.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Paul-du-Bois.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Paul-du-Bois.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Thoureil.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre du Thoureil.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Vernoil-le-Fourrier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des garçons, place du Champ-de-Foire, Vernoil-le-Fourrier.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Paul-du-Bois.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons. Saint-Paul-du-Bois.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Sainte-Anne de Bagneux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, 11*bis*, rue du Pont-Fouchard, Bagneux.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Benoist,** à Chartres, rue du Massacre. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue du Massacre, à Chartres.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Cécile de Chartres.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue du Pont-du-Massacre, Chartres.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Foy-les-Lyon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 107, rue Commandant-Charcot, Sainte-Foy-les-Lyon.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Beaurepaire-en-Bresse.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de Beaurepaire.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Gap. **Foyer culturel de Laragne.** But: animer et développer les échanges culturels. Siège social: mairie de Laragne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des amis de l'école laïque de Faycelles et du Mas-du-Noyer.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Faycelles.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de la Chapelle-Véronge.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de la Chapelle-Véronge.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons de Croix-de-Vie.** But: grouper les chefs de famille, aider matériellement et moralement l'école, les familles et les maîtres. Siège social: école libre de garçons, Croix-de-Vie.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles de Croix-de-Vie.** But: grouper les chefs de famille, aider moralement et matériellement les familles, l'école et les maîtres. Siège social: école libre de filles de Croix-de-Vie.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, 2, avenue Victor-Hugo, à Nogent-sur-Marne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et toutes activités susceptibles d'apporter un soutien aux familles et à l'école. Siège social: 2, avenue Victor-Hugo, Nogent-sur-Marne.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Sainte-Foy-l'Argentière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Sainte-Foy-l'Argentière.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Clément-les-Places.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Clément-les-Places.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire Blanche-de-Castille,** à Villemomble. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 2, place Julie, Villemomble.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis de Villemomble.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 2, rue Alsace-Lorraine, Villemomble.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Martin-en-Bresse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Martin-en-Bresse.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Guen.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Guen.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame de Viry-Chatillon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, etc. Siège social: 4, place de la République, Viry-Chatillon.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Paule.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons de Paule.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Mousteru.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Mousteru.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Sainte-Croix d'Oloron-Sainte-Marie.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: rue du Rempart, Oloron-Sainte-Marie.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Salles-Lavalette.** But: diffuser la pensée laïque; défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social: école publique de Salles-Lavalette.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de Brienon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: place Emile-Blondeau, école primaire privée de Brienon.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Connec.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social école privée de filles, Saint-Connec.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Sablé-sur-Sarthe.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 7, rue des Terres, école Saint-Joseph, à Sablé-sur-Sarthe.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Amicale cantonale de Saint-Savin-de-Blaye.** But: éducation physique et instruction musicale de la jeunesse. Siège social: hôtel des Voyageurs, à Saint-Savin-de-Blaye.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Gérand-de-Vaux.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Gérand-de-Vaux.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Amicale laïque Les Amis de la joie de Bagnizeau.** But: continuer l'œuvre d'éducation commencée à l'école. Siège social: école de Bagnizeau.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Julien-Maumont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école d'éducation populaire, Saint-Julien-Maumont.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Vigeois.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, place de l'Eglise, Vigeois.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Trévol.** But: soutien de l'école. Siège social: école libre de filles de Trévol.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Lohuec.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Lohuec.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Saint-Esprit,** à Orly. But: apporter un soutien à la vie de l'école, représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 126, rue Paul-Vaillant-Couturier, Orly.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Vacances-Voyages.** But: susciter des préoccupations culturelles et éducatives chez les participants aux activités organisées par Vacances-Voyages et compléter en conséquence les programmes touristiques de cette association. Siège social: 5, rue Lamartine, Paris.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire libre de filles des Herbiers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue du Brandon, les Herbiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire libre de garçons des Herbiers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons, rue Gâte-Bourse, aux Herbiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Sainte-Flaive-des-Loups.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Sainte-Flaive-des-Loups.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Bournezeau.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons, Bournezeau.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Castelnau-Montratier. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Castelnau-Montratier.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame (garçons).** But: soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: 1, rue de Mulhouse, Dijon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Bournezeau.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles, Bournezeau.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Association **Comité départemental de défense sanitaire des animaux.** But: vulgarisation des techniques modernes vétérinaires. Siège social: centre administratif, Privas.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Nozières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Nozières.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Marcel-d'Ardèche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, rue du Barry, Saint-Marcel-d'Ardèche.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. L'**Association des parents d'élèves de l'école de Cravans** transfère son siège social de la salle Saint-Pierre, à Cravans, à l'école Sainte-Bernadette, Cravans.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Bricquebec. But: avoir toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue Maréchal-Bertrand, Bricquebec.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Bricquebec. But: avoir toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: rue Maréchal-Bertrand, Bricquebec.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Besné dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, au bourg de Besné.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Besné dite Ecole Saint-Friard.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Friard, bourg de Besné.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Commequiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de la Bruffière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Aux Salles, la Bruffière.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de la Bruffière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles bourg de la Bruffière.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles,** à Anglet-Quatre-Cantons. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles, à Anglet-Quatre-Cantons.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Huelgoat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Huelgoat.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Gavres.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Gavres.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Thérèse de Vannes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Sainte-Thérèse, Vannes.

27 décembre 195'. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Gavres.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Gavres.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Marzan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Marzan.

2[illegible] décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Marzan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Marzan.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Férel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Férel.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Association dite **Papillons d'Arvor.** But: organiser et contrôler la pratique de l'éducation physique et des sports; représenter l'établissement dans les épreuves scolaires. Siège social: 19, rue Général-Goury, Landerneau.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Férel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Férel.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Joseph du Plessis-Lanester.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Joseph du Plessis-Lanester.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Joseph du Plessis-Lanester.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Joseph du Plessis-Lanester.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Bieuzy-Lanvaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Bieuzy-Lanvaux.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Andelain.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, au bourg de Saint-Andelain.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Laibenque.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Laibenque.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Mean, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 8, rue des Frères-Monvoisin, à Mean-Saint-Nazaire.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Mean, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 209, rue de Trignac, à Mean-Saint-Nazaire.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Port-Joinville (île d'Yeu).** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Port-Joinville (île d'Yeu).

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Port-Joinville (île d'Yeu).** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Port-Joinville (île d'Yeu).

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Meilleraye-de-Bretagne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, à la Meilleraye-de-Bretagne.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Amicale laïque de Bergesserin.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Bergesserin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Romanèche-Thorins.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Romanèche-Thorins.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Romanèche-Thorins.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Romanèche-Thorins.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Symphorien-des-Bois.** But: soutien utile à la vie de l'école; collaboration à l'action des maîtres. Siège social: école de filles, Saint-Symphorien-des-Bois.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Servant-sur-Oust.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Servant-sur-Oust.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chandon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Chandon.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Cuinzier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Cuinzier.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent,** à Sablé-sur-Sarthe. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Vincent, 2, rue des Terres, Sablé-sur-Sarthe.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Bonnet-en-Bresse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles, Saint-Bonnet-en-Bresse.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Villards-sur-Thônes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Villards-sur-Thônes.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Grand-Bornand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Villeneuve, Grand-Bornand.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Lay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Lay.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse de Promilhanes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, à Promilhanes par Limogne.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Françoise-d'Amboise,** Vannes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Françoise-d'Amboise, Vannes.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Vincent,** Vannes. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Vincent, Vannes.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire de filles Sainte-Thérèse d'Auxerre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, 51, rue Saint-Pélerin, à Auxerre.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sainte-Anne.** But: soutien aux familles et aux maîtres. Siège social: 29, rue Saint-Jean, Hornaing.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Pazanne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue du Pellerin, Sainte-Pazanne.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sainte-Pazanne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue de Bourgneuf, Sainte-Pazanne.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Juliitte.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Juliitte, rue Sainte-Catherine, Saint-Cyr-en-Retz, Bourgneuf-en-Retz.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Cyr.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Cyr, rue des Ecoles, Saint-Cyr-en-Retz, Bourgneuf-en-Retz.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sacré-Cœur de Bouvignies.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sacré-Cœur, rue de la Brasserie, Bouvignies.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Catherine de Limpiville.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Catherine, Limpiville, par Ypreville-Béville.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Just-en-Chevalet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Camille, Saint-Just-en-Chevalet.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Just-en-Chevalet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Saint-Just-en-Chevalet.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Luché-Pringé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Luché-Pringé.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Souvigné-sur-Sarthe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Souvigné-sur-Sarthe.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Saint-Amans-Val-Thoré.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: école libre, Saint-Amans-Val-Thoré.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Foy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien à l'école et aux maîtres. Siège social: 19, rue Louis-Massé, Toulouse.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'association d'éducation populaire de Millery.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Grande-Rue, Millery.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Saint-Ybars.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque; à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement et du bien-être des enfants fréquentant le groupe. Siège social: groupe scolaire, Saint-Ybars.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-André de Fécamp.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école Saint-André de Fécamp. Siège social: 39, rue de l'Hôpital, Fécamp.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Fécamp.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école du Sacré-Cœur de Fécamp. Siège social: 21, rue Arquaise, Fécamp.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Denis-de-Jouhet.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; provoquer l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de Saint-Denis-de-Jouhet.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bouvron.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Bouvron.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bouvron.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Sauveur, Bouvron.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Molf dite Ecole Saint-Henri.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: route de la Turballe, Saint-Molf.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Saint-François.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de Guérande, Saint-Molf.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Saint-Bonnet-de-Joux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles de Saint-Bonnet-de-Joux.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de l'association d'éducation populaire de Millery.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Grande-Rue, Millery.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de filles appelée Ecole Sainte-Thérèse du Mas-Grenier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse du Mas-Grenier.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école de la Sainte-Famille.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 10, plan Renouvier, Montpellier.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Association des parents d'élèves de l'école de filles rue du Château, à Lormes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école, rue du Château, Lormes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Cadix,** à Cuq-Toulza. But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: école libre de Cadix, Cuq-Toulza.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons d'Usson-en-Forez.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école à Usson-en-Forez.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cendras.** But: percevoir les fonds alloués par l'Etat, en faire la répartition; veiller à la bonne marche de l'école. Siège social: école libre de filles, Cendras.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Commequiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Noyant.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Noyant.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club international de lutte.** But: encouragement à la lutte de combat, au catch et poids et haltères. Siège social: 11, rue Pascal, Paris.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Bernadette (garçons),** à Audaux. But: apporter un soutien à la vie de l'école; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 40, rue La Fontaine, Paris.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dirigée par Mlle Bontemps,** 11 *bis*, chemin de la Rivière, le Perreux-sur-Marne. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école dans les classes du premier degré; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et à l'école. Siège social: 11 *bis*, chemin de la Rivière, le Perreux-sur-Marne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Aldegonde,** à Cousolre. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école Sainte-Aldegonde, rue Nationale, Cousolre.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles des Chatelliers-Châteaumur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles des Chatelliers-Châteaumur.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons des Chatelliers-Châteaumur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons des Chatelliers-Châteaumur.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école libre,** rue de l'Etang, à Tournehem. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, rue de l'Etang, Tournehem.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis,** à Fourmies. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue de l'Ecole, Fourmies

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame de Fourmies.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 52 *bis*, rue Jules-Guesde, Fourmies.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 17, rue Jean-Rey, Viroflay.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bernay-en-Champagne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école de Bernay.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale laïque de la Plaine.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de la Plaine, Taverny.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Externat Jeanne-d'Arc,** au Kremlin-Bicêtre. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 2, avenue du Repos, le Kremlin-Bicêtre.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des parents d'élèves de l'école de filles,** à Gouzeaucourt. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue de Metz-en-Couture, Gouzeaucourt.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Fabras.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée mixte de Fabras, par Pont-de-Labeaume.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque de Chevagny-sur-Guye.** But: diffusion de la culture populaire. Siège social: école publique, Chevagny-sur-Guye.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Charles-de-Serin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 22, impasse de Serin, Lyon.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Montessuy dite Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 24, rue Pasteur, Caluire.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association dite d'éducation populaire de Montessuy.** But: grouper toutes les personnes s'intéressant aux œuvres d'éducation populaire et gérer les écoles privées du quartier Montessuy. Siège social: école, 24, rue Pasteur, Caluire.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école du Christ,** à Saint-Michel. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école du Christ, Saint-Michel.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de Meauzac.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Meauzac.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Bourg. **Maison familiale de la Chassagne.** But: organisation des vacances et aide familiale de ses membres. Siège social: château de la Chassagne, Neuville-les-Dames.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du Cours Véritas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours Véritas, 55, chemin de Choulans, Lyon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Violay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue du Couvent, Violay.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Violay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, route de Villechenève, Violay.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Creys-Pusignieu.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de Creys-Pusignieu.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école libre catholique de Reignac-sur-Indre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Reignac-sur-Indre.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-Philbert-de-Bouaine.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Philbert-de-Bouaine.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Saint-Philbert-de-Bouaine.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Philbert-de-Bouaine.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons.** But: grouper les chefs de famille en vue d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de garçons, Orbec.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pleumeur-Bodou.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école des filles, Pleumeur-Bodou.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Saint-Igneuc.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre, Saint-Igneuc.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Olliergues.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Olliergues

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Maurs.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: mairie de Maurs.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de la Chapelle-du-Genet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Sainte-Anne, la Chapelle-du-Genet.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons des Cerqueux-sous-Passavant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, les Cerqueux-sous-Passavant.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles des Cerqueux-sous-Passavant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, les Cerqueux-sous-Passavant.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Querré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Querré.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Lusignan.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de la Sagesse, Lusignan.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, au bourg du Pin.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, au bourg du Pin.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph, Hambye.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Marie, Hambye.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Notre-Dame, Hambye.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Chaufour-Notre-Dame. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Chaufour-Notre-Dame.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école psalette de la cathédrale.** But: aide à ladite école. Siège social: psalette de la cathédrale, 24, place du Château, le Mans.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Bonnet-le-Château.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue Peyrard, Saint-Bonnet-le-Château.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Bonnet-le-Château.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Grande-Rue, Saint-Bonnet-le-Château.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Fons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, 37, rue Anatole-France, à Saint-Fons.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel de Licq-Atherey.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, Licq-Atherey.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association amicale des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Camarade.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et à l'amélioration des conditions d'enseignement. Siège social: groupe scolaire, Camarade.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Elisabeth,** à Saint-Jean-de-Luz. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue Saint-Jacques, Saint-Jean-de-Luz.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste,** à Saint-Jean-de-Luz. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: 1, rue Gabriel-Deluc, Saint-Jean-de-Luz.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Joseph,** à Saint-Jean-de-Luz. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue Saint-Jacques, Saint-Jean-de-Luz.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves du pensionnat Sainte-Marie,** à Saint-Jean-de-Luz. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue Saint-Jacques, Saint-Jean-de-Luz.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Villedieu-la-Blouère.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Villedieu-la-Blouère.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Montivilliers.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 3, rue Félix-Faure, Montivilliers.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Fontenay.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école libre, Fontenay.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Montivilliers.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 17, rue Charles-Blanchet, Montivilliers.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Romain-la-Motte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Saint-Romain-la-Motte.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Foy de Conches.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: avenue du Bois-de-Rome, Conches.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Lagresle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Lagresle.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Chevreul.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Chevreul, 22, rue Claude-Delaroa, Saint-Etienne.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Chevrières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Chevrières.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chevrières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Chevrières.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Notre-Dame-du-Chêne,** à Vion. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Notre-Dame-du-Chêne, Vion.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Colombe-Guéroncin,** à la Flèche. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Colombe-Guéroncin, la Flèche.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Mouzay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école libre, route de Beautertre, Mouzay.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Luçon.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue Georges-Clemenceau, Luçon.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Mouilleron-le-Captif.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons de Mouilleron-le-Captif.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Mouilleron-le-Captif.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Mouilleron-le-Captif.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Luçon.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, rue du Mûrier, Luçon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée de Luçon.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle, rue de la Coudraye, Luçon

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pornichet dite: Ecole du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: place du Général-Leclerc, Pornichet.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pornichet, dite Ecole de l'Ermitage.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de l'Ermitage, Pornichet.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Machecoul, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social, école notre-Dame, rue Henri-Avril, Machecoul.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Machecoul, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue des Capucins, Machecoul.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Mazères-Lezons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Mazères-Lezons.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale laïque des parents d'élèves de l'école publique de Saint-Germain-les-Buxy.** But: œuvres post et périscolaires. Siège social: école de Saint-Germain-les-Buxy

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Auvillar.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Auvillar.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée,** rue du Docteur-Alibert, Montauban. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle privée, rue du Docteur-Alibert, Montauban.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Amicale de l'école Externat Saint-Jean Villenouvelle.** But: regroupement des anciens élèves, entr'aide mutuelle. Siège social: 11, rue Mondésir, Montauban.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle du Calvaire.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 10, rue Théron-Périé, Castres.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre,** à Castres. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, 11, rue Saint-Martin, Castres.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph de Castres.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons Saint-Joseph, 25, rue Général-Gallieni, Castres.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean,** à Montauban. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 11, rue Mondésir, Montauban.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Teilhède, par Combronde.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école libre de Teilhède, par Combronde.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Association des parents d'élèves de l'école libre de l'Immaculée-Conception.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 1 *bis*, rue des Alliés, Saint-Dizier.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie,** à la Seyne-sur-Mer. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: institution Sainte-Marie, la Seyne-sur-Mer.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **El Bahdja, l'Amicale des Touggourtis.** But: bienfaisance. Siège social: 3, rue Scipion (le Hammam), Alger.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Moustoirac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Moustoirac.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Moustoirac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Moustoirac.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Joseph de Sauveterre-de-Béarn.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée Saint-Joseph, rue Saint-André, Sauveterre-de-Béarn.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Chapelle-Glain, dite Ecole Saint-Raymond.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Raymond, la Chapelle-Glain.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Chapelle-Glain, dite Ecole Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, route d'Ancenis, la Chapelle-Glain.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chantonnay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue du commerce, Chantonnay.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Chantonnay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue Gambetta, Chantonnay.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue du Docteur-Estrahaud, Ecommoy.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Notre-Dame-des-Anges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-des-Anges, rue Carnot, Ecommoy.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association Jeanne-d'Arc,** à la Flèche. But: assurer aux jeunes filles l'éducation populaire selon les principes de la religion catholique, ainsi que le développement du sentiment patriotique et les devoirs de tous au point de vue social. Siège social: association Jeanne-d'Arc, 36, rue de la Dauversière, la Flèche.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Georges-le-Gaultier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Georges-le-Gaultier.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin, à Châteaurenault.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Martin, 15, rue Gambetta, à Châteaurenault.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, 26, rue Gambetta, à Châteaurenault.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Ecoche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, lieu du Couvent, à Ecoche.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Seglien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Seglien.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Seglien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Seglien.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sail-sous-Couzan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Sail-sous-Couzan.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Bonnet-le-Courreau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg, Saint-Bonnet-le-Courreau.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Feurs.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue du Palais, à Feurs.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Paul-en-Jarez.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: impasse du Pensionnat, Saint-Paul-en-Jarez.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de la Chapelle-Hullin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte de la Chapelle-Hullin.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de la Ferrière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, bourg de la Ferrière.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de la Ferrière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, au bourg de la Ferrière.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Michel-en-l'Herm.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Michel-en-l'Herm.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Michel-en-l'Herm.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Michel-en-l'Herm.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Groupe spéléologique d'Apt.** But: explorations souterraines des grottes, avens, cavernes, résurgences; recherches géologiques, hydrogéologiques, archéologiques, scientifiques et touristiques. Siège social: école publique de garçons, Apt.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Chazé-sur-Argos.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Chazé-sur-Argos.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chazé-sur-Argos.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Chazé-sur-Argos.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vigny-lès-Paray.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Vigny-lès-Paray, par Paray-le-Monial.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Société de chasse de Pouques-Lormes.** But: location de terrains de chasse, exercice en commun de la chasse, protection du gibier, son repeuplement, répression du braconnage et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Pouques-Lormes.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Avallon. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: à l'école, 6, rue Belgrand, Avallon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Maurice-en-Quercy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Maurice-en-Quercy.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Les Joyeux écoliers du Quercy.** But: favoriser l'éducation populaire de l'enfance; orienter, par sports, cercles d'étude, activités éducatives diverses, la formation physique, artistique et morale de ses membres. Siège social: 7, cours de la Chartreuse, Cahors.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Kerhéro en Moustoirac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Kerhéro en Moustoirac.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Sauveur,** à Alos. But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Sauveur, Alos.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Association des parents d'élèves de l'école libre Châlet-les-Bois,** à Saint-Germain-d'Esteuil. But: l'ancien but qui était: soutien de l'école, devient: collaboration des parents d'élèves à la vie de l'école. Siège social: le Châlet-des-Bois, Saint-Germain-d'Esteuil.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école privée de garçons de Langourla.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Langourla.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plumieux.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Plumieux.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Montessuy dite Sainte-Bernadette.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 11, rue Painlevé, Caluire.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Neuville-sur-Saône.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, 5, montée du Vieux-Château, Neuville-sur-Saône.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des amis des Castors de Sathonay.** But: aider les Castors dans leur entreprise communautaire pour la construction de leur maison en faisant son affaire personnelle de toutes les formalités administratives, financières et techniques. Siège social: mairie de Sathonay-Camp.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-André de Tardets.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-André, Tardets.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de filles asile des Petits-Orphelins,** 119, rue de Ménilmontant, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: asile des Petits-Orphelins, 119, rue de Ménilmontant, Paris.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'école libre Saint-François-d'Assise (garçons).** But: apporter un soutien à la vie de l'école; représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: 1, rue Gambetta, Villiers-le-Bel.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Bernadette de Saint-Léger-de-Rotes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Bernadette, Saint-Léger-de-Rotes, par Bernay.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Vauvenargues.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 63, rue Ampère, Paris.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Chézelles.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école paroissiale, Chézelles.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Cormeilles. But: grouper les parents des élèves de l'école Sainte-Marie et apporter un soutien matériel et moral à cette école. Siège social: 35, rue de Pont-Audemer, Cormeilles.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Vieilles,** à Beaumont-le-Roger. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Vieilles, 1 *bis*, rue Aristide-Briand, Beaumont-le-Roger.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'institut agricole de l'abbaye de Montebourg.** But: avoir toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: abbaye de Montebourg.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Coutances transférée à Saint-Lo. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame,** à Agde. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école place Gambetta, Agde.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague,** à Agde. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, rue Roche, Agde.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association des parents d'élèves de l'école Fénelon,** à Bergerac. But: garantie morale et matérielle pour l'établissement. Siège social: école Fénelon, 18, boulevard Maine-de-Biran, Bergerac.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents des élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Saint-Palais.** But: groupement et entr'aide des parents des élèves de l'école Jeanne-d'Arc. Siège social: avenue du Fronton, Saint-Palais.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents des élèves de l'école Saint-Joseph de Saint-Palais.** But: groupement et entr'aide des parents des élèves de l'école Saint-Joseph. Siège social: route d'Iholdy, Saint-Palais.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Antoine de Saint-Palais.** But: groupement et entr'aide des parents. Siège social: école Saint-Antoine, Saint-Palais.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Sainte-Marie du Vieil-Baugé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles Sainte-Marie, chemin des Perrières, le Vieil-Baugé.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves du petit séminaire d'Aubenas.** But: apporter un soutien matériel et moral à cette école. Siège social: 3, rue Georges-Couderc, Aubenas.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Genac.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre Sainte-Thérèse, Genac.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale jeunesse Moulidars.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse, création d'œuvres scolaires et périscolaires. Siège social: école publique, Moulidars.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage de garçons de Ruelle.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des élèves du centre d'apprentissage. Siège social: centre d'apprentissage, la Combe-aux-Loups, Ruelle.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Cœurs vaillants, Ames vaillantes,** fédération de la Charente. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres péri et postscolaires, séances récréatives, artistiques, éducation physique, sports. Siège social: 43, rue de l'Arsenal, Angoulême.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Club d'humour magazine angoumoisin.** But: rénover et maintenir la saine gaieté française sous toutes ses formes. Siège social: 30, rue Montauzier, Angoulême.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 51, rue du Minage, Angoulême.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Vincent-sur-Graon.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Vincent-sur-Graon.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Hilaire-du-Rosier.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école libre de garçons, Saint-Hilaire-du-Rosier.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Hilaire-du-Rosier.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles, Saint-Hilaire-du-Rosier.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des parents d'élèves des écoles primaires de la Société métallurgique de Mondeville.** But: grouper les chefs de famille ayant leurs enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire de la Société métallurgique, Mondeville.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Eugène.** But: soutenir la vie de l'école, assurer la collaboration entre parents et maîtres et représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Eugène, Dives-sur-Mer.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: soutenir la vie de l'école, assurer la collaboration entre parents et maîtres et représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Sainte-Anne, Dives-sur-Mer.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves du cours secondaire Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institut Notre-Dame, rue du Chantier, Evreux.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Joseph d'Aubigné-Racan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Aubigné-Racan.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'institution du Sacré-Cœur de Pont-Audemer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 17-19, rue Sadi-Carnot, Pont-Audemer.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Thiberville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de Drucourt, Thiberville.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Ouen de Pont-Audemer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 30, rue Sadi-Carnot, Pont-Audemer.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Grand'Eglise.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 8 et 10, rue Pierre-Curie, Saint-Etienne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Sauveur-en-Rue.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, route Nationale, Saint-Sauveur-en-Rue.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Sauveur-en-Rue.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue Jean-Roux, Saint-Sauveur-en-Rue.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Grand'Eglise.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 39, rue Georges-Teissier, Saint-Etienne.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Maurice-les-Châteauneuf.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Maurice-les-Châteauneuf.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école privée, quartier du Château, Viviers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, quartier du Château, Viviers.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Vincent-de-Barrès.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Saint-Vincent-de-Barrès.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Sardiges,** commune de Mézilhac. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte de Sardiges, commune de Mézilhac.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Martin-d'Ardèche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Martin-d'Ardèche.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 40, rue Vinchon, Laon.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Externat Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de Signier, Marle.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Pensionnat Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 1, rue du Château, Marle.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Caunes-Minervois.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Béhasque.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Béhasque.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean, Caunes-Minervois.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Saint-Bruno de Grenoble.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles, 97 *bis*, cours Berriat, Grenoble.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école institution Bonne-Nouvelle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, rue Aristide-Olivier, Montpellier.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Bourg-d'Oisans.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons, Bourg-d'Oisans.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Voiron.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles, Voiron.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Maillargues, commune d'Allanche.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Saint-Joseph de Maillargues, commune d'Allanche.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Club de l'épagneul de Pont-Audemer.** But: encourager et améliorer en France l'élevage et le dressage de l'épagneul de Pont-Audemer. Siège social, hôtel de ville, Pont-Audemer.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Lafarge.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles à Lafarge, commune de Viviers.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Lafarge.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école de garçons de Lafarge; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Lafarge, commune de Viviers.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Lager-Bressac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Saint-Lager-Bressac.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Beauvène.** But: groupement des chefs de famille; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école, Beauvène.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Martin-la-Plaine.** But: grouper les chefs de famile ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, Saint-Martin-la-Plaine.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Martin-la-Plaine.** But: grouper les chefs de famile ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Martin-la-Plaine.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lézigneux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, au bourg, Lézigneux.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Vivoin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école libre de filles, Vivoin.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de l'Ile-Bouchard.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: groupe scolaire, l'Ile-Bouchard.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de l'Ile-d'Olonne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles, l'Ile-d'Olonne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Benin-d'Azy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre, Saint-Benin-d'Azy.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée des garçons de l'Ile-d'Olonne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des garçons, l'Ile-d'Olonne.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chaudron-en-Mauges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, avenue du Plessis, Chaudron-en-Mauges.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel de Pardies-Piétat.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, Pardies-Piétat.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Jacques de Cassaber.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jacques, Cassaber.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gastres. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Massac-Seran.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien utile à la vie de l'école Siège social: école mixte, Massac-Seran.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Berne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Berne.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Berne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Berne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves du cours du Mene de Vannes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours du Mene, 5, place Joseph-Le-Bris, Vannes.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Pontulaire, Berne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Pontulaire, Berne.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Benoit de Castres.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 5, boulevard de l'Hôpital, Castres.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale des anciens prisonniers, déportés, résistants et du travail des économats du centre.** But: établir une entr'aide mutuelle, faciliter les relations entre ses membres et organiser entre eux toutes œuvres de solidarité. Siège social: économats du centre, 55, boulevard Côte-Blatin, Clermont-Ferrand.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 31 et 33, rue Saint-Ausone, Angoulême.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Dyo.** But: éducation scolaire, post et postscolaire. Siège social: école, Dyo.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles d'Allonnes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Allonnes.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Joseph,** au Voide. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, au bourg du Voide.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du Sacré-Cœur,** au Voide. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, au bourg du Voide.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Trémont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Trémont.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Lambert-des-Levées.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue aux Loups, Saint-Lambert-des-Levées.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Cherbourg. But: avoir toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 31, rue Bondor, Cherbourg.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de la Boissière-sur-Evre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, au bourg de la Boissière sur-Evre.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la paroisse Sainte-Barbe.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, 2, rue des Adieux, Saint-Etienne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Soleil.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles du Soleil, 18, rue de la Liberté, Saint-Etienne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Farnay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, au bourg de Farnay.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle de Saint-Paul-en-Jarez.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue du Médecin, Saint-Paul-en-Jarez.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, Saint-Just-en-Doizieu, commune de Doizieu.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Marcilly-le-Pavé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Marcilly-le-Pavé.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Paulhaguet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Paulhaguet.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Paulhaguet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Paulhaguet.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Claveyson.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de Claveyson.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations ayant un but semblable. Siège social: 26, rue de Beaumont, Valenciennes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école mixte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte, lieu de Saint-Just-en-Doizieu, commune de Doizieu.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Just.** But: gestion de l'établissement. Siège social: école Saint-Just, rue Bouverie, Montélimar.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montmiral.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, Montmiral.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école-orphelinat Saint-Just.** But: soutien matériel et moral de l'établissement. Siège social: orphelinat Saint-Just, rue Bouverie, Montélimar.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Hippolyte.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école Saint-Hippolyte, 39, rue Bouvet, Romans.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Œuvres d'enfants de la Drôme.** But: créer et assurer le fonctionnement de toutes œuvres d'enfants à caractère éducatif. Siège social: 46, rue Faventines, Valence.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Domezain.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Domezain.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Pau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 8, rue Michel-Hounau, Pau.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue des Anglais, Pau.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école Justin-Blanc.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: 10, rue Justin-Blanc, Pau.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Roudoualiec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfant sinscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Roudoualiec.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Rieux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Rieux.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves du pensionnat Notre-Dame de Bernay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 15, rue de la Charentonne, Bernay.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Bernay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 19, rue de la Charentonne, Bernay.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Anselme,** à Bernay. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 20, rue Alexandre, Bernay.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Paul de Notre-Dame-du-Pé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Paul, Notre-Dame-du-Pé.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Trimouille.** But: gestion matérielle de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école de filles, rue de la Liberté, la Trimouille.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque d'Anglure-sous-Dun.** But: éducation scolaire, périscolaire, postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Anglure-sous-Dun

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Martinet.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, le Martinet.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Marie de Nouzilly.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Sainte-Marie, bourg de Nouzilly.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Chambretaud.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles, Chambretaud.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Chambretaud.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons, Chambretaud.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Thérèse de Masserac.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, rue de la Gare, Masserac.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Joseph,** la Madeleine en Guérande. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, bourg de la Madeleine en Guérande.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Malville.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Ecole du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Malville.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph d'Arros-Nay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Saint-Joseph, Arros-Nay.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association France-U. R. S. S.** But: favoriser les échanges entre les deux pays dans le cadre de la législation en vigueur. Siège social: 22, cours Saint-André, Nantes.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Gouarec.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège sociale: école Saint-Georges, Gouarec.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Locmaria en Guiscriff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Locmaria en Guiscriff.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Guiscriff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Guiscriff.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Guiscriff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Guiscriff.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Rieux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Rieux.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Tréganteur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Tréganteur.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'institution Bernadette.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: 5, rue Bonado, Pau.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Maison rurale de la famille et des jeunes de l'Autunois.** But: éducation et instruction rurales et populaires. Siège social: chez M. P. Grillot, président, Montheion.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Chatelais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Chatelais.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des parents d'élèves de l'école privée Pensionnat Sainte-Clotilde.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 18, rue Aristide-Briand, Caudry.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Michel de Caudry.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 46, rue Curie, Caudry.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Arthez-de-Béarn.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Arthez-de-Béarn.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'institution Broise.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: 19, rue Bayard, Pau.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Macias.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Macias.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école du pensionnat Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Jean, aux Croix, Pelussin.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Macias.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, quartier des Brotteaux, Macias.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Noyant.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre, Noyant.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Beuzeville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, route de Pont-Audemer, Beuzeville.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des parents d'élèves de l'école des filles,** 3, rue des Aveugles, Châlons-sur-Marne. But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 3, rue des Aveugles, Châlons-sur-Marne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de la rue de Fagnières,** à Châlons-sur-Marne. But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 13, rue de Fagnières, Châlons-sur-Marne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Julien-du-Gua.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Julien-du-Gua.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Jeanne-d'Arc de Cuillé.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Cuillé.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Malguenac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Malguenac.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Malguenac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Malguenac.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Cécile.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Cécile, rue de la Liberté, Gueugnon.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association des parents d'élèves de l'école Maîtrise de la cathédrale d'Autun.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: maîtrise de la cathédrale, 7, place du Terreau, Autun.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Chavagnes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 171 *bis*, rue de Paris, Angoulême.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Montjean.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Montjean.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de Vernaison-Oulias,** à Brassac. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Vernaison-Oulias, par Brassac.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Hours.** But: soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Hours.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves du Cours privé Lembège.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits au cours; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 7, rue Faget-de-Baure, Pau.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de l'externat Notre-Dame,** à Grenoble. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: externat Notre-Dame, 8, rue Pierre-Duclot, Grenoble.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Bonnet-de-Chavagne.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles, Saint-Bonnet-de-Chavagne.

30 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves d'Ygos.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Saint-Joseph, Ygos.

30 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Syndicat des jardins familiaux de la Beigne, rive droite de la Clamoux.** But: défense contre les calamités; aménagement de l'irrigation. Siège social: mairie, Villeneuve-Minervois.

30 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Billom.** But: toutes activités susceptibles d'apporter une soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école, place des Ecoles, Billom.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association des parents d'élèves de l'école de la Providence.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de la Providence, le Manoir, Vesly.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association des parents d'élèves de l'école Externat Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 53, rue Guillermin, Saint-Quentin.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reçon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Couyère.** But: fonctionnement matériel de l'école. Siège social: école privée de filles, la Couyère.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association des parents d'élèves de l'école libre des Etilleux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants; apporter un soutien matériel à l'école; entente avec toutes associations semblables. Siège social: au bourg des Etilleux.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Gap. **Fédération haute-alpine des Cœurs vaillants et Ames vaillantes de France.** But: unir les groupes des Cœurs vaillants et Ames vaillantes des Hautes-Alpes; favoriser leur développement et les représenter. Siège social: 1, avenue du Commandant-Dumont, Gap.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, 17, rue des Cailleboudes, la Ville-du-Bois.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école dite Cours des Coteaux.** But: groupement des chefs de famille et soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: 66, boulevard Sénard, Saint-Cloud.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Anne de Largeasse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne de Largeasse.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pugny.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien des écoles libres. Siège social: école privée de filles de Pugny.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Chanteloup.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien de l'école. Siège social: école privée de garçons de Chanteloup.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chanteloup.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien de l'école. Siège social: école privée de filles de Chanteloup.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis de Vernoux-en-Gâtine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Saint-Louis, Vernoux-en-Gâtine.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Vernoux-en-Gâtine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph de Vernoux-en-Gâtine.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Vasles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Vasles.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Vasles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Vasles.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association des parents d'élèves de l'école privée Degagnac.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée, Degagnac.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Montory.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Montory.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte du Pin-en-Mauges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte du Pin-en-Mauges.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons du Pin-en-Mauges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons du Pin-en-Mauges.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Philomène,** à Celluie. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: pensionnat Sainte-Philomène, Celluie.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Saint-Pierre-d'Albigny.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Pierre-d'Albigny.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Pont-de-Beauvoisin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Pont-de-Beauvoisin.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des maisons familiales de l'enseignement ménager.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural dans les communes de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Poleymieux, Quincieux, Chasselay, Curis, Neuville-sur-Saône et leurs environs. Siège social: maison des Etats-Unis, Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique du Mas-Llaro.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école du Mas-Llaro, route de Canet, Perpignan.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Fons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 39, rue Anatole-France, école de garçons, Saint-Fons.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 5, montée du Petit-Versailles, Lyon.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Consorce.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Sainte-Consorce.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association sportive du centre d'apprentissage de la Sauvagerie de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.** But: faciliter et développer la pratique du sport scolaire parmi les élèves de l'établissement. Siège social: centre d'apprentissage, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sain-Bel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Sain-Bel.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association d'éducation populaire de Longes.** But: organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, notamment de l'école catholique de Longes; engager directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées. Siège social: école libre de Longes, au bourg.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école mixte de Longes, dite Sainte-Marie de Longes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Longes.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Baroche-Gondouin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Baroche-Gondouin.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Congrier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Congrier.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Martin de Mayenne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, Mayenne.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Louis-de-Gonzague de Mayenne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis-de-Gonzague, Mayenne.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Georges de Noisné.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Georges de Noisné.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, la Pierre-qui-Vire.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Culture et loisirs.** But: développer l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels multiples et assurer la défense de l'école laïque. Siège social: école mixte de Thuillières.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Beaupréau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, rue Saint-Martin, Beaupréau.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Beaupréau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Saint-Joseph, rue Saint-Martin, Beaupréau.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Luc,** Bouzillé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Luc, Bouzillé.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Notre-Dame de Bouzillé.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Bouzillé.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée maternelle de Brignais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: place du Pont-Vieux, Brignais.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cantine municipale de Saint-Laurent-de-Chamousset.** But: fournir un repas chaud aux écoliers et écolières fréquentant les écoles publiques et privées de la commune. Siège social: mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèevs de l'école Notre-Dame-de-Lourdes,** à Montigné-sur-Moine. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, Montigné-sur-Moine.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Fougerolles-du-Plessis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Fougerolles-du-Plessis.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Cercle catholique familial Saint-Joseph.** But: faire, en toutes circonstances, acte de solidarité d'union chrétienne, de bon exemple et de prosélytisme catholique. Siège social: rue Félix-Faure, Coudekerque-Branche.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur,** à Saint-Aignan-sur-Roé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Saint-Aignan-sur-Roé.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception,** à Saint-Aignan-sur-Roé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'Immaculée-Conception, Saint-Aignan-sur-Roé.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph de Saint-Poix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph de Saint-Poix.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Poix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes de Saint-Poix.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Conseil de parents d'élèves des écoles laïques de Largeasse.** But: permettre aux parents d'élèves des écoles de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école laïque de Largeasse.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école primaire élémentaire privée de garçons de la Chapelle-Saint-Laurent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de la Chapelle-Saint-Laurent

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Thégra.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Thégra.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Agnès d'Airvault.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Agnès, Airvault.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Clésse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Clésse.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association de l'école Sainte-Marie-Madeleine de Rauville-la-Bigot.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres et représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Sainte-Marie-Madeleine, Rauville-la-Bigot.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Rauville-la-Bigot. But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres et représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Joseph, Rauville-la-Bigot.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Verrerie de Gironcourt.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de filles de la Verrerie de Gironcourt.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de la Verrerie de Gironcourt.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de garçons de la Verrerie de Gironcourt.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 27, rue Ferrandière, Lyon.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cantine scolaire de Sourcieux.** But: soustraire les enfants aux intempéries durant le trajet assez long pour se rendre dans leur famille en leur servant leur repas chaud à midi. Siège social: école de garçons, Sourcieux-les-Mines.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 5, montée du Petit-Versailles, Lyon.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles avec internat et classe enfantine de la Chapelle-Saint-Laurent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de la Chapelle-Saint-Laurent.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Michel en Priziac.** But: apporter un soutien à la vie de l'école, représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: Saint-Michel en Priziac.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association des parents d'élèves de l'école privée d'Alvignac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée, Alvignac.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Garibaldiens, association française d'anciens combattants volontaires garibaldiens résidant en France.** But: maintien et développement de l'idéal garibaldien; maintenir et resserrer les liens d'amitié, de bonne camaraderie et d'entr'aide; créer des œuvres sociales; apporter un secours matériel suivant ses moyens aux camarades les plus départagés. Siège social: Au Limousin, 63, rue de Turbigo, Paris.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse,** Marquise. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: 26, rue de l'Eglise, Marquise.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin,** à Marquise. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: 51, rue de l'Eglise, Marquise.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association dite Proche-Orient et Centre-Afrique (œuvre Notre-Dame du Mont-Liban)** But: aide aux missions catholiques du Proche-Orient et du Centre-Afrique. Siège social: 19, quai Tilsitt, Lyon.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Cublize.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: local de l'école, Cublize.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons,** les Douets, à Saint-Symphorien. But: grouper les familles ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école, aux Douets, à Saint-Symphorien.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Section locale des conseils de parents d'élèves de l'école laïque de Gruissan.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école des garçons de Gruissan.

5 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école Institution Saint-Irénée de Caluire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Institution Saint-Irénée, 3, chemin Pied-Chardon, Caluire.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amis des Cœurs vaillants et Ames vaillantes de Saône-et-Loire.** But: grouper les familles, défendre les droits des Cœurs vaillants, Ames vaillantes. Siège social: direction des œuvres, 19, rue de l'Arquebuse, Autun.

5 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale de l'école laïque de Champforgeuil.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Champforgeuil.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Escadron des Guides** transfère son siège social du 103, rue Réaumur, Paris, au 86, avenue Wagram, Paris.

7 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Union compatriotique de la ville martyre d'Hadjin (Cilicie).** But: grouper tous les survivants de la ville martyre d'Hadjin (Cilicie); venir en aide moralement et matériellement aux membres nécessiteux; remémorer le souvenir des citoyens d'Hadjin tombés au champ d'honneur. Siège social: 31, boulevard Ney, Paris.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame-de-Mongre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre Notre-Dame-de-Mongre, 12, boulevard Gambetta, Villefranche.

7 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association amicale des anciens et anciennes élèves et parents d'élèves de l'école publique de Jouvençon.** But: compléter la mission éducative et sociale de l'école. Siège social: école, Jouvençon.

8 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Reine de Denain.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 137, rue de Villars, à Denain.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Jérôme.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et apporter un soutien matériel et moral aux familles, à l'école et aux maîtres. Siège social: 7 *bis*, rue Duranti, Toulouse.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Coopérative scolaire Fauvette.** But: éducatif. Siège social: école de filles de Jégun.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association France - U. R. S. S.,** comité de Rambouillet. But: favoriser les relations et la connaissance mutuelle de la France et de l'Union soviétique dans un but éminemment national. Siège social: M. Sanson (Henri), rue du Petit-Parc prolongée, Rambouillet.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Foyer rural de Clermont-Pouyguillès.** But: cercle agricole de réunion, réunion de la jeunesse et des vieux. Siège social: mairie de Clermont-Pouyguillès.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque d'Olmeto.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique d'Olmeto.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Francardo.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Francardo.

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Amicale laïque de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.** But: défendre l'école publique et développer l'idée laïque. Siège social: école publique de garçons, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Foyer rural de Gastins.** But: organiser dans le village un centre d'aspect plaisant offert et ouvert à tous; étudier en commun toutes les questions intéressant la vie rurale; organiser des conférences éducatives, artistiques et techniques susceptibles d'améliorer les conditions de vie des ruraux; organiser les loisirs par des réunions amicales, théâtre, concerts, cinéma et bibliothèque. Siège social: mairie de Gastins.

Paris Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.